

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 29 mai 2017

Délibération n° 2017 – 29/05/2017 – 1

Approbation du verbatim du 27 mars 2017

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 29 voix pour (unanimité) :

le verbatim du Conseil d'administration du 27 mars 2017.

Dijon, le 30 mai 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 27 mars 2017

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 27 mars 2017

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente jusqu'à 16h05, procuration à Frédéric DEBEAUFORT à partir de 16h05),
Madame Sylviane LEONI,
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU,
Monsieur Philippe SALVADORI,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (présente jusqu'à 16h40, procuration à Sylviane LEONI à partir de 16h40),
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN (procuration à David COUSSON),
Madame Tania CARNET (procuration à Sébastien CHEVALIER),
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON.

Membres absents

Madame Juliette OLIVIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alfred BERINGER,
Monsieur Alexandre DUPIN-BENARD (suppléé par Emelyne BRASSART),
Madame Orane JUBAN (procuration à Bérénice CLUZEL),
Madame Eléonore LAURENS (suppléée par Bérénice CLUZEL),
Monsieur Théo SAINTE-MARIE (procuration à Peggy CENAC-GUESDON),.

Membre absent

Monsieur Geoffrey RICARD.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Elisabeth BEAU (procuration à Louis de MESNARD),
Madame Océane CHARRET-GODARD (procuration à Alain BONNIN),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Bruno HEIN (présent jusqu'à 16h15, procuration à Vincent THOMAS à partir de 16h15),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (présent jusqu'à 16h40, procuration à Laurent BRACHAIS à partir de 16h40).

Membres absents

Monsieur José ALMEIDA,
Monsieur Lionel BRETILLON,
Madame Pascale PONSE.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances et au budget,
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Valentin GOMES, Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiantes,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle Ressources humaines,

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) – Messieurs Jean-Marc Bourgeon et Pierre-Alexandre Falbaire,
Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 14 février 2017	6
III) Présentation du projet de volet uB du contrat de site	7
IV) Rapport de B. Dizambourg et M. Dellacasagrande	28
V) Travaux du Comité Technique (CT) du 10 mars 2017 et du 20 mars 2017	35
1. Modification de la campagne d'emplois 2017	35
2. Mesures visant à la soutenabilité de l'offre de formation :	38
- Limitation des services d'enseignement en présentiel à 1,5 fois les obligations statutaires	38
- Modalités de calcul de la valorisation TP/TD pour les enseignants du second degré.....	41
3. Rattachement du pôle achats-marchés au pôle des affaires juridiques et institutionnelles	48
4. Procédure d'avancement local des enseignants-chercheurs : actualisation de la structure de la commission d'avancement local des Enseignants-Chercheurs (CALEChe)	49
VI) Travaux du Conseil Académique du 20 mars 2017	50
Renouvellement de l'accréditation MEEF - département de l'ESPE de l'Académie de Dijon.....	50
VII) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 13 mars 2017.....	58
1. Travaux de la Commission FSDIE du 8 mars 2017	58
2. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 27 février 2017	60
- Projets internationaux	60
- Diplômes d'Université	61
- ESPE : création d'une UE optionnelle « Engagement citoyen »	63
VIII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 20 mars 2017	64
Demande de subvention FEDER : Projet Silva Numerica / PIA E-Fran	64
IX) Questions financières.....	65
1. Tarifs, subventions et dons	65
2. Sorties d'inventaire	66
X) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	66
1. Convention Pôle Ingénierie Management (UBFC).....	66
2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	70
3. Compte rendu des conventions hors subvention	73
XI) Questions diverses.....	73

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 27 MARS 2017)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- [...] des élus de la Nièvre à propos de la première année commune aux études de santé. Je vous le dis parce que peut-être, les uns et les autres, avez-vous entendu parler d'une démarche qui est initiée aujourd'hui par les élus de la Nièvre qui viennent sur notre campus pour revenir une nouvelle fois sur cette demande d'ouverture d'une PACES à Nevers.

Vous vous souvenez que nous nous sommes exprimés collectivement à travers un vœu du conseil d'administration en février dernier et je vous avais expliqué que ce vœu que je souhaitais que l'on formule faisait suite à plusieurs années de dialogue que j'avais engagé avec les élus de la Nièvre à ce sujet.

Depuis que ce vœu a été pris, le Président du Conseil départemental de la Nièvre a entrepris une campagne de communication plus active en initiant donc aujourd'hui un déplacement qui est prévu devant la Maison de l'université.

Il m'a donc écrit la semaine dernière à ce sujet en me demandant expressément de recevoir en audience une délégation d'élus de la Nièvre le 27 mars, à 14 h 30.

Je lui ai donc répondu par écrit que le 27 mars, à 14 h 30, je présiderai le conseil d'administration et qu'il ne m'était, bien sûr, pas possible de recevoir une délégation d'élus, en lui proposant que nos cabinets entrent en contact pour trouver une date de rencontre, une nouvelle date de rencontre, et en indiquant bien que j'étais bien sûr largement ouvert à ce que l'on puisse se rencontrer. Je lui ai, d'ailleurs, parlé en direct à plusieurs reprises.

Les médias ont été, vous l'avez peut-être vu, informés et par l'université et par le Conseil départemental de la Nièvre de ces échanges.

Encore une fois, je dois dire que la question est budgétaire mais elle n'est pas que budgétaire. Il y a derrière cette question, pour moi, une problématique qui est avant tout une problématique pédagogique, de qualité pédagogique, une problématique d'équité pour les étudiants qui, face à un concours qui est extrêmement difficile, doivent être mis sur un pied d'égalité.

Je ne veux pas revenir plus longuement sur ce dossier mais, comme il y a possiblement cette délégation sur notre campus, je voulais vous en faire part.

Je voudrais vous dire également un petit mot sur notre offre de formation pour 2017-2022 et j'ai le très grand plaisir de vous informer que la totalité de notre offre de formation que nous avons soumise à accréditation a été validée par le CNESER mercredi dernier et que le CNESER s'est exprimé unanimement de façon favorable sur notre architecture d'offre de formation et sur les formations que l'on a en cours à l'accréditation. Il y avait 19 membres du CNESER votants et donc nous avons obtenu un vote unanime.

Seules deux universités françaises ont obtenu un vote unanime sur la construction de leur offre de formation. Cela démontre bien la qualité du travail que nous avons construit tous ensemble avec les doyens, avec les équipes pédagogiques mais également avec l'ensemble de l'équipe des vice-présidents de l'équipe de gouvernance qui est en lien régulier avec les doyens et avec les équipes pédagogiques.

Mercredi dernier, en même temps, l'après-midi... Notre offre de formation a été soumise au CNESER le matin, l'après-midi était examiné notre dossier ESPE et, là également, notre dossier ESPE qui avait dû, vous vous souvenez, et on va en parler dans quelques minutes, être restructuré, ce dossier ESPE a été validé par le CNESER avec 14 voix pour et 5 abstentions.

Étant entendu, et je le dis, que les 5 abstentions, et cela a été clairement indiqué, ne portaient pas sur le fond du dossier qui, au contraire, a été reconnu comme un dossier innovant et particulièrement intéressant avec sa structuration en quatre départements internes, mais qu'il s'agissait simplement pour les membres du CNESER d'exprimer leur désaccord avec une politique qui ne délègue pas les moyens suffisants en lien avec l'ambition des projets.

Donc c'est uniquement sur cette question de moyens, et c'était d'une certaine façon un vote d'abstention envers l'État, c'est uniquement donc pour cette raison que nous n'avons pas eu l'unanimité des voix sur le dossier ESPE. Je le dis parce que cela reste pour moi une grande fierté, ce dossier d'ESPE, que nous avons construit ensemble.

Et puis je voudrais vous dire aussi un mot rapide d'une réunion que nous avons eue vendredi dernier avec l'INSERM, avec à la fois des délégués de la délégation régionale de l'INSERM et puis également de l'INSERM national, avec le Directeur général adjoint de l'INSERM, pour lancer le contrat. C'était la réunion, la traditionnelle réunion de début de contrat qui permettait notamment de parler des moyens, de parler sciences, de parler des projets des unités.

Cette réunion de début de contrat s'est remarquablement bien déroulée dans des conditions de bonne confiance mutuelle et je le dis parce que ce n'est pas facile actuellement, quand l'université manque de moyens, quand les organismes nationaux de recherche manquent également de moyens et doivent également reconstruire leur stratégie. Et donc il faut que l'on puisse dialoguer tous ensemble de façon apaisée et en respectant les contraintes des uns et des autres.

Et donc je voudrais vous dire que, et avec l'INSERM et avec le CNRS, il y a quelques semaines, et avec l'INRA, il est tout à fait clair que l'université de Bourgogne est engagée dans un dialogue qui est extrêmement serein et extrêmement respectueux.

Voilà ce que je voulais vous donner comme informations en ce début de conseil avant que l'on ne rentre dans l'ordre du jour proprement dit, mais on peut prendre une ou deux questions, si vous le voulez, sur les points que j'ai abordés.

Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, merci pour ces informations. Je voudrais revenir sur deux points.

Le premier. Effectivement, j'ai lu les échanges musclés par presse interposée entre les élus nivernais et la présidence de l'université.

J'essaie de comprendre pourquoi on est monté d'un cran comme cela alors qu'il me semblait que tu avais toujours été clair ou ferme sur le fait qu'il n'y aurait jamais, en l'état actuel, d'année de PACES à Nevers.

J'avais vu, il y a quelques mois aussi, des tensions autour d'une école d'ergothérapie.

Est-ce que les deux sont liés ? Est-ce que tu peux nous en dire un petit peu plus ?

Et puis j'aurai une question sur le CNESER après.

Le Président.- Sur la PACES. J'ai été sollicité pour la première fois sur ce dossier de la PACES dès le début de mon premier mandat. Donc vous voyez que ce n'est pas un dossier récent. Et j'ai reçu, il y a plusieurs années, et j'ai été en contact de façon itérative au cours de mon premier mandat avec le Président du Conseil départemental de la Nièvre, avec des élus, avec le Maire de Nevers à ce sujet, en tenant un discours qui a toujours été celui que je viens de vous dire sur le fond. Donc là-dessus, je n'ai vraiment pas dévié d'un iota sur le fond.

Je pense que la situation actuelle est aussi le reflet de la tension que l'on ressent à quelques semaines de l'élection présidentielle et alors que chacun anticipe une période d'instabilité et souhaite probablement obtenir des engagements très rapidement.

C'est comme cela que j'interprète cette espèce d'emballement médiatique de ces dernières semaines. Étant entendu que l'article du *Journal du Centre* de mercredi dernier... de samedi dernier, pardon, m'a paru plus apaisé que les échanges et que l'avant-dernier communiqué de presse de mardi ou de mercredi.

Sur l'école d'ergothérapie. L'école d'ergothérapie est un dossier que l'on a vu émerger en janvier dernier où le doyen, en fait, de la faculté de médecine a reçu un porteur de projet qui est arrivé avec un dossier de quelques centaines de pages et en disant « voilà, nous avons l'accord des autorités pour monter une école d'ergothérapie à Nevers et nous souhaitons que soit pré-réservé dans le concours de PACES 27 places pour cette école d'ergothérapie de Nevers ».

Étant entendu qu'il y a déjà 6 places réservées au concours PACES pour l'Institut d'ergothérapie de Mulhouse, qu'il n'est pas forcément facile de convaincre des jeunes d'aller faire ces formations en ergothérapie, qu'à fortiori rajouter 27 places au concours pour l'ergothérapie n'était pas forcément quelque chose de très compréhensible et qu'en plus, les droits d'inscription pour cette formation tels qu'ils étaient annoncés étaient élevés. Ils étaient à 6 500 euros de droits de scolarité pour une année de formation.

Donc si vous voulez la situation est la suivante. En janvier, on reçoit un dossier qui dit « voilà ce que nous allons faire » et sans avoir été concerté, ni avec la gouvernance de l'université ni avec la faculté de médecine, alors même que cette formation d'ergothérapie doit être associée au grade de licence.

Il n'y avait pratiquement pas d'universitaires engagés dans cette formation. Il n'y avait pas de garantie que les enseignants sollicités aient des compétences en matière de formation. Il n'y avait pas non plus de garantie que les terrains de stage

pressentis soient des terrains de stage qui soient à la hauteur, et donc il a été convenu que ce dossier ne pouvait pas être... en tout cas, que l'université ne pouvait pas engager sa responsabilité sur cette formation.

Ce qui ne veut pas dire que la formation n'ouvrira pas quand même. Elle peut ouvrir avec l'accord de la Région puisqu'en fait, c'est la Région et l'Agence régionale de santé, je pense - je me tourne vers Frédéric qui a suivi le dossier -, qui vont donner leur accord, mais nous, université, on n'est pas en situation d'apporter notre caution sur cette formation.

Frédéric, tu peux peut-être donner quelques éléments là-dessus.

M. Debeaufort.- Oui, juste un élément supplémentaire. Cela fait un an et demi quand même que l'on travaille avec les collectivités de la Nièvre dans le cadre de leur schéma local d'enseignement supérieur et de la recherche et que ce dossier n'avait jamais été abordé avant que le doyen ne reçoive le fameux dossier de cette école.

Entre-temps, nous avons rencontré les porteurs de l'école en présence du Conseil régional, il y a un peu plus de quinze jours, trois semaines.... Et donc nous avons convenu avec les porteurs de l'école que l'université regarderait les conditions d'universitarisation, mais pas dans l'immédiat de toute façon, entre autres, pour une question de soutenabilité, mais par ailleurs, il nous a été aussi rappelé que le diplôme d'État d'ergothérapeute est délivré, non pas par les universités, mais par l'ARS et les régions et qu'en l'occurrence, j'allais dire, c'est la responsabilité de la Région et de l'ARS d'ouvrir ou pas cette école sous statut « diplôme d'État » sans l'universitarisation.

Il faut savoir que dans les deux plus anciennes écoles d'ergothérapie, ce doit être Montpellier... et j'ai un trou de mémoire pour la deuxième école, qui sont hébergées dans les CHU et l'université de Montpellier, ne sont pas entrées dans la logique d'universitarisation et, pour autant, ils continueront à délivrer le diplôme d'État.

Donc j'allais dire que ce n'est pas parce que l'université ne s'engagera pas immédiatement sur l'universitarisation de cette école, ou plus tard, qu'ils ne peuvent pas, j'allais dire, travailler à cette école et au diplôme d'État.

Le Président.- On a répondu à tes interrogations ?
Alors, la première... la deuxième.

M. Chevalier.- Oui, merci. La deuxième, c'est sur le CNESER. Tu as donc souligné que l'offre de formation avait été validée unanimement, ce qui est une bonne nouvelle. Est-ce que l'on peut avoir quelques échanges ou quelques détails ? Parce que j'imagine que le CNESER pose des questions ou ne valide pas comme cela sans qu'il y ait un échange. Est-ce que l'on peut avoir un petit résumé, sans que cela ne prenne trop de temps, des échanges, des points forts, des points faibles, des points de vigilance que le CNESER aurait éventuellement manifestés ?

Le Président.- Frédéric.

M. Debeaufort.- Donc je reprends la parole. Donc évidemment, ce sont tous les établissements du site qui avaient à présenter leur offre de formation. Donc cela a démarré par une présentation générale par la COMUE, suivie par notre université puis l'UFC puis les écoles - donc AgroSup, l'UTBM et l'ENSMM.

Et il y a eu des questions vraiment dédiées à la COMUE, à ce qu'elle porte, à ses responsabilités. Les interactions de la COMUE avec les établissements sur l'offre de formation. Donc là-dessus, cela été clair qu'en dehors des formations qui avaient été retenues dans le cadre du projet I-SITE, la COMUE a clairement dit qu'elle ne portait rien d'autre, si ce n'est la formation doctorale. Voilà pour les questions qui portaient sur la COMUE. Après, c'était des questions un petit peu plus pointues sur la structuration de la COMUE.

Sur les établissements, que ce soit uB ou UFC, il y a eu des questions en lien avec l'adossement recherche sur les masters. Essentiellement pour deux masters qui ont beaucoup provoqué de discussions. Entre autres, un master de l'UFC en lien avec la qualité que l'UFC a retiré de son offre de formation au dernier moment, c'est ce qui a provoqué les discussions vis-à-vis de l'adossement recherche qui était la motivation du retrait.

Ensuite, on a été questionné sur les difficultés budgétaires, la soutenabilité. Donc on a été extrêmement clair et limpide dans la réponse en disant que là, on était en train d'étudier le coût de l'offre de formation, que l'on ne s'interdirait pas de ne pas ouvrir des parcours si on n'a pas les moyens de les ouvrir. On a été assez clair là-dessus. Je parle pour l'université de Bourgogne.

On a été questionné sur le cas d'AES au Creusot. Donc on a expliqué comment cela s'était passé. Et ensuite les deux points sur lesquels on a été pas mal questionné... uB, je ne parle pas des autres établissements qui ont eu d'autres questions plus spécifiques. On a été pas mal questionné sur notre implication dans la professionnalisation et dans le développement des formations en alternance ou le développement de la formation continue sur nos formations. Les représentants du CNESER étaient assez, on va dire... Je ne sais pas comment le dire... Si, s'est satisfait ou ont trouvé que notre démarche pour ouvrir un maximum de formations à l'alternance, étant donné la typologie de nos étudiants, c'est-à-dire un grand nombre de boursiers, était aussi un des moyens de valoriser et de contribuer à la réussite des étudiants.

Donc on a été pas mal questionné là-dessus et sur le taux d'intervenants professionnels dans nos formations qui est entre 20 et 25 % en moyenne sur l'établissement selon la typologie des composantes et que le CNESER a souligné comme étant assez élevé et justement dans l'intérêt des étudiants d'avoir une part d'intervenants professionnels aussi élevée.

Voilà pour les principaux points qui ont été, on va dire, discutés avec les membres du CNESER. Sachant que le débat a duré environ une heure et demie mais pour les six établissements.

Donc je ne sais pas si vous avez d'autres questions là-dessus.

M. Chevalier.- Non, ça va. Merci.

M. Debeaufort.- Et on est les seuls à avoir eu l'unanimité des votes pour.

Le Président.- Merci. Merci, Frédéric.
Peggy, vous voulez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- J'avais une question d'actualité qui n'est pas en lien avec les questions d'actualité que vous avez soulevées.

Suite à un récent communiqué de la CPU sur le suivi de carrière, j'aurais aimé savoir quel est votre avis sur le communiqué en particulier mais surtout sur le suivi de carrière.

Le Président.- Globalement, la CPU a toujours exprimé une position favorable sur le suivi de carrière et j'y suis, à titre personnel, également favorable.

Maintenant, on se trouve dans une situation qui va être compliquée puisque, alors même que la CP CNU avait pris l'engagement de s'engager dans le suivi de carrière, je crois que 27 sections CNU se sont exprimées de façon négative. Je crois que 27 sont contre et que 23 sont pour, me semble-t-il, de mémoire.

De fait, cette situation empêche de tirer réellement parti du suivi de carrière tel qu'il serait réalisé par même pas la moitié des sections CNU puisqu'on ne peut pas traiter avec une telle disparité les collègues de l'établissement selon que leur CNU participe ou ne participe pas du suivi de carrière. Donc cela crée une situation qui est une situation nouvelle.

Le point de vue qui a été exprimé par la CPU, je crois, en quelque sorte dit : « l'État a toujours considéré qu'à défaut, si les CNU ne s'engageaient pas dans le suivi de carrière, il faudrait pouvoir mettre en place une instance alternative ». Et donc ce que la CPU fait, c'est de dire, de fait : « nous souhaitons que l'État prenne ses responsabilités et que l'État puisse mettre en place les conditions de ce suivi de carrière ». Donc rien de plus, rien de moins.

C'est en quelque sorte demander à l'État de trouver une solution pour qu'une instance soit mise en place qui puisse mettre en place ce suivi de carrière.

Et donc concrètement, en l'état actuel, on ne peut pas le mettre en place dans un contexte où plus de la moitié des sections CNU ont décidé de ne pas s'engager dans la démarche.

Mme Cénac-Guesdon.- Mais il me semble que la fin du communiqué, de mémoire, plus que de trouver une solution nationale, la CPU s'engageait à dire qu'elle pouvait trouver une solution localement.

Le Président.- Oui, ce n'est pas tout à fait... Je crois que le texte dit : « à défaut, les établissements prendront leurs responsabilités ». Je crois que c'est cela qui est dit. Ce qui ne veut pas dire explicitement que les établissements assureront eux-mêmes le suivi de carrière.

Ce n'est pas très facile en interne, vraiment. Je ne vois pas... Pour moi, c'est un petit peu comme la PEDR. C'est vraiment très difficile de mener ce genre de démarche en interne et je souhaite vraiment très profondément que l'on puisse externaliser le regard sur des choses où on a toujours beaucoup de difficultés en interne à assurer une parfaite impartialité des décisions.

D'autres questions ? Non ? On peut rentrer dans l'ordre du jour ?

Merci, donc on va entrer dans l'ordre du jour par l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 14 février.

Louis.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 14 février 2017

M. de Mesnard.- Le verbatim, vous l'avez tout reçu. Il n'a pas posé du tout de difficultés.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut s'exprimer là-dessus ?

Apparemment pas, donc on peut passer au vote.
Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci.

26 voix pour (unanimité)

Je repasse la parole au Président.

Le Président.- Merci, Louis.

III) Présentation du projet de volet uB du contrat de site

Le Président.- Donc on va pouvoir aborder maintenant le premier point important de notre ordre du jour aujourd'hui qui est la présentation du volet « université de Bourgogne », uniquement université de Bourgogne, du contrat de site Université Bourgogne Franche-Comté.

Je vous redonne les éléments de contexte. Il ne s'agit pas aujourd'hui de voter. On n'est pas en situation de voter sur ce texte. Il s'agit simplement que l'on puisse partager ensemble et que je puisse vous donner autant que possible des éléments d'explication sur le contenu de ce volet spécifique uB.

Premier élément de contexte, comment s'est construit ce document ? Il s'est construit dans le cadre d'échanges que nous avons eus avec la DGESIP à plusieurs reprises. Cela doit être au moins la troisième voire la quatrième version du document qui s'est affiné au fil des échanges depuis le mois de septembre. Sachant que ce document a été construit à partir du document stratégique que nous avons remis l'an passé dans le cadre de l'autoévaluation pour le HCERES.

Donc j'ai pris ce document comme trame et ensuite on a incrémenté, on a fait évoluer le document et avec, le 19 décembre si j'ai bonne mémoire, une demi-journée de travail et d'échange avec la DGESIP de façon à ce que la DGESIP puisse également, dans ce dialogue qui est un dialogue entre deux partenaires, imprimer son point de vue et sa vision de ce que doit être notre contrat.

Donc ce document a dû être finalisé, je crois, il y a une dizaine de jours à peu près, dans l'échange que nous avons eu avec la DGESIP. Ça, c'est le premier élément de contexte.

Le deuxième élément, c'est que ce document, le volet spécifique uB, fait partie d'un ensemble de textes que nous allons devoir voter dans le cadre du contrat de site. Le contrat de site est construit autour du volet commun du contrat de site, lequel volet commun est porté par la COMUE. À ce volet commun est associé un volet spécifique pour chacun des établissements de la COMUE plus un document qui s'appelle « Trajectoire de la COMUE » sur les six prochaines années, un autre document qui correspond aux jalons, c'est-à-dire les rendez-vous annuels qui auront lieu entre la COMUE et la DGESIP, un document qui est le schéma directeur du numérique à l'échelle d'UBFC et puis, enfin, un dernier document qui est le schéma directeur de la vie étudiante sur le périmètre géographique UBFC.

Tous ces documents doivent faire l'objet d'un vote préalable par le conseil des membres et actuellement, le conseil des membres, donc l'assemblée des six ou sept chefs d'établissement de la COMUE, n'a pas finalisé ce travail de validation de

ces documents du contrat de site. Nous avons demain, à Besançon, une réunion du conseil des membres qui, je l'espère, va nous permettre de terminer ces travaux.

Donc au jour d'aujourd'hui, nous ne sommes pas en situation de soumettre à votre approbation la totalité des documents relatifs au contrat de site. On est donc dans un calendrier qui devient un calendrier qui est contraint puisque la signature du contrat est prévue à Paris le 18 avril.

On aurait pu, mais je ne l'ai pas souhaité, soumettre à votre approbation, à un vote, le volet spécifique de l'uB, en le décontextualisant et en le séparant des volets qui sont les volets communs COMUE. Donc, de fait, aujourd'hui, je préfère vous le présenter pour que l'on puisse en débattre tous ensemble et *in fine*, si demain, ce que je souhaite, les désaccords qui persistent entre la COMUE et ses membres sur le volet commun sont levés, nous réunirons le 10 avril... Et je vous demande, mais je crois que cette date était déjà prévue dans l'agenda du conseil d'administration, le 10 avril, nous réunirons le comité technique en début de matinée, le conseil académique en seconde partie de matinée, puis le conseil d'administration l'après-midi, de façon à débattre et à délibérer sur l'ensemble des documents relatifs au contrat de site et on sera, de cette façon, parfaitement dans le calendrier pour la signature qui doit avoir lieu le 18 avril.

Voilà ces deux éléments de contexte que je voulais vous apporter.

Ceci étant, ce document est un document qui couvre... En fait, la DGESIP voulait un document de sept pages, je crois que l'on a été un petit peu au-delà de ce qui nous était demandé. On va peut-être avancer. Je vais peut-être prendre la souris, Louis, non ? Comme cela se sera plus facile.

Cette première diapo, c'est en gros le résumé de l'introduction de ce document qui réaffiche le fait que l'université de Bourgogne voit son avenir, non pas seule, mais en lien avec un certain nombre de partenaires, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne-Franche-Comté, les collectivités et les entreprises et puis son réseau de partenaires internationaux et que notre université réaffiche sa volonté de s'affirmer dans la cartographie nationale et internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il y avait un plan... Le document est organisé en plusieurs chapitres.

Le premier chapitre s'intitule « Participer activement à la mise en œuvre de la stratégie de site portée par la COMUE Université Bourgogne-Franche-Comté ». Donc là, ce premier chapitre, en fait, volontairement exprime la volonté qui est la nôtre de résolument nous insérer dans une stratégie de site en lien avec nos partenaires de la COMUE.

Donc le premier paragraphe dit que nous voulons assurer la réussite du projet I-SITE et reprend en gros la plupart des grands engagements que vous connaissez sur la réussite de I-SITE :

- la signature unique des publications,
- la réussite du transfert opérationnel des écoles doctorales à la COMUE,
- l'intégration effective de l'ENSAM,
- la mise en œuvre opérationnelle du transfert à la COMUE des décisions politiques sur le budget récurrent de la recherche,
- la mise en œuvre opérationnelle de la cotutelle des équipes d'accueil par la COMUE que l'on a réaffirmée au mois de janvier à la DGESIP,
- les procédures et modalités techniques pour que 10 % des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, de professeurs et de maîtres de conférences soient redéployés, en tout cas pour leur valence recherche, soient redéployés sur les trois grands domaines de I-SITE, et enfin

- la création opérationnelle là aussi du Pôle Ingénierie Management.

Ce sont des engagements que l'on a pris et qui sont des engagements... Encore une fois, les prendre politiquement est une chose et les implémenter sur le plan administratif et juridique est une autre difficulté. Et donc il s'agit ici de réaffirmer la volonté de réussir ces transferts de compétences.

Le second paragraphe dit que nous voulons accroître les relations internationales et la mobilité étudiante. Là, il s'agit de dire en substance qu'au bout du compte, notre université n'a jamais véritablement eu de politique d'établissement en matière de relations internationales.

Nous avons, bien sûr, une vie internationale qui est active, mais pour l'essentiel, notre politique internationale se construit dans des relations bilatérales entre chercheurs de notre université et d'autres universités, entre enseignants de notre université et enseignants d'autres universités, mais il y a finalement très peu de stratégie internationale portée par l'établissement, sauf la situation absolument exemplaire à mon sens des relations entre l'université de Bourgogne avec l'université de Mayence qui est quelque chose qui s'inscrit dans l'histoire puisque ce partenariat qui est renforcé, qui est ce que j'appelle un vrai jumelage universitaire, au même titre qu'il y a des jumelages de villes, ce partenariat est quelque chose qui remonte au début des années 60 et qui s'insère dans le cadre d'un partenariat renforcé entre la Région Bourgogne et la Région Rhénanie-Palatinat.

J'ai donc exprimé le souhait que l'on puisse passer à une autre étape de la politique internationale de l'établissement en s'appuyant sur de véritables jumelages universitaires sur le modèle de Mayence et avec l'idée que nous pourrions construire trois, quatre grands partenariats – une université de la taille de la nôtre ne peut pas construire davantage de très grands partenariats structurants :

- un partenariat avec une université nord-américaine,
- un partenariat avec une université en Asie, et
- un partenariat avec une université en Afrique,

de façon à ce que sur chacun des grands continents, nous puissions avoir un partenaire privilégié avec lequel on entame une relation d'établissement à établissement, soutenue sur le long terme.

Il faudra beaucoup de temps pour faire cela. L'état dans lequel on est avec Mayence actuellement, encore une fois, c'est le résultat de quelque chose qui a été commencé il y a quarante ans. Mais il faut bien donner le top départ.

Et cette proposition intéresse la DGESIP qui l'a retenue dans le projet de contrat de site.

En fait, on a déjà commencé. On a commencé de tisser des liens avec l'université Texas Tech aux États-Unis qui est une université qui a une typologie académique assez proche de la nôtre. On a commencé de travailler, j'espère que cela va pouvoir fonctionner, avec l'université de Josai au Japon et également avec une nouvelle université marocaine.

Voilà, en gros, ce que dit ce second paragraphe.

Le troisième paragraphe est un paragraphe qui est plus technique. Il s'agit de dire que l'on veut mutualiser les fonctions support de la COMUE. Là, c'est un point dont on a déjà eu l'occasion de parler. Il s'agit, ici, de dire que l'on a conçu la COMUE comme une structure souple, légère, sans une méta-administration qui viendrait coiffer les établissements et les administrations des établissements, mais, au contraire, une administration dite « de mission » qui délègue à ses établissements membres la prise en charge des fonctions support et avec, pour chacune des fonctions support, un établissement qui devient un établissement chef de file et puis

un établissement associé qui pilote le réseau des services administratifs correspondants des établissements.

Ça, c'est quelque chose qui est important et qui me paraît être un garant du bon fonctionnement de la COMUE parce qu'à partir du moment où les établissements portent pour le compte de la COMUE un certain nombre de fonctions support, on établit une véritable continuité entre les établissements et la COMUE et une relation de confiance mutuelle qui est importante.

Donc il s'agit ici, dans ce paragraphe, de rappeler cet objectif qui est le nôtre.

Le quatrième paragraphe dit que nous souhaitons une politique de valorisation qui s'appuie sur la SATT Grand Est. Il s'agit ici d'un élément qui est assez politique où on rappelle que la SATT Grand Est s'est construite autour de Wellience, la filiale de l'université de Bourgogne, qui a choisi finalement de perdre sa filiale, mais pour construire une structure qui est une structure partagée et plus ambitieuse.

On rappelle, ce faisant, que l'université de Bourgogne qui avait droit à deux sièges au conseil d'administration de la SATT, a librement choisi de donner un de ses deux sièges à l'université de Franche-Comté pour construire ensemble cet espace Bourgogne-Franche-Comté de la valorisation.

On rappelle également que l'université de Bourgogne a accepté de baisser sa part dans l'actionnariat de la SATT, sans descendre en dessous de 25 %, qui nous donne une minorité de blocage, mais que nous avons accepté de baisser notre part de l'actionnariat pour permettre aux écoles de devenir directement actionnaires de la SATT parce que les écoles, l'ENSM, AgroSup, l'UTBM, n'étaient pas directement actionnaires de la SATT. Maintenant, elles le sont et, de fait, cela crée aussi les conditions politiques de leur engagement dans la SATT.

Donc ce faisant, on réaffirme la volonté de l'uB que la politique de valorisation de la grande région s'appuie résolument sur la SATT Grand Est.

Voilà ce qui est dit dans ce premier chapitre.

Le second chapitre du document s'appelle « Une politique de formation tournée vers l'international », avec là aussi plusieurs paragraphes.

Le premier indique notre volonté de nous engager résolument vers l'innovation pédagogique, vers le soutien à la vie étudiante, dans l'amélioration de la réussite étudiante.

Donc en matière d'innovation pédagogique, on détaille un certain nombre de mesures qui ont déjà été prises : la création d'un pédago-lab, la création de trois MOOCs qui sont des MOOCs de très grande qualité dans le domaine du vin, dans le domaine du sport, autour de Marey, et puis dans le domaine de l'écriture digitale. Et puis on détaille également le Learning Center en disant que le Learning Center constitue vraiment un des piliers de la politique de l'uB en matière d'innovation pédagogique pour l'avenir.

Donc ça, c'est le paragraphe « innovation pédagogique », et puis le second paragraphe traite du renforcement de l'accompagnement des étudiants. On traite de la qualité de la vie étudiante.

On réaffirme ici plusieurs éléments de notre volonté. On réaffirme l'épicerie solidaire qui va ouvrir prochainement. On réaffirme la volonté de l'uB, qui est un vrai choix politique, de maintenir la gratuité du SUAPS. Je crois que peu d'universités en France tiennent cet engagement de maintenir notre engagement auprès du pôle d'excellence des pratiques sportives qui permet à des étudiants sportifs de haut niveau de faire leurs études dans de bonnes conditions dans notre université.

On détaille également parmi les projets, celui qui est le nôtre d'installer une antenne de l'AFEV qui est l'Association de la fondation étudiante pour la ville à l'université de Bourgogne. Cette association est une association qui s'appuie sur des étudiants pour assurer un suivi pédagogique et de l'aide aux devoirs, de l'aide à la scolarité pour des jeunes qui sont dans des quartiers difficiles et qui sont en difficulté scolaire. C'est une association qui est extrêmement structurée et qui nous a sollicités pour venir s'installer à l'université de Bourgogne.

Enfin, on affiche ici également parmi nos projets le quatrième bâtiment qui est dédié à la vie étudiante sur le site d'Auxerre, sur le campus d'Auxerre, et qui va ouvrir soit fin 2017 soit fin 2018. Ça, c'est un premier élément.

Et puis en termes d'accompagnement à la scolarité et à la réussite étudiante, on détaille également ici le projet de semestre de réorientation sur lequel les étudiants sont en train de travailler, qui serait un semestre de réorientation qui a vocation à terme à être généralisé sur l'ensemble du campus dijonnais et puis on dit également qu'on va s'appuyer sur une structure à laquelle je suis très attaché qui est le Centre des pratiques de l'écrit et de l'oral, qui permet une remise à niveau en français écrit et oral à des étudiants qui sont en difficulté dans leur maîtrise de la langue française et qui arrivent à l'université de Bourgogne. Ce centre a été mis en place, il a commencé de travailler, et je suis convaincu que compte tenu des difficultés à la maîtrise de la langue française d'un certain nombre de jeunes, c'est un dispositif qu'il faut que nous puissions renforcer à l'avenir.

Et puis on développe également... Alors, deuxième paragraphe qui est celui sur l'attractivité à l'international. Alors là, on dit... Donc le second point... Non, il faut... voilà. « Développer en lien avec la COMUE les dispositifs visant à accroître l'attractivité à l'international ». En gros, là, il s'agit de dire que l'on s'est engagé sur la période quinquennale précédente à mettre en place des formations de masters en anglais. C'était un dispositif qui avait vocation à préfigurer ce qui *in fine* a été mis en place dans le cadre de l'I-SITE. Donc l'objectif de l'uB, à cet égard est qu'*a minima* et avant la fin du prochain contrat, donc dans six ans, nous puissions ouvrir un master international pour chacun des six domaines de différenciation scientifique de l'université de Bourgogne.

Le troisième paragraphe concerne la professionnalisation des formations. C'est un point dont on a eu souvent l'occasion de parler dans ce conseil d'administration. Il s'agit ici de rappeler l'importance de la formation continue, à la fois comme un levier pour aller drainer des ressources nouvelles, mais surtout comme un moyen extrêmement efficace de tisser encore mieux le lien entre l'université et le reste de la société. Donc on rappelle ici l'activité du SEFCA qui est la sixième ou la septième en France en budget parmi les services de formation continue universitaire. On rappelle que le SEFCA est certifié ISO 9001 depuis l'été dernier. Depuis le mois de juillet dernier. Et donc on redit notre ambition de maîtriser, et on a commencé, l'ingénierie pédagogique, la réingénierie pédagogique de nos formations de façon à les adapter à des menus courts, à des formations courtes qui peuvent, beaucoup plus facilement que des diplômes d'université traditionnels, faire l'objet d'actions de formation continue qui sont valorisées auprès des entreprises ou des autres acteurs de la société. Tout ceci est rappelé comme un des éléments forts de notre politique.

Et puis on rappelle aussi dans ce paragraphe un de nos projets emblématiques qui est la Cité de l'alternance, qui est un projet que nous construisons avec le Conseil régional, avec le CROUS, avec le CFA de La Noue et dont vous savez qu'il permet, qu'il ambitionne de construire des parcours

pédagogiques croisés entre des jeunes qui sont dans des formations à des métiers manuels et dont on s'aperçoit qu'ils pourraient avoir la capacité à suivre des études universitaires et donc ils pourront se réengager vers des études universitaires et puis, à l'inverse, d'autres jeunes qui pourraient être en échec répété dans leur cursus universitaire et qui pourraient retourner sur des formations en apprentissage dans un CFA. Donc ce projet, la Cité de l'alternance, construit en fait ces parcours pédagogiques croisés. C'est quelque chose de tout à fait original qui est soutenu également dans le cadre du programme d'investissement d'avenir.

Le troisième paragraphe s'appelle « Concilier pluridisciplinarité, rayonnement international et liens avec le monde économique » où on rappelle là un certain nombre d'engagements partenariaux très forts de notre université. Notre université du grand campus dijonnais, notre université et nos politiques de différenciation des sites territoriaux. On détaille la structuration des unités de recherche et puis on redit un mot sur le numérique.

Rapidement sur le grand campus dijonnais. Il s'agit ici de dire qu'indépendamment de la COMUE, le grand campus dijonnais, avec le CROUS qui est un partenaire majeur, avec l'INRA, avec AgroSup, avec le CHU, avec le Centre Leclerc, avec l'Établissement français du sang, l'INSERM, le CNRS, l'IRTESS qui en fait également partie, et puis l'École de commerce de Dijon et l'ENSAM et le centre CEA qui, de fait, font partie maintenant de notre cercle partenarial, ce grand campus dijonnais a été, au cours des cinq années précédentes, un périmètre de dialogue et de partenariat extrêmement puissant, extrêmement fructueux puisque vous savez que c'est dans le cadre du grand campus que nous avons construit la stratégie de différenciation de Dijon, de l'université de Bourgogne, et quand on parle des six domaines de recherche de l'université de Bourgogne, c'est en réalité des six domaines de recherche du grand campus qu'il s'agit.

Nous avons construit ensemble la stratégie de différenciation intelligente avec la Région. Nous avons construit ensemble les grands programmes scientifiques dans le cadre du CPER et je tiens absolument à ce que nous puissions continuer.

Donc on réaffiche ici le fait que nous souhaitons intensifier cette politique partenariale, que nous souhaitons poursuivre notamment l'action du Conseil d'orientation stratégique de plateformes, renforcer l'intégration de la vie étudiante à l'échelle du campus Montmuzard, mettre en place pour chacun des six grands domaines scientifiques de différenciation un groupe de coordination qui permettra de faire travailler ensemble laboratoires, composantes, entreprises pour construire tous ensemble la politique de chaque domaine et puis, enfin, on redit ici que l'on souhaite pour chacun des six grands domaines de différenciation créer d'ici la fin du prochain contrat au moins une chaire d'entreprise. Au moins une chaire d'entreprise.

Nous avons déjà une première chaire d'entreprise avec Areva. Une deuxième qui est en train de se mettre en place avec la profession des notaires à Mâcon. On en a une troisième qui est en cours de construction également avec Eiffage, je crois, et donc je crois résolument à la nécessité de poursuivre cet engagement vers les chefs d'entreprise. Là aussi, ce sont des projets qui ont été plutôt très bien perçus par la DGEISIP.

On rappelle dans ce document... On présente un tableau que vous avez peut-être vu, auquel je suis très attaché, qui montre la cohérence qui existe entre la cartographie de l'université de Bourgogne et du grand campus avec ses six grands domaines d'excellence, la cartographie en trois grands domaines d'I-SITE Bourgogne-Franche-Comté et puis les différents pôles de compétitivité et clusters d'entreprises du territoire pour bien montrer que tout ceci est en parfaite cohérence.

On aborde ensuite la politique de différenciation des campus territoriaux. Ici, on rappelle une petite vision de la carte de la Bourgogne-Franche-Comté. Essayez de vous représenter la carte de la Bourgogne-Franche-Comté. Dijon est en plein centre et les sites territoriaux de l'université de Bourgogne, Nevers, Auxerre, Le Creusot, Chalon, Mâcon, finalement occupent tout l'espace qui est situé à l'ouest de Dijon et donc occupent environ 50 % de la surface de la grande région Bourgogne-Franche-Comté. Et donc il s'agit ici de dire que ces implantations territoriales de l'uB sont finalement essentielles à l'équilibre territorial d'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté et de présenter sur chacun de nos sites territoriaux au moins un élément de la politique que nous voulons mener.

À Auxerre, par exemple, poursuivre le développement de la filière en génie industriel par un cycle d'ingénieur en alternance. À Chalon-sur-Saône, de travailler à un quatrième département avec l'IUT et renforcer les liens avec l'Institut de l'image de l'ENSAM qui est un partenaire qui est maintenant dans la COMUE et donc qui est extrêmement important pour nous. Poursuivre à Mâcon le travail de diversification des formations qui a été engagé déjà depuis quatre ans. On détaille à Nevers la volonté qui est la nôtre de développer le parcours « Infrastructures routières » que l'on a mis en place, il y a deux ans, pour en faire un véritable département, un troisième département voire un quatrième département de l'ISAT. Enfin, au Creusot, on met l'accent sur la plateforme Excalibure que l'on vient d'installer au Creusot et qui va être un levier de développement absolument phénoménal pour Le Creusot et puis on évoque aussi un projet auquel je suis très attaché, qui est la possibilité de faire évoluer le master VIBOT vers une filière d'ingénierie en lien avec l'ESIREM.

On parle aussi de la structuration des unités de recherche en disant que globalement la structuration de nos unités de recherche est bien aboutie, je trouve, dans le domaine des sciences humaines et sociales, avec une MSH, qui joue son rôle et qui joue bien son rôle sur notre campus pour faire travailler ensemble les acteurs et les laboratoires des SHS.

La structuration est bien aboutie également, me semble-t-il, dans le domaine des sciences exactes avec un gros labo de... Je schématise, mais un très gros labo de physique qui est l'ICB, un gros labo de chimie qui est l'ICMUB, un gros laboratoire de mathématiques et puis le LE2I dans le domaine de l'électronique et de l'informatique même si le LE2I connaît en ce moment des difficultés, il se restructurera. Donc on a une structuration qui fonctionne bien.

Dans le domaine de la santé, on a également une structuration qui est bien aboutie avec deux laboratoires de grande importance, le centre de recherche INSERM « Lipides, Nutrition, Cancer », qui est de très loin le plus gros laboratoire de la grande région en sciences de santé. Le laboratoire CAPS dans le domaine des sciences du mouvement. Et autour de ces deux laboratoires, on a une offre de recherche en santé qui est très structurée, qui est d'excellente qualité. Il n'y a qu'à voir notre réunion avec l'INSERM de vendredi dernier.

Et puis un autre domaine qui est le domaine des sciences de l'environnement, de l'aliment, de l'alimentation. Ce domaine est probablement celui qui est le plus identifiant pour notre campus et pour notre université. Et ce domaine, il est actuellement organisé autour de l'UMR Agroécologie, du Centre des sciences du goût et de l'alimentation, de l'UMR Biogéosciences, de l'UMR PAM et du CESAER qui est une unité dans le domaine de l'économie des territoires qui est portée par l'INRA et qui est hébergée à AgroSup.

Le projet que je voudrais porter pour le prochain mandat est que l'on puisse rapprocher, fédérer ces cinq unités de recherche pour en faire une sorte, à terme, d'institut dans le domaine des sciences de l'aliment et de l'environnement.

Je voudrais faire cela parce que, j'ai déjà eu l'occasion de vous en parler, quand on suit les *rankings* internationaux, en 2014, je crois, ou en 2015, Dijon, le site dijonnais était positionné au troisième rang de toutes les universités, de tous les sites universitaires européens dans le domaine des sciences de l'environnement, de l'aliment et de l'alimentation.

C'est là, dans un monde qui se différencie et où la visibilité est extrêmement importante, je pense, qu'il y a ici un atout pour notre université et pour notre site, pour notre grand campus, qui est quelque chose d'absolument essentiel et j'aimerais que l'on puisse arriver à faire dans le domaine des sciences de l'aliment et de l'environnement, ce que nos collègues de Besançon ont été capables de faire avec l'institut FEMTO dans le domaine des sciences de l'électronique, de l'informatique et de l'ingénierie, en construisant l'institut FEMTO qui est finalement une fédération d'unités de recherche et lequel institut FEMTO ne fait pas forcément intrinsèquement de la meilleure science que la somme des universités... des unités de recherche, pardon, qui le composent, mais le fait d'être fédéré en un institut qui parle d'une voix unique lui a donné une puissance et une visibilité internationale qui est considérable.

Et j'aimerais... je pense qu'il est important pour le campus dijonnais, pour Dijon, de réussir le même type de mouvement, de rapprochement, de convergence dans le domaine des sciences de l'aliment et de l'environnement, en sachant que dans mon esprit, c'est un projet qui n'est pas un projet qui a vocation à être fermé et limité aux seules unités du campus dijonnais et que dans mon esprit, bien entendu, l'unité Chrono-environnement, qui a son siège à Besançon et qui est une grande et importante unité de recherche de l'université de Franche-Comté, a vocation bien sûr à entrer dans ce périmètre. C'est un dossier qui est important, qui sera difficile, je n'en doute pas, mais que j'aimerais aussi voir aboutir dans les années qui viennent.

Voilà ce qui est dit dans ce dossier derrière ce paragraphe qui est « Renforcer la structuration des unités de recherche ».

Et puis pour le numérique... Je ne vais pas parler trop trop longtemps et trop détailler tout, mais sur le numérique, en fait, on réaffirme que le numérique est un élément qui est essentiel et, en gros, ce que l'on dit c'est que nous avons un datacenter. Ce datacenter héberge un centre de calcul qui est extrêmement performant. C'est une structure véritablement de très haute technologie qui positionne notre université en position absolument stratégique sur le territoire académique du nord-est de la France. Il faut que l'on capitalise sur ce datacenter qui est un élément important de notre rayonnement mais également de notre indépendance et de notre souveraineté numérique. Je suis très attaché à cela et donc on dit dans ce paragraphe que l'on voudrait trouver des crédits et porter - parce que le projet est écrit, on l'a, le projet - une seconde tranche de datacenter. On a la réserve foncière pour cette seconde tranche et si on arrive à la concrétiser... Il faut environ 2 millions d'euros. Un petit peu plus de 2 millions d'euros si on veut concrétiser cette seconde tranche du datacenter, alors l'université de Bourgogne se trouvera définitivement en situation de leadership sur le grand nord-est et ça, c'est quelque chose de très important.

Le deuxième paragraphe parle du renforcement de nos capacités de pilotage de la recherche. Donc ici, on dit plusieurs choses. On dit en gros que l'on a une faiblesse sur la maîtrise de systèmes d'information pour le pilotage et le suivi de nos

conventions de recherche. Il faut qu'on s'améliore dans ce domaine, ça, c'est quelque chose de tout à fait clair. Les projets sont lancés dans ce domaine.

On réaffirme notre volonté de travailler à des conventions de mixité avec les organismes nationaux de recherche, à construire notamment des indicateurs de suivi qui soient partagés avec les organismes nationaux de recherche. C'est ce que l'on a commencé à faire avec le CNRS, vraiment dans d'excellentes conditions, et je trouve que là, notre université est véritablement moteur en Bourgogne-Franche-Comté. C'est ce que l'on a poursuivi vendredi dernier avec l'INSERM et je dirais que c'est ce que l'on fait presque tous les jours avec l'INRA tant il est vrai que le lien entre l'uB et l'INRA est une vraie, une véritable symbiose.

Et puis on redit qu'ici, on va mettre en place des groupes de coordination sur chacun des six grands domaines de recherche du grand campus de façon à affiner notre stratégie conjointe.

Le quatrième paragraphe est un paragraphe que l'on trouvera probablement un petit peu austère et un petit peu moins académique, mais qui, là encore, dans le cadre d'un dialogue avec notre tutelle qui est l'État, est parfaitement audible, il s'agit de dire que notre université est dans une situation économique difficile et, avant toutes choses, et en toute urgence, il nous faut retrouver un équilibre qui permettra de conforter la situation économique de l'établissement. Donc on rappelle ici le contexte et la situation actuels.

On redit la nécessité de moderniser et de professionnaliser et d'étoffer un certain nombre de fonctions support, notamment dans le domaine du pilotage mais, de fait, nous avons déjà fait ce travail pour étoffer le pôle Pilotage, et on dit ici qu'il faut redévelopper un certain nombre d'indicateurs de gestion de l'établissement, renforcer le pilotage, renforcer notamment le pilotage stratégique de la masse salariale. On verra dans quelques minutes à travers l'analyse du rapport de Bernard Dizambourg et de Michel Dellacasagrande à quel point la maîtrise de la masse salariale est quelque chose de déterminant et donc à quel point il faut que l'on se mette en situation de piloter toujours plus finement notre masse salariale.

Et puis on rappelle que finalement, il faut que l'on développe dans l'établissement une véritable culture du pilotage, du suivi, en partageant ces indicateurs de pilotage en conférence des doyens, en conférence des directeurs de composante. Enfin, à différents niveaux des équipes décisionnelles de cette université.

Voilà ce que l'on dit pour l'essentiel.

« Renforcer la politique de gestion des ressources humaines », c'est finalement à peu près la même chose.

Et puis on redit également qu'il faut poursuivre la politique de rationalisation du patrimoine immobilier. Ça, c'est quelque chose que l'on a largement engagé. Il faut bien sûr mieux gérer notre patrimoine immobilier, mieux mutualiser nos moyens, mieux mutualiser les locaux d'enseignement. Éventuellement céder des locaux qui ne nous seraient pas utiles, mais on a déjà fait, on a cédé au cours du précédent mandat les anciens locaux de l'ESPE à Chalon-sur-Saône. On est en train de céder la station aquacole de Saint-Usage qui ne nous est plus utile. Tout cela, c'est non seulement un petit peu d'argent qui va entrer, mais c'est surtout des frais d'entretien qui seront des frais d'entretien en moins. Mais là, il faut être tout à fait lucide et honnête, on n'a finalement pas beaucoup de leviers dans notre université pour céder du patrimoine qui ne serait pas utile. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'y intéresser et regarder tout cela avec attention.

Et puis on rappelle ici que l'on a quand même quelques grands objectifs, c'est le Learning Center et le datacenter, et que là-dessus on souhaite avancer.

On termine en indiquant que l'on veut déployer la démarche qualité. On rappelle qu'elle a déjà été engagée avec le contrôle interne comptable à partir de 2014 sous l'autorité de l'Agent comptable, que l'on veut mettre en place le contrôle budgétaire à partir de 2017. On rappelle ce que l'on a fait au SEFCA et puis un certain nombre de structures internes de notre université qui ont déjà des labels dans leur champ de compétence et on dit qu'il faut poursuivre cette démarche qualité.

Voilà, en gros, ce qui est dit dans ce document et puis les conclusions. Réussite... On réaffirme la nécessité de réussir I-SITE. La qualité de l'ensemble des formations et le développement de la recherche. La volonté d'une université qui veut rayonner à l'international en étant ancrée dans ses territoires et puis, bien sûr, la nécessité de s'appuyer sur un modèle économique qui soit un modèle économique qui soit resolidifié.

Voilà ce que je voulais vous dire rapidement et on peut bien sûr prendre un petit moment pour dialoguer sur ce document.

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai plusieurs remarques. Je pense que vous vous en doutez.

Je vais commencer par ce que vous avez dit tout au début sur le calendrier. J'ai bien conscience que le calendrier soit contraint. Vous avez dit que le 10 avril sera venu le moment de débattre et de délibérer. Par rapport au débat, j'ai quand même des doutes, étant donné le calendrier avec un CT et un CAC dans la matinée et un CA dans l'après-midi, je pense que le mot « débat » pour le 10 avril ne me paraît pas très approprié.

Ceci étant, j'ai plusieurs questions. Donc la première, vous avez parlé de désaccord avec la COMUE et les établissements membres. Est-ce que vous pouvez nous dire quels sont les points de désaccord un peu pour en parler ?

Ensuite, dans le document qui nous a été retransmis, il est écrit page 2 et puis vous avez repris ce propos plusieurs fois dans l'exposé : « Ce contrat répond à ces objectifs par une politique de différenciation scientifique ». Ma question est la suivante : quelles sont les garanties pour ceux qui ne sont pas dans les grands domaines ?

De même, quand vous parlez de différenciation par site territorial, ceux qui sont sur les sites territoriaux, qui ne sont pas dans la différenciation, que fait-on des personnes sur place dans ces thématiques ?

Page 2 également, il est toujours question de redéployer 10 % des emplois professeurs et maîtres de conférences vacants sur les trois domaines de l'I-SITE. À l'heure du plan de retour à l'équilibre, on s'attend quand même à des campagnes un peu blanches, que va-t-il rester de ces 10 % ? Est-ce que ces 10 % de zéro, cela fait zéro ou alors les seuls postes qui auront la chance d'être déployés seront des postes dans les thématiques de l'I-SITE ?

Un peu plus loin dans le document, vous parlez de déléguer les fonctions support aux établissements membres. Donc avec quels moyens supplémentaires pour les établissements membres demande-t-on aux établissements de faire le travail qui doit être fait à l'échelle de la COMUE ?

Je peux continuer mes questions et puis, comme cela, vous répondrez à l'intégralité après.

Page 10, il est question d'être attentif à la qualité de vie au travail dans le prolongement des actions conduites lors des deux dernières années avec la création du poste de psychologue du travail et les moyens du CHSCT. Ma question est : comment vous pensez être attentif à la qualité de vie au travail et par quels moyens ? Je pense que vous ne réalisez par l'état de souffrance au travail et la perte de repères de la part de nos collègues.

Enfin, page 13 et la suite, sur les indicateurs. Quels ont été les critères pour choisir ces indicateurs en particulier ? Est-ce que c'est une commission qui a choisi ces indicateurs ? Comment est-ce qu'on fait pour faire réussir de plus en plus d'étudiants avec de moins en moins de moyens ? Pourquoi, par exemple, dans ces indicateurs, vous avez choisi d'indiquer le nombre de masters internationaux ? Pourquoi plus d'importance aux formations à l'international qu'au maintien du service public ? Je pense, par exemple, aux formations de préparation à l'agrégation dont il est question à la page 9 du document, mais pas seulement.

C'est tout, pour l'instant, pour mes questions.

Le Président.- J'ai noté, donc je vais essayer de ne rien oublier. Je suis d'accord que le temps de discussion du 10 avril va arriver rapidement et que l'on va être dans des conditions qui ne sont pas optimales, c'est le moins que l'on puisse dire, pour débattre, mais là-dessus, on est sur un calendrier que l'on ne maîtrise ni en amont avec la validation, par les membres, du volet commun du contrat de site, ni en aval avec la date qui a été fixée par l'État pour la signature et qui bute sur l'élection présidentielle. Là-dessus, malheureusement... Mais c'est aussi pour essayer d'anticiper tout cela que je voulais que l'on puisse échanger autour au moins du volet uB du contrat de site.

Point de désaccord avec la COMUE. Globalement, le désaccord avec la COMUE porte sur la structuration académique de la COMUE et la vision que la plupart des établissements ont d'une structuration académique qui est une structuration académique, on va dire, unidimensionnelle, avec des éléments structurants que l'on peut appeler des pôles thématiques, qui sont simples et lisibles. Par exemple, les trois grands domaines d'I-SITE et le Pôle Ingénierie Management et un qui peut s'appeler « Droit – Économie » et un qui s'appelle « Lettres - Langues - Sciences humaines et sociales ». Cela fait des points d'entrée qui seront lisibles pour une structuration, une cartographie qui est unidimensionnelle.

Et puis un autre modèle qui est un modèle matriciel à, au moins, trois entrées, trois dimensions.

Les matrices à deux dimensions, c'est déjà compliqué ; les matrices à trois dimensions sont des choses qui sont d'une grande complexité.

Et puis derrière un modèle unidimensionnel qui est basé sur des pôles thématiques qui sont des structures d'échange, de dialogue sur les grands identifiants de Bourgogne-Franche-Comté, d'une part, et puis quelque chose qui a vocation à être une matrice dans laquelle pourrait s'insérer l'ensemble des formations de la COMUE, se cache aussi la vision d'un modèle pour la COMUE qui n'est probablement pas le même.

Donc il y a la question de la cartographie et derrière cette question de la cartographie, il y a des questions sur la vision que les uns et les autres, on peut avoir de la COMUE. Et donc on a besoin d'en parler et on en parle de fait et on a déjà eu deux réunions du conseil des membres consacrées à ce sujet. On en a une autre demain et j'ai bon espoir que demain, on arrive à se mettre tous d'accord.

Donc ça, c'était sur le désaccord avec la COMUE.

Ensuite... Là encore, quand on parle de différenciation, on ne va pas rouvrir ce dialogue où c'est un point dont on parle depuis quatre ou cinq ans maintenant. Moi, je suis convaincu que l'on peut afficher une cartographie qui est différenciée et afficher des axes de différenciation pour l'université et que l'on peut, pour autant, entraîner l'ensemble de la communauté.

Donc qu'il s'agisse des six grands domaines de différenciation du grand campus dijonnais, qu'il s'agisse des trois axes de différenciation d'I-SITE, on a toujours dit que l'ensemble du dispositif était conçu pour que toutes les communautés soient engagées, soient entraînées, et je n'ai pas d'inquiétude sur le fait que l'on pourra y arriver même si, dans une cartographie et dans une cartographie de différenciation, on ne retrouve bien évidemment pas les mots-clés correspondant à toutes les disciplines. Je suis bien conscient de cette chose-là. Mais je crois que l'important est qu'à travers des choix clairs, on puisse entraîner tout le monde et les cartographies que l'on a faites, qu'il s'agisse de celle du grand campus ou de celle de la COMUE et d'I-SITE, doivent nous permettre de le faire.

Les emplois redéployés. Alors, *quid* des emplois redéployés ? Encore une fois, les emplois redéployés, l'engagement c'est : 10 % des emplois qui sont vacants, de professeurs et de maîtres de conférences qui sont vacants, sont redéployés sur les trois domaines prioritaires d'I-SITE. Mais, de fait, quand on regarde ce que sont les trois domaines prioritaires d'I-SITE, on a très largement plus de 10 % de nos emplois qui sont déjà dans le domaine de la santé, dans le domaine des territoires, de l'aliment et de l'environnement, ou dans le domaine global des sciences exactes. Donc ces 10 %, ils existent déjà et je voudrais redire qu'il n'est pas question d'aller prendre des postes qui seraient des postes en sciences humaines pour les transférer dans ces trois domaines-là. On a déjà très largement 10 % des emplois qui sont concernés.

Deuxièmement, il est probable que l'on va faire une campagne d'emplois, une prochaine campagne d'emplois qui sera presque blanche, c'est tout à fait probable, mais le « presque blanche » justement laisse la possibilité de poursuivre la stratégie que l'on veut mener et d'ouvrir quelques postes au recrutement.

Et troisièmement, ce qu'il est tout à fait important de savoir, c'est que sur ces postes qui sont redéployés dans le cadre de chaires, il y a des chaires juniors, il y a des chaires seniors, on affiche la volonté de les redéployer. De toute façon, on n'aura pas nécessairement les moyens financiers de financer toutes les chaires et sur les chaires juniors qui sont des recrutements au niveau maître de conférences, l'engagement est pour dans trois ans simplement et j'espère bien que dans trois ans, on aura rééquilibré la situation financière de notre université.

Les moyens supplémentaires... Oui, pardon, allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Pour préciser ma question. Les 10 % de postes vacants, est-ce que c'est « vacants avant d'être gelés » ou « vacants disponibles » ? Parce qu'avec l'hypothèse que quand même une bonne partie des postes vont être gelés, si 10 % de ceux qui sont possiblement vacants sont attribués à l'I-SITE, cela laisse peu de place pour ceux qui ne sont pas dans les domaines.

Le Président.- Oui, bien sûr. De toute façon, si on fait une campagne presque blanche... Vous savez, si on dit 10 % des postes, cela peut faire simplement un poste de professeur et un poste de maître de conférences. C'est tout. Cela ne fera pas véritablement beaucoup. Donc on verra ce qu'il ressort des DOM, des dialogues d'objectifs et de moyens.

Sur le fait de savoir si c'est simplement les postes que nous, on décidera de mettre au recrutement ou la totalité de nos 30 ou 40 postes, rien n'est vraiment écrit. C'est une volonté politique surtout dans laquelle on s'engage. Ce sera évidemment sur ces deux années qui viennent. Ce ne sera pas 10 % de la totalité de notre campagne d'emplois théorique. Donc si on le fait, ce sera sur un ou deux emplois, pas plus.

En même temps, je pense qu'il faut le faire parce que je pense qu'il ne faut pas que l'on perde l'opportunité d'I-SITE même si notre université est actuellement, et je veux le croire, temporairement dans une situation difficile, je ne veux pas que l'on renonce à mener une stratégie qui soit une stratégie ambitieuse et, encore une fois, sur les chaires juniors, ce sont des recrutements au niveau de maître de conférences et l'engagement que l'on prend, c'est de recruter, d'ouvrir au recrutement un poste de maître de conférences dans trois ans. Donc on a le temps d'ici là.

Et, de fait, pendant les trois ans, c'est I-SITE qui paye le salaire de la personne que l'on identifie. Donc sur les chaires juniors cela ne nous met pas en difficulté budgétaire. Sur les chaires seniors, c'est plus compliqué parce qu'il faut qu'effectivement, on affiche dès maintenant un recrutement au niveau professeur, mais peut-être qu'en faire un chaque année est quelque chose qui ne compromettrait pas tant que cela nos grands équilibres.

M. de Mesnard.- Sachant que c'est un concours, cela reste un concours, ces recrutements, et qu'un local peut très bien candidater. Pourquoi pas ? Ce n'est pas interdit. C'est un concours.

Le Président.- Sur les moyens supplémentaires. Ça, c'est une vraie bonne question, sur les moyens supplémentaires qui sont mis en appui du fonctionnement de la COMUE. Il est certain, à bien voir comment fonctionne le dispositif et à bien voir à quel point notre université s'engage activement pour soutenir le fonctionnement de la COMUE, il est certain que le déploiement de la COMUE fait appel au travail des collègues de notre établissement.

Il serait malhonnête de ma part, a fortiori dans la période actuelle où je vois bien, devant les difficultés de démarrage de la COMUE, le travail formidable que font nos équipes, il serait malhonnête de dire le contraire. Donc oui, il y a une charge de travail supplémentaire. Cette charge de travail doit être compensée au moins en partie par une fraction des postes dits « Fioraso » qui ont été attribués à la COMUE dans le cadre du contrat de site. On en a déjà eu deux. J'espère que l'on pourra en avoir d'autres, mais il s'agit là de la volonté de la COMUE et, fort heureusement, j'ai pu plaider suffisamment fortement pour que les derniers postes ne soient pas préemptés par la COMUE et que l'uB puisse espérer en avoir.

Donc on en a déjà eu deux. J'espère que l'on en aura encore au minimum deux ou trois. Ce ne serait que justice puisque notre université représente à elle seule 50 % des forces de la COMUE. Mais tout ceci, cela nécessite que soit finalisée la réflexion qui a été engagée sur les fonctions support qui sont portées par les établissements. On en est là et tant que ces arbitrages-là ne sont pas finalisés, on ne peut pas décider de quel établissement pourra bénéficier de poste pour telle ou telle fonction.

Ceci étant dit, il est probable, il est honnêtement probable que l'effort qui sera demandé à l'ensemble de la communauté sera probablement au-delà de deux, trois ou quatre postes. Mais, en même temps, c'est bien la condition qui est

nécessaire pour que la COMUE fonctionne et qu'elle fonctionne bien et efficacement. Et je sais que tous les collègues, dans les services qui sont sollicités, le font avec un sens de l'intérêt général, je dois dire, qui est absolument remarquable.

Et puis qualité de vie au travail. Qualité de vie au travail, votre question c'était comment est-ce qu'on va s'y prendre, c'est cela ? Pour prendre en compte les conditions de la qualité de vie au travail.

Je crois... Vous savez, je crois... Je sais bien que les conditions ne sont pas idéales. Je sais bien qu'il y a des personnels qui sont en souffrance. Comment ne pas l'être dans des périodes comme la période actuelle qui sont des périodes à la fois de crise économique et puis de changements structurels profonds du monde universitaire et pas que du monde universitaire. Tout cela, je le comprends bien. C'est la raison pour laquelle on a mis en place le chantier de prévention des risques psychosociaux dès l'année 2012.

C'est peut-être un chantier dont certains peuvent penser qu'il n'a pas avancé suffisamment vite mais je trouve qu'il a avancé de façon sécurisée, de façon sûre, et moi, je suis plutôt assez fier du fait que l'on ait recruté une psychologue du travail, d'abord à mi-temps puis à trois quarts temps puis à plein temps, qui fait un travail qui est remarquable. On est probablement un établissement pilote dans ce domaine.

Alors, on peut penser que ce n'est pas assez, mais compte tenu des moyens qui sont les nôtres, je trouve que l'on a mis en place un dispositif avec à la fois la possibilité d'avoir des capteurs, puisque le CHSCT joue son rôle, je trouve, et dans le cadre du CHSCT, il y a une commission émanant du CHSCT qui travaille spécifiquement sur les risques psychosociaux. Donc je pense que l'on a mis en place les capteurs qui permettent d'identifier les problèmes. On a mis en place la structure qui permet de commencer de les traiter. Ce n'est peut-être pas idéal mais je ne suis pas certain que beaucoup d'universités en France soient dans des conditions comparables à la nôtre. Donc on va continuer à travailler.

On doit mettre en place un dispositif de médiation, par exemple, qui est encore en train de se construire, on va dire, et on va continuer tranquillement sur la trajectoire qui a été la nôtre depuis 2012 qui n'est pas si mal que cela, même si je reconnais que l'on vit une période qui est génératrice d'anxiété et d'incertitude et possiblement de souffrance pour une partie de nos collègues. Ça, j'en suis conscient.

Sébastien.

M. Chevalier.- J'ai quelques remarques générales et puis après j'aurai des questions un peu plus précises.

La première remarque, je trouve que le texte qui nous est proposé est ambitieux mais il n'est pas en adéquation avec nos moyens financiers et, du coup, il est peu réaliste ou peu crédible. Cela fait un petit peu liste à la Prévert voire lettre au Père Noël. Il y a plein d'actions. Bien évidemment, on a envie d'y croire, mais je ne vois pas, dans la situation actuelle et dans le contexte financier et budgétaire, comment on peut mener toutes les actions que tu proposes.

Juste un petit exemple sur les chaires industrielles. Tu proposes que six chaires industrielles soient ouvertes. Si déjà on a deux à trois campagnes blanches qui arrivent dans les prochaines années, je ne vois pas comment on peut ouvrir des chaires industrielles qui nécessitent des supports d'enseignants-chercheurs de l'université.

Peut-être une question en préambule. Tu as cité le HCERES, donc qui est une étape récente de l'établissement. Est-ce que tu peux nous dire en quoi le retour

du HCERES, donc le rapport au niveau de l'établissement, en quoi cela a impacté le document qui est présenté aujourd'hui par rapport aux axes stratégiques qui avaient été élaborés, il y a un peu plus d'un an maintenant ?

Le Président.- Il est vrai que le texte est ambitieux. Dans ce texte, il y a un certain nombre d'éléments qui nécessitent des moyens et puis il y en a d'autres pour lesquels il n'y a pas forcément besoin de mettre en place des moyens spécifiques.

Quand j'affiche, par exemple, cette ambition de faire une structure fédérative des unités de recherche dans le domaine de l'environnement et de l'aliment, cela, c'est avant tout un travail qui est un travail politique et qui ne nécessite pas de moyens. Par contre, il est vrai que quand on dit que l'on veut faire émerger une filière d'ingénierie en génie civil à Auxerre. Ça, ça nécessite des moyens. Ça, c'est tout à fait clair.

Là-dessus, j'ai toujours été honnête vis-à-vis des collègues en disant que l'on affiche des objectifs et probablement, ce ne sont pas des objectifs que l'on pourra tenir à court terme. Mais je voudrais dire que le contrat est un contrat pour six ans et qu'en tout cas, nous ferons tout, ensemble, avec vous, avec la communauté, avec le conseil d'administration, pour que le retour à l'équilibre et le retour même à des marges soient faits. Enfin, moi, je tiens absolument à ce que l'on arrive à ce retour à l'équilibre avant la fin de mon mandat. Avant 2020. Il restera encore trois ans pour que ces engagements soient tenus.

Or, derrière beaucoup d'engagements, il y a un travail politique, il y a un travail pédagogique, il y a un travail de dialogue avec les collègues qui est long et on ne va pas se priver de mener ce travail.

Donc bien sûr, il y a besoin de moyens. Je suis d'accord que l'on n'a pas forcément les moyens pour tout faire, mais il y aura encore la période 2020-2023 qui permettra d'avancer. Et puis il y a quand même également I-SITE qui nous donne des moyens complémentaires. Quand on parle des masters internationaux, I-SITE est là aussi...

En fait, ce que l'on a fait pour beaucoup, vous avez noté ou peut-être pas que beaucoup des engagements de I-SITE ont été préfigurés par des éléments de la politique de l'uB. Sur les masters internationaux par exemple, on a bien réussi à faire converger notre politique propre et les ambitions qui sont affichées par I-SITE. Quand on a des masters internationaux qui sont financés dans le cadre d'I-SITE mais venant en appui de nos équipes, je considère bien sûr qu'il s'agit d'un master international de nos équipes. Si je prends le master international dans le domaine de la biodiversité par exemple, il va être financé dans le cadre d'I-SITE mais c'est évidemment un master international.

Pour ce qui concerne les chaires. Ce que tu dis est exact. Il y a différentes façons de concevoir les chaires. La chaire Areva, par exemple, est une chaire qui a nécessité que l'on réserve à notre campagne d'emplois un poste de professeur. La chaire que l'on est en train de mettre en place dans le domaine des métiers du notariat est une chaire qui fonctionne selon un modèle qui est différent. C'est le syndicat des métiers du notariat qui vient financer, apporter un financement, mais on ne réserve pas un emploi pour cette chaire. Donc on peut construire des chaires selon plusieurs modèles et, là encore, on est sur une trajectoire de six ans. Donc on a déjà la chaire Areva. On a déjà la chaire dans le domaine des métiers du notariat. On travaille sur la chaire dans le domaine de la ville nouvelle aussi qui sera, avant tout, probablement avec Eiffage une chaire portée par les juristes. Cela en fait déjà deux dans le domaine des sciences humaines et sociales, mais elles fonctionnent

selon des mécanismes qui sont des mécanismes différents et toutes ne seront pas construites selon les mêmes mécanismes que la chaire Areva.

Et puis pour ce qui concerne le retour du HCERES. Tu veux dire par rapport au résultat de l'évaluation HCERES ?

M. Chevalier.- Tout à fait.

Le Président.- Alors, le résultat de l'évaluation HCERES. Il a dit en gros deux choses. Il a dit en gros : « vous devez vous améliorer sur la question du pilotage », etc. etc. On est bien d'accord et vous voyez bien que... Et on est d'accord avec ce qu'ils ont dit sur le fond. Et globalement le paragraphe 4 qui figure dans ce document est, de fait, une réponse à ce qui a été dit par le HCERES.

Et puis la deuxième chose qu'a dite le HCERES, c'est : « il y a de l'inquiétude dans votre communauté vis-à-vis des grandes évolutions en cours, vis-à-vis d'I-SITE, vis-à-vis de la COMUE ». Il y a... De tête, je ne l'ai pas relu depuis longtemps. Il y a notamment une inquiétude sur le fait qu'avec la COMUE, il va y avoir un éloignement des centres de décision. Cela fait partie des inquiétudes que les auditeurs ont ressenties dans la communauté. Il va y avoir de l'inquiétude, notamment ce que disait Peggy tout à l'heure, vis-à-vis des champs académiques qui ne seraient pas directement entraînés par la COMUE et par I-SITE. Tout ce que l'on écrit là, c'est quand même une façon de dire « non, on a pris en compte ces inquiétudes-là et ces inquiétudes-là ne doivent pas nous empêcher... ». Autrement dit, je vais dire les choses autrement, on peut afficher une différenciation scientifique et entraîner l'ensemble des communautés et cela je veux bien le croire.

Maintenant, sur la question de l'éloignement des centres de décision avec la COMUE, ça, c'est un vrai problème de nature politique qui est un problème qui n'est pas facile à gérer mais que l'on traite précisément avec beaucoup de volontarisme politique et en défendant la place de l'uB dans la COMUE et en étant présent et très actif au niveau du conseil des membres pour éviter que ne se distende le lien entre l'université de Bourgogne et la COMUE.

Donc oui, on a tenu compte. Je pense que l'on a tenu compte des remarques qui ont été faites par le HCERES.

Oui, vas-y, je t'en prie.

M. Chevalier.- Il y a un autre élément que le HCERES avait souligné, c'était le déficit de stratégie au niveau international. Moi, je trouve que le document que tu proposes est, pour le coup, très ambitieux mais réaliste et marque une véritable ambition à l'international avec cette construction par zone géographique avec des partenariats non pas saupoudrés mais ciblés, des diplômes, des relations dont la relation avec Mayence est un exemple. Moi, je trouve... C'est pour cela que je suis un peu surpris par ta réponse. Je pensais qu'à la lecture du rapport HCERES et de l'évaluation de l'établissement, on avait remarqué qu'il y avait un dysfonctionnement, je trouve que le tir est corrigé dans le texte que tu proposes.

Le Président.- Oui, le tir... En même temps, on n'a pas rien fait sur le mandat précédent sur l'international. Il a fallu mettre en place la Maison internationale des chercheurs. Il a fallu mettre en place une vraie stratégie sur les masters internationaux. Cela, c'est quelque chose qui a mobilisé beaucoup de temps et, de fait, ce que je suis capable d'écrire maintenant et de proposer maintenant sur une stratégie... Je ne dis pas, d'ailleurs, qu'il faut revenir sur ce qui a été fait avant.

La stratégie chercheur à chercheur, enseignant à enseignant, avec deux ou trois cents partenariats dans le monde, c'est quelque chose qui a de l'intérêt. Par contre, dire que l'on doit construire une stratégie, en plus de cela une vraie stratégie de l'établissement, c'est bien quelque chose que j'ai mûri pendant le mandat précédent et si aujourd'hui je suis capable de dire « j'aimerais que l'on travaille avec Texas Tech, avec Josai au Japon et l'université au Maroc », c'est aussi parce que ces universités je les ai rencontrées déjà pendant la période 2012-2016, que l'on a commencé à construire des accords-cadres et donc c'est quelque chose qui s'est donc... On ne peut pas dire que rien n'a été fait. Il est vrai qu'à un moment donné, tout cela n'était pas visible et que pour le HCERES, cela apparaissait comme une faiblesse. Cela n'empêchait pas de ce que la réflexion est maturée.

Ceci étant, je suis lucide et modeste. Je sais trop bien à quel point construire des accords-cadres avec trois ou quatre universités dans le monde et s'y engager de façon résolue, c'est un chantier qui est un chantier qui n'est ni pour la fin de mon mandat ni pour le suivant, cela va être un chantier sur dix ans, quinze ans, de façon à... mais il faut que l'on s'engage là-dedans et cela, je suis bien résolu à le permettre. Et c'est vrai que le rapport HCERES était un peu sévère sur la politique internationale. C'est tout à fait vrai. Mais cela, c'est... Comment dire ? Je ne l'ai pas senti comme quelque chose, d'ailleurs, contre mon premier mandat. C'est quelque chose qui est un héritage ancien et puis il faut du temps pour analyser des situations. Il faut du temps pour en tirer les conséquences et pour proposer des alternatives et là, on l'a fait.

Je t'en prie.

M. Chevalier.- Je vais en venir à des questions un peu plus de détail ou pratiques.

Renforcement de l'accompagnement des étudiants, conforter l'innovation pédagogique, on a bien senti que ce qui s'appelait à une époque le plan « Réussite en licence » n'existe plus sur le campus actuellement. Donc, encore une fois, c'est un vœu pieux. Je ne désespère pas que l'on puisse remettre en place des actions au cours des six ans du contrat, mais là ou on doit faire un constat, c'est qu'à l'heure actuelle, il n'existe plus grand-chose pour ne pas dire plus rien.

J'ai des questions sur des choses plus techniques. Tu parles de créer le PIM. Cela vient dans tes premières diapositives mais, pour moi, le PIM, il est créé. Il est même dans les statuts de la COMUE. Il n'est peut-être pas encore pleinement opérationnel mais il est créé. Il n'y a pas à le créer au cours du contrat puisque selon moi, il est créé.

Tu parles d'Excalibure. Moi, je serai... Je connais bien ce dossier puisqu'il est porté notamment par des collègues à l'ICB. Je serai un petit peu plus prudent parce qu'Excalibure est quand même dépendant d'un PIAVE, donc d'un financement. C'est un financement très conséquent. Il est clair que si on n'a pas le PIAVE, on n'aura pas Excalibure. Il y aura une association mais qui fera *a minima* et qui n'aura pas l'ambition que l'on souhaite pour le site du Creusot notamment.

L'épicerie solidaire, je croyais qu'elle était déjà lancée, initiée puisque les étudiants nous en avaient parlé au cours d'un CA, me semble-t-il, il y a plusieurs mois.

Je suis surpris aussi sur les données liées aux taux de réussite. Page 14, il y a une cible qui est de 45 % pour la réussite en licence en trois ans qui est plus basse que la réussite que l'on a eue en 2015 qui est de 45,8 %. Donc je suis troublé que

l'on vise une cible moins ambitieuse que quelque chose que l'on a déjà réalisé par le passé, notamment très récemment.

Je suis surpris qu'il n'y ait rien dans les indicateurs sur l'attractivité au niveau master qui est un élément important pour un établissement comme le nôtre, qui montre que si on a des étudiants qui peuvent faire le choix de quitter l'uB après la L3 pour viser un master dans d'autres établissements, on se doit de compenser ce départ par l'arrivée d'autres étudiants d'autres académies.

Je suis surpris sur le... Je trouve que le... Il y a un tableau sur les ressources propres encaissables, page 29, qui est peu ambitieux, notamment en termes de ressources ou d'augmentation des ressources. On vise +10 % d'ici à 2022, avec une évolution faible des recettes en formation continue. Or, il me semble que, là, il y a un levier considérable pour l'établissement.

On est peu ambitieux aussi, me semble-t-il, sur les contrats de prestations même si j'ai bien compris qu'un grand nombre de ces contrats désormais n'étaient non plus vus dans les comptes de l'université, mais vus dans ceux de la SATT. Mais alors cela, c'est un petit peu gênant parce que dans un laboratoire comme le mien, on a des millions d'euros qui sont à la SATT et qui, quelque part, contribuent à la vie de l'université et c'est dommage qu'on n'ait pas une astuce pour pouvoir quand même les repérer ou les valoriser au sein des ressources propres de l'uB.

Enfin, je vais juste terminer sur le fait que j'ai pleinement conscience de l'exercice périlleux qui est demandé puisqu'on doit faire une partie propre à l'uB qui doit porter l'ambition de l'université mais que l'on doit aussi penser une partie commune qui doit porter l'ambition, cette fois, d'un territoire plus vaste, Bourgogne-Franche-Comté, des établissements membres de la COMUE, et on sent bien que dans les discussions, dans les difficultés que vous pouvez avoir notamment au conseil des membres, on sent que c'est un exercice qui est compliqué, qui n'est peut-être pas... qui ne sera peut-être pas gagnant dès ce contrat-là mais qui le sera peut-être par la suite.

Et donc je terminerai par une question qui est complexe : qu'est-ce qui se passe si, demain, vous ne vous mettez pas d'accord au conseil des membres ? Je veux dire, il y a une date-butoir, tu l'as dit, 18 avril, le conseil des membres est demain. On a bien senti que tu étais prudent, on va dire, dans tes propos. Enfin, tu nous as fait part de difficultés sans que l'on rentre vraiment dans le détail. Il me semble bien qu'elles sont quand même conséquentes. Est-ce qu'elles sont difficilement surmontables aujourd'hui ? J'espère qu'elles le seront pour demain et, du coup, qu'est-ce que tu peux nous dire ? Qu'est-ce qui se passe demain si on n'avance pas sur un accord sur la partie commune ?

Je termine par la question la plus complexe probablement.

Le Président.- Oui... Je vais essayer d'en prendre quelques-unes. Le Pôle Ingénierie Management a été créé en théorie. Vous voyez que l'on va examiner ses statuts simplement aujourd'hui, donc il n'est pas véritablement en place. Et la question des relations entre le Pôle Ingénierie Management précisément et les autres pôles thématiques est une question qui précisément est un des éléments qui reste en suspens.

Ce risque existe, tu as raison. D'accord, c'est vrai qu'il faut que l'on obtienne ce PIAVE. Pour autant, on a quand même déjà une volonté d'installer des presses de frittage qu'il est prévu d'installer au Creusot. C'est quand même bien un engagement politique, mais c'est vrai que l'on est sous-tendu au succès de ce PIAVE.

L'épicerie solidaire, on a déjà mis en place les locaux et ce dont on avait parlé, c'était l'installation des locaux, l'installation de l'équipe et, en pratique, ce qui s'est passé, c'est que les étudiants pourront... Bérénice, tu veux en parler, en dire un petit mot plus précisément que moi sur la raison qui a fait qu'il y a eu un délai.

(Tambourinements contre les vitres)

Mme Cluzel.- Oui, les locaux... Je voudrais bien répondre à cette question On a, d'ailleurs, parlé de l'épicerie hier. Elle a été inaugurée. Seulement on a été confronté à de nombreux points administratifs, au début, notamment en termes d'autorisation préfectorale. On a eu des demandes qui n'étaient pas prévues et on va dire que...

Suite à des difficultés... C'est vraiment perturbant... Suite à des difficultés, on pensait que c'était un poids assez lourd pour les étudiants. À ce moment-là, on a eu un souci de changement de bureau au niveau de l'association qui s'occupait de cette épicerie. Toutes les démarches administratives ont été reprises. Les demandes d'autorisation préfectorale ont été vérifiées et sont en cours.

Pour voir large, l'épicerie serait en fonctionnement... Enfin, elle vendrait de la nourriture au plus tard au mois de septembre, mais cela est une date qui est très large parce qu'on s'attendait normalement à pouvoir déjà commencer à fournir des aliments avant la fin de l'année universitaire.

Je m'excuse pour la difficulté de la réponse... *(fin de l'intervention inaudible)*.

Le Président.- Merci. Merci, Bérénice.

Tu veux dire un mot ? Non ? Je te vois...

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, c'était une réponse pour les indicateurs de réussite en licence. Vous dire que donc on les a déterminés à partir d'une analyse... à partir d'une analyse sur les quatre années passées. Donc il y a quand même des fluctuations entre les années et donc la tendance générale est que la réussite en licence en trois ans baisse un petit peu alors que la réussite en licence en quatre ans a tendance à augmenter. Et donc quand on a cumulé ces chiffres, il nous a semblé raisonnable de fixer à 45 % l'objectif pour la licence en trois ans et 14,5 %... Oui, c'est cela, 14,5 % pour la licence en quatre ans. Ce qui fait à peu près le chiffre moyen de réussite sur quatre ans pour la licence.

(Fin des tambourinements)

M. Chevalier.- Sur le master ?

Mme Serée-Chaussinand.- Alors, sur le master, je n'étais pas chargée de déterminer l'indicateur. Donc je ne peux pas vous répondre.

Le Président.- Ce que l'on peut faire peut-être, sur cette partie précise des indicateurs, c'est aborder la question peut-être le 10 avril. Dans mon esprit, je voulais que l'on discute surtout du fond du dossier et peut-être pas encore, à ce stade, des indicateurs.

Peggy ? Non ? On le fera le 10 avril.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc sur les indicateurs, j'avais posé une question plus générale mais noyée dans un grand nombre de questions. Est-ce que vous pouvez nous dire comment ont été choisis ces indicateurs et s'il y a une commission qui les a choisis ?

Le Président.- La plupart des indicateurs sont des indicateurs qui sont imposés par la DGESIP. Pour l'immense majorité. Il y a simplement sept indicateurs qui sont les indicateurs pour lesquels on a été sollicité. Et donc ceux-là, non, c'est un travail qui a été fait en équipe de gouvernance mais en accord avec la DGESIP. Donc, en réalité, la plupart des indicateurs sont des indicateurs communs et les derniers sont des indicateurs spécifiques qui doivent s'appeler « IS ».

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Le Président.- Les « IC » sont des indicateurs communs, les « IS » sont des indicateurs spécifiques. Il doit y avoir sept indicateurs spécifiques seulement.

Mais on pourra revenir... Et puis je vais essayer peut-être de revenir rapidement sur la question, la dernière question qui était posée par Sébastien.

Alors... Je ne peux pas penser que l'on ne trouve pas un accord dans la mesure où six établissements sur sept partagent une vision et donc il me paraîtrait étonnant et difficilement compréhensible que la COMUE ne finisse pas par se ranger à l'avis de six établissements sur sept.

Donc, demain, on a une nouvelle étape. On a un autre conseil des membres le 3 avril. J'aimerais vraiment grandement que l'on puisse conclure demain pour pouvoir se remettre tout de même dans un calendrier de fonctionnement institutionnel vis-à-vis de nos instances internes qui soit un calendrier raisonnable parce que si nous ne finissons par lever les derniers obstacles que le 3 avril, cela veut dire que vous n'auriez pas les documents avant le 5 avril pour un CA le 10. On se retrouverait là dans des conditions, mais bien indépendantes de ma volonté, qui ne seraient certainement pas propices à un débat approfondi, c'est certain.

D'autres remarques sur cette première approche, cette première discussion sur le volet uB du contrat de site ?

M. Chevalier.- Sur les ressources propres ?

Le Président.- Alors, c'était quoi la question sur les ressources propres ? Tu trouves que l'on n'est pas assez ambitieux, c'est cela ? C'était cela, la remarque ?

M. Chevalier.- Je trouve qu'en matière notamment de recettes, on planifie +10 % d'ici à 2022. On sent bien que l'on a un levier. En formation continue, on a fait des progrès mais on peut... Je trouve qu'il y a des actions courtes qui sont mises en place un petit peu dans toutes les disciplines. Je trouve que l'on reste peu ambitieux, c'est-à-dire que l'on ne... D'ailleurs, ce tableau me semble très raisonnable.

Le Président.- Oui mais, en même temps, j'ai vécu avec difficulté les reproches qu'on nous a faits... Enfin, les reproches n'ont pas été méchants, d'ailleurs. Cet automne sur le fait que l'on n'atteignait pas un certain nombre d'objectifs, mais parce que peut-être les objectifs avaient été trop ambitieux. Donc ici, on a cherché à présenter des choses qui soient réalistes dans une période, un

contexte qui est marqué par tellement d'incertitudes que je ne vois pas bien comment on pourrait prendre des engagements qui seraient irréalistes.

M. Chevalier.- Et sur le fait que l'on ne voit plus désormais les recettes, toute la valorisation de transfert qui est désormais gérée par la SATT, cela n'apparaît plus dans ce tableau. Or, du coup, c'est quand même une somme d'argent que l'on pourrait valoriser comme étant... Puisque c'est de l'argent... Moi, si je passe commande à la SATT sur un contrat que j'ai réalisé, c'est bien de l'argent qui bénéficie à mon laboratoire, à mon équipe. Il n'y a pas une façon de tenir compte dans ce tableau en plus des recettes qui ne sont peut-être pas encaissables au sens budgétaire du terme par l'université mais qui sont quand même à un moment encaissées par des équipes de recherche, des laboratoires, des enseignants-chercheurs de par leurs activités de valorisation ?

M. Ranc.- Formellement, on parle de l'IC 10, c'est celui-ci, les ressources propres hors subvention pour charge de service public. Formellement, dans les échanges que moi, j'ai pu avoir avec le ministère, ce n'est plus une recette de l'établissement juridiquement parlant, puisque la recette est faite par la SATT.

Après, je ne sais pas. Il faut... Donc elle n'est plus dans notre comptabilité si tu veux. Elle n'est plus dans les comptes détaillés dans le champ de la mesure.

Après, il peut y avoir une piste, mais ce n'est pas à moi d'en décider. C'est éventuellement, chaque année, de porter cette information en commentaires qui sont à la discrétion de l'établissement.

M. Debeaufort.- Moi, je voulais apporter un élément par rapport au développement de la formation continue. C'est vrai que cela peut paraître relativement peu ambitieux, étant donné le développement que l'on a pu voir depuis dix ans sur la formation continue et, en particulier, tout le volet « actions courtes ».

Il ne faut pas oublier que sur les établissements du site, on est celui qui est le plus en avance dessus et qu'indirectement, on risque de subir éventuellement une concurrence de nos partenaires. Alors, je dis « concurrence » dans le bon sens du terme parce qu'il y a des dispositifs que l'on construit ensemble. Mais il vaut mieux, je pense, être un petit peu prudent et dépasser les objectifs que... Voilà.

M. Chevalier.- OK, merci.

M. de Mesnard.- Oui, et puis on est quand même un peu dans le monde des affaires, là, et Pierre-Antoine Kern, je parle sous son contrôle, c'est-à-dire que cela reste quand même très aléatoire. Dans ma composante l'IAE, il y a eu des années où on pensait que la collecte de la taxe d'apprentissage serait très mauvaise, elle a été très bonne et réciproquement. C'est-à-dire que c'est quand même très très difficile de savoir exactement. Mais cela, dès que l'on se confronte à l'économie réelle, on a ce phénomène d'aléa. On met des chiffres mais peut-être que l'on fera beaucoup mieux ou peut-être que l'on aura du mal à faire mieux.

M. Chevalier.- Oui, il y a une différence entre taxe d'apprentissage et formation continue.

M. de Mesnard.- Mais les deux ont un côté aléatoire.

Le Président.- Merci. Merci à tous pour vos interventions. Je propose qu'effectivement, le 10 avril, on prenne peut-être un petit peu plus de temps, maintenant que l'on aura eu cette discussion aujourd'hui, pour examiner les indicateurs et peut-être les objectifs des indicateurs puisque, de fait, la partie sur les orientations stratégiques de fond, on aura pu en tout cas mener l'explication aujourd'hui.

IV) Rapport de B. Dizambourg et M. Dellacasagrande

Le Président.- Je vous propose que l'on passe au point suivant de l'ordre du jour qui est la présentation du rapport que je vous avais annoncé, rédigé par Bernard Dizambourg et Michel Dellacasagrande, que j'avais sollicité dès le mois de juillet dernier parce que j'étais particulièrement inquiet de la situation financière de notre université et surtout je voulais avoir des éléments permettant de mieux comprendre comment un établissement qui était considéré comme suffisamment solide en 2015 pour qu'on lui prélève 1 million d'euros sur le fonds de roulement se trouvait, une année plus tard, dans une situation de difficulté qui est celle que nous avons connue.

J'ai sollicité Bernard Dizambourg qui s'est lui-même attaché l'aide de Michel Dellacasagrande qui est probablement le meilleur spécialiste en France actuellement de la structuration, de la technicité de la masse salariale des universités.

Donc je vous ai dit qu'ils sont venus travailler à plusieurs reprises, en octobre, en décembre dans notre université. Ils ont eu accès véritablement à tous les documents auxquels ils souhaitaient avoir accès avant de finaliser ce rapport qui, alors, peut-être ne répond pas parfaitement à la question que j'avais posée qui est pourquoi on a décompensé en un an, mais en tout cas qui, pour moi, a la qualité, d'une part, de bien expliquer, de décortiquer tout de même l'espèce d'inexorable mécanique qui nous a conduits dans cette situation qui est une situation difficile, d'en identifier pour l'essentiel les mécanismes et puis surtout de nous faire une série de propositions pour l'avenir, ce qui me paraît quelque chose de tout à fait intéressant.

Alors, je vais peut-être prendre quelques minutes pour faire l'exégèse de ce qui me paraît être les grands points et ensuite on pourra en parler tous ensemble.

La première partie s'appelle « Une situation financière difficile depuis 2012 ». Elle montre très bien, avec un certain nombre de tableaux de retraitements de données qu'ont faits Bernard Dizambourg et Michel Dellacasagrande, elle montre très bien la dégradation du compte de résultat depuis l'année 2012. On voit bien aussi, à partir de 2013, une tentative pour prendre une première série de mesures puisqu'entre 2013 et 2014, on voyait très bien cela, d'ailleurs, sur les tableaux de Dominique Delmas, on voit bien que le compte de résultat se remet en asymptote vers une droite et puis cela se re-dégrade à nouveau fortement en 2015.

Donc tout ceci est bien montré, en indiquant que finalement, c'est la non-maîtrise de la masse salariale qui a été l'élément essentiel de ce glissement avec des charges de masse salariale qui ont augmenté de 8,8 millions d'euros entre 2012 et 2015.

Le second paragraphe s'intitule « Une prévision budgétaire qui reste à affiner ». Là également, on nous dit en gros que nos prévisions budgétaires sont insuffisamment précises. Insuffisamment précises en recettes et insuffisamment précises en dépenses.

Fort heureusement, le décalage est le même en recettes et en dépenses, et je dois dire que j'ai été un petit peu, moi aussi, surpris et un peu inquiet de tout ceci pour 2016 et donc je me suis plongé dans les documents du budget initial de 2016. Pour 2016, on a effectivement une augmentation des prévisions de recettes qui est de 10 millions d'euros par rapport à l'année précédente et tout ceci s'explique bien. D'ailleurs, cela figurait en substance dans la lettre de cadrage qui avait été réalisée au moment du vote du budget.

Sur ces 10 millions d'euros d'augmentation de recettes potentielles, il y a 5 millions d'euros qui correspondent à la neutralisation de la charge d'amortissement et puis il y a 5 millions d'euros qui correspondent à une augmentation des estimations de recettes. Et, en réalité, je l'ai compris en me plongeant dans les documents budgétaires. Ce qui avait prévalu, c'est qu'au moment de faire cette estimation des recettes, ce qui a été fait, c'est que les services financiers ont pris comme base l'exécuté budgétaire 2014.

En 2014, on avait environ également 198 millions d'euros de prévisions de recettes et on a exécuté les recettes à hauteur de 203 millions, je crois. C'est-à-dire que l'on a exécuté nos recettes pour 5 millions d'euros en plus que nos prévisions. Et de fait, quand il s'est agi d'établir les prévisions 2016, le pôle Finances a considéré que ce décalage faisait que l'on exécutait toujours un peu plus en recettes qu'on ne le prévoyait et qu'il était raisonnable d'afficher une prévision de recettes à la hauteur de l'exécuté 2014. Mais on ne pouvait le faire que sur l'exécuté 2014 puisqu'au moment où on a construit le budget 2016, on n'a bien évidemment pas l'exécuté 2015 et que le dernier exécuté disponible, c'est celui de 2014.

Donc je vous dis ceci parce que lire le rapport Dizambourg m'a inquiété et je voulais être certain qu'il y avait eu derrière mon choix des explications qui soient des explications rationnelles, ce qui est le cas.

Le troisième paragraphe est clair. Il nous dit que 2016 sera probablement marquée par une nouvelle dégradation. Dont acte. On voit bien que cela a été le cas.

Le paragraphe 4 met l'accent sur une charge d'enseignement difficilement régulée. Cela, on l'a identifié également. On en a parlé tous ensemble depuis plusieurs mois. Ce qui est tout à fait intéressant dans ce tableau, c'est... En fait, les experts questionnent notre soutenabilité financière mais montrent également une importante hétérogénéité du rapport H/E en fonction des composantes. C'est quelque chose dont il faudra que l'on tienne compte.

Il montre aussi que l'on a fait tout notre possible. En tout cas, on a commencé de tenter de maîtriser cette augmentation du volume de l'offre de formation, mais que l'on a fait que le stabiliser. On a fait que le stabiliser alors qu'il aurait probablement fallu réduire le volume de l'offre de formation.

Le paragraphe 5 décortique, en fait, très bien les différentes composantes de l'augmentation de la masse salariale. Donc vous voyez que sur 8,8 millions d'euros d'augmentation depuis 2012, il y a 1,9 million d'euros qui correspond au GVT, 6,2 millions qui correspondent aux cotisations sociales patronales et 0,7 million qui correspond à l'indemnitaire.

Et puis vous voyez bien, en haut de page 11, ce qui est indiqué, c'est que les heures complémentaires et vacations sont restées stables, ce qui montre bien que... Alors, je dis restées stables alors, encore une fois, que nos effectifs étudiants sur cette période-là ont augmenté de 2 000 étudiants. Cela montre bien que... Et je vous assure, et vous le savez tous et notre communauté le sait, à quel point cela a été un exercice difficile. Nous avons stabilisé le coût de la charge d'enseignement alors que nous avons absorbé en pratique l'équivalent d'une grosse composante

supplémentaire. Mais ce document montre aussi, vous le voyez, le coût des heures complémentaires et des vacances, qui représente 7,2 millions d'euros.

Donc incontestablement on a fait des efforts. Ces efforts-là sont objectivés et, en même temps, il est certain que l'on n'a pas été capable de faire davantage pour éviter cette situation qui nous met en déficit.

Tout ceci objective... Je suis heureux que ce soit objectivé par des experts indépendants. Le plus intéressant est probablement le dernier... la conclusion, avec un certain nombre de propositions qui nous donnent des pistes. Il nous dit par exemple qu'il sera utile, chaque année, dès le vote du compte financier, de ré-analyser le budget de l'année N à l'aune du compte financier de l'année N-1. Cela est probablement quelque chose qu'il faut que l'on fasse de façon beaucoup plus systématique. Ce qui veut dire concrètement, là, retravailler notre budget 2017 à l'aune de ce que l'on connaît maintenant de l'exécuté 2016.

On nous encourage également à mieux analyser le budget de la recherche qui représente des masses financières qui sont importantes probablement par grands agrégats correspondant aux grands domaines de la recherche.

Et puis dernier paragraphe également intéressant parce qu'il ouvre la voie, en tout cas il interroge sur un certain nombre de choses. Il nous dit que les gels d'emplois sont incontournables, on le sait. Il nous dit qu'ils ne font pas à eux seuls une politique, on est bien d'accord là-dessus et ce n'est pas quelque chose que l'on sera heureux de faire.

Il y a une chose qui était intéressante, c'est que l'on nous dit que possiblement, et il faudra que l'on regarde cela techniquement mais c'est une question qui a été posée mais, pour l'instant, on n'a pas les données, les experts s'interrogent sur le fait que possiblement le niveau de saturation de nos emplois au moment du passage aux compétences élargies ait été insuffisant. Autrement dit, peut-être aurait-il fallu attendre une année de plus pour passer aux compétences élargies, saturer nos emplois, recruter au maximum, ce qui nous aurait mis à ce moment-là dans une situation difficile mais aurait permis de saturer les plafonds de masse salariale de façon à partir d'un niveau qui aurait été un niveau plus élevé. Ce n'est pas une certitude mais, en tout cas, c'est une interrogation qui est faite.

Et puis on nous interroge, on s'interroge également, ils s'interrogent sur l'impact, en fait, d'un certain nombre de choses qui sont consubstantielles à notre université. La dispersion des sites. Une université qui est sur six implantations territoriales forcément a un coût de fonctionnement qui est beaucoup plus élevé qu'une université qui, à nombre d'étudiants identiques, serait sur un seul site. La taille globalement, l'impact des campus. Et puis toute cette question de l'équilibre formation/recherche, soutenabilité de l'offre de formation, poids des fonctions support et des autres fonctions pour lesquelles on nous dit que c'est bien la cartographie économique que l'on a demandée à l'Inspection générale qui pourrait être le bon outil, en fait, pour arriver à affiner ces... à répondre au mieux à ces questions.

Voilà ce qui est dit dans ce document sans, je veux dire de façon assez lucide, sans chercher à enjoliver la situation ni à la dramatiser outre mesure, en tout cas, qui me paraît être un instrument utile. Qui nous sera à nous utile. Qui sera très utile dans la construction du plan de retour à l'équilibre parce qu'on a des éléments objectifs et puis qui, de fait, nous engage à cette démarche de cartographie économique.

Ceci étant dit, je vous passe maintenant la parole pour répondre au mieux. On essaiera de répondre au mieux à vos questions sur ce document.

Sébastien.

M. Chevalier.- Le rapport est intéressant mais frustrant en même temps parce que, finalement, on n'apprend pas grand-chose de ce que l'on avait cru comprendre jusqu'à présent. Donc il ne répond pas pleinement à la question que l'on se pose toutes et tous, c'est cette hauteur de marche anormalement élevée, c'est-à-dire une chute brutale et qui ne correspond pas aux analyses que l'on avait pu avoir sur une descente, j'allais dire presque linéaire, mais à laquelle on pouvait s'attendre. Et là, c'est vrai que ce que l'on a appris au printemps 2016 a été une mauvaise surprise.

Donc en lisant le rapport, il souligne un certain nombre d'éléments mais qui n'expliquent pas pleinement, même si dans la partie en conclusion, on voit des pistes effectivement. Le suivi des recettes qui semble être une piste d'amélioration. La qualité de la prévision budgétaire comme tu l'as dit. La réelle analyse du budget une fois que l'on a le compte financier de l'année N-1 de façon à avoir... Après, il y a, j'allais dire des généralités, et c'est l'ensemble du modèle économique qu'il faut regarder.

Oui, je pense que l'on n'avait pas besoin du rapport de MM. Dizambourg et Dellacasagrande pour faire cette analyse. Donc moi, je trouve le document intéressant, mais finalement c'est une synthèse de ce que l'on avait compris ces mois précédents mais cela ne donne pas de piste véritablement nouvelle pour comprendre la situation et pour, du coup, nous permettre d'activer le travail que M. Helleu, le comité de pilotage et tous les collègues qui sont impliqués vont avoir à faire dans les mois à venir pour trouver des pistes de retour à l'équilibre dans les trois ans qui viennent.

Donc sentiment mitigé.

Le Président.- Je suis d'accord. On n'a pas l'explication sur le caractère un peu brutal de la décompensation mais je pense que Louis, qui est économiste, pourra vous donner, en tout cas, son analyse, son interprétation.

Il y a quand même un certain nombre d'éléments qui sont nouveaux. En tout cas, moi, l'idée du fait que l'on n'ait pas saturé suffisamment le plafond d'emplois au moment du passage aux compétences élargies, c'est quelque chose de très structurant parce que peut-être que si on l'avait fait, et partant de plus haut, on se serait donné la marge qui a manqué.

L'idée de la cartographie économique, par exemple. La cartographie économique, je n'avais jamais entendu parler de cette nouvelle démarche et c'est clairement Bernard Dizambourg qui me l'a proposée en décembre, après que l'on ait commencé à analyser. Donc cela, c'est quelque chose qui, pour moi, a été extrêmement utile.

Et puis quand même le fait qu'il objective... Il y a quand même des choses qui sont intéressantes. Quand il dit que globalement, ce qui a dérapé... En fait, si la masse salariale a dérapé, c'est pour beaucoup avec les emplois Sauvadet, les emplois Fioraso et ça, c'est des choses qui nous étaient imposées par la loi, vous voyez ? Donc c'est quand même l'objectivation d'un certain nombre de choses que l'on n'avait pas montrées.

Sur le H/E et l'hétérogénéité du H/E entre les composantes, il y a aussi des choses que l'on n'avait pas nécessairement travaillées et pas nécessairement vues.

Donc je suis d'accord, il n'explique pas la brutalité de pourquoi, en un an, cela décompense.

Intervenant.- Le GVT.

Le Président.- Le GVT non compensé, mais il donne en tout cas beaucoup d'éléments objectifs pour expliquer la situation de l'établissement. Et en tout cas, moi, ce qui est important, parce que je vous assure que j'ai passé une année quand même difficile à m'interroger sur ce que l'on avait fait ou pas fait ou bien fait ou mal fait, il n'y a pas d'objectivation de décisions qui auraient été des décisions qui étaient inappropriées et, au moins, pour cela, je dois dire que je suis quand même rassuré de voir ce rapport.

Alors, Louis tu peux peut-être donner un élément, là, ton regard sur cette question, et puis je dirai un mot après.

M. de Mesnard.- Oui, je voudrais juste rappeler que quand on calcule le résultat d'une organisation, que ce soit une entreprise ou un organisme qui a une comptabilité, ce résultat est forcément soumis aux aléas parce que c'est un solde, une soustraction de ce que l'on gagne d'un côté et de ce que l'on dépense, donc les recettes et les coûts. Donc par nature, un résultat, cela peut évoluer en positif et très vite en négatif.

Je pense que Pierre-Antoine Kern, à nouveau je parle sous son contrôle, mais c'est quelque chose qui est bien connu dans les entreprises ou dans toute organisation comme la nôtre qui a une comptabilité, c'est qu'un résultat, cela évolue beaucoup plus vite que le côté recettes ou le côté dépenses. C'est très vite fait d'être en positif une année et d'être en négatif l'année suivante. Cela, c'est par nature et on a un petit peu cela.

Mais je voudrais aussi rappeler que notre VP Finances, Dominique, nous expliquait souvent l'effet ciseau et l'effet ciseau, il s'est peut-être produit un tout petit peu plus tôt, mais l'effet ciseau, il devait nous tomber dessus vraiment dans pas longtemps.

Et puis après sur le fait que le rapport, au fond, dise ce que l'on avait tous dans la tête, moi, cela ne me gêne pas, bien au contraire. Que des experts indépendants disent à peu près ce que l'on avait nous dans la tête, au fond cela me rassure personnellement. S'ils avaient dit des choses qui étaient complètement orthogonales à ce que l'on a dans la tête, je dirais qu'il y a un endroit où on n'a pas compris, quoi. On ne sait vraiment pas faire. Et là, oui, ce qu'ils disent, une analyse indépendante puisque... Le rapport aurait pu être beaucoup plus sévère, etc. On ne savait pas ce que cela donnerait. Je crois qu'au contraire, c'est plutôt pas mal qu'il y ait quelqu'un qui dise « mais oui, voilà, les causes sont à peu près celles que vous aviez en tête ». Oui, d'accord. Et du coup, on est conforté dans l'analyse.

Le Président.- Il y avait aussi derrière tout cela... L'idée que j'avais, c'était « je voudrais avoir un bon diagnostic avant de prendre les bonnes mesures thérapeutiques ». Or, il était important quand même que l'on ait, objectivé par des experts indépendants, le diagnostic parce que si le diagnostic n'était pas bon, alors on était certain que les mesures qu'on allait prendre ne seraient pas forcément des mesures appropriées. Or, là, on voit bien qu'en matière de diagnostic, finalement, ce que l'on a identifié depuis un an est à peu près exact. Moi, c'est surtout la brutalité mais que peut-être Louis explique et qui est une réalité dans le monde économique qui n'est pas le mien.

Peggy, vous vouliez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Première chose sur le passage aux RCE. Je souhaitais juste rappeler que le SNESUP, à l'époque, avait dénoncé la précipitation avec laquelle nous passions aux RCE et que l'on gagnerait à attendre un an de plus avant d'y passer. Maintenant, c'est fait, on ne va pas revenir dessus.

Par rapport aux causes du basculement sur 2016 quand même, je pense que la baisse de financement de la Région n'est pas non plus si négligeable que cela par rapport aux arguments sur la masse salariale, etc., en prorata. Je pense que cela explique aussi pourquoi l'effet ciseau peut-être est passé plus vite en dessous du zéro.

Je vais terminer par une question par rapport aux pistes qui sont suggérées à la fin du document, avec la mise en place d'une cartographie des missions de notre établissement. Est-ce que vous pensez mettre en place une cartographie ? Cela aurait été peut-être intéressant d'avoir une telle cartographie avant d'avoir à prendre les décisions sur la soutenabilité de l'offre de formation pour s'assurer que l'on mettait nos priorités sur les missions que l'on souhaite assumer en priorité et ne pas positionner nos formations en barrière d'ajustement du budget que l'on pense resté disponible.

Le Président.- La cartographie, on l'a demandée à l'Inspection générale. On a leur accord de principe. Par contre, il reste à eux, Inspection générale, à voir en fonction de leur agenda propre à quel moment ils vont pouvoir la mettre en place. Leur objectif était probablement que cela se fasse en avril-mai. Mais sous réserve. Il se trouve que je vois Pascal Aimé demain qui est un des inspecteurs généraux pour un autre sujet. Donc je verrai, mais officieusement je veux dire, où ils en sont. On n'a pas reçu de réponse officielle sur la date. On a reçu un accord de principe sur le fait de faire la cartographie. Je sais qu'ils ont l'intention d'avoir terminé cette cartographie avant fin juin parce qu'ils souhaitent que l'on puisse bénéficier de la cartographie avant de prendre le budget, de délibérer, de finaliser le budget 2018 mais, pour l'instant, je n'ai pas davantage d'informations.

Pas d'autres interventions sur ce sujet ?

Dominique, tu veux dire un petit mot peut-être en complément ? Non, c'est...

M. Delmas.- Non, je pense qu'effectivement, le fait que l'IGAENR puisse venir nous aider pour faire la cartographie va nous guider, en tout cas, dans l'établissement du budget initial 2018 et cela est un point extrêmement positif pour nous.

Le Président.- Cédric, vous vouliez intervenir.

M. Clerc.- Donc le point, oui, en fait, sur la négociation du passage aux RCE, c'est aussi quelque chose qu'avait relevé le SNPTES à l'époque. Nous avons dit que de notre point de vue, on n'était vraiment pas prêt parce qu'il n'y avait aucun outil de pilotage à l'époque pour évaluer le coût de ce passage aux RCE. Donc voilà. L'an dernier, il y a eu, du coup, toutes ces augmentations de charges patronales qui sont (*mot inaudible*) certainement à cet effet-là et qui expliquent une partie de ce déficit.

Pour ce qui est du dispositif Sauvadet, même si on est un peu extrémiste et que l'on aurait voulu que tous les postes soient pourvus, que tous les postes Sauvadet soient proposés à nos collègues qui y ont droit, on constate quand même que l'établissement a joué le jeu plus que d'autres établissements et qu'effectivement, cela a eu un impact sur l'établissement.

Le Président.- C'est vrai, vous avez raison et je vous remercie de le souligner, Cédric. Je crois que dans le rapport, il parle de 67 emplois Sauvadet recrutés et je pense que l'on a voulu jouer ce jeu honnêtement. On a priorisé au tout début du dispositif les personnels de catégorie C parce qu'on savait très bien que c'était ceux qui étaient les plus fragiles et puis les B et puis les A, et on a eu une vraie réflexion sur les emplois Sauvadet et on n'a pas perçu les emplois Sauvadet comme une charge financière qui allait peser sur l'établissement. On aurait peut-être dû. Mais on l'a vu comme une opportunité pour les collègues de sécuriser leur parcours professionnel et leur vie.

Je m'en souviens très bien parce qu'on a dû commencer la réflexion fin 2012 - début 2013... Enfin, fin 2012 pour l'année 2013. Et on a vraiment conçu ce dispositif comme quelque chose qui était quelque chose d'ambitieux et je crois que socialement cela l'était. Maintenant... En fait, c'est comme tout. Cela l'était. Sauf que les moyens n'ont pas été transférés avec la charge et c'est comme tout ce que l'on vit, en fait, dans le service public parce que les hôpitaux vivent la même difficulté. C'est des transferts de charges sans que les moyens afférents ne soient transférés en même temps et cela est vraiment une grande difficulté.

Donc quand on part avec beaucoup de réserve, on arrive à aller un petit peu plus loin et quand on n'a pas la réserve suffisante, la décompensation intervient au moment où... au moment où elle intervient.

Oui, Cédric.

M. Clerc.- Donc, bon, sur le Sauvadet, effectivement, comme je le disais, l'établissement a joué le jeu. Par contre, l'été dernier, on a connu un épisode un petit peu malheureux sur les contractuels d'une manière générale, avec certains qui ont été menacés de non-renouvellement. Ces jours-ci, on entend aussi que des collègues qui arrivent à trois ans ne seraient peut-être pas reconduits. Or, les missions sont toujours là. Est-ce qu'on fait aussi du gel de postes de contractuels cette année ou est-ce que c'est ces trois ans qui s'appliquent, sachant que, on l'a vu encore l'an dernier, certains peuvent aller jusqu'à six ans et avoir davantage de chance d'obtenir un concours, même si on ne vas pas en ouvrir beaucoup dans les années qui viennent ?

Le Président.- Je crois que la charte dit que trois ans, c'est la règle. L'an passé, comme c'était la première année d'application de la charte, je pense que l'on avait fait le choix que pour un certain nombre de collègues, on puisse ménager une année transitoire supplémentaire, mais il faudra bien que l'on s'engage dans cette application de la charte à partir de cette année.

Et une autre chose que j'ai vue, pour rebondir sur ce que vous disiez, Cédric, c'est dans le rapport, c'est que le nombre de non-titulaires a baissé de 28 sur la période 2012-2016. Donc cela montre bien que l'on a plutôt comparativement déprécarisé dans l'établissement.

Oui, allez-y.

M. Clerc.- Je me permets juste d'ajouter et puis, enfin, ce n'est pas l'ordre du jour, peut-être que l'on aura d'autres occasions d'en parler, il y a une charte qui a été votée déjà contre, par toutes les organisations syndicales, me semble-t-il, du campus. Votée ici avec une majorité présidentielle. Dans le principe, on a vu que l'on peut déroger à cette charte. D'ailleurs, ce n'est qu'une charte. Donc on peut aussi y

déroger. Il n'y a pas de cadre plus légal ou législatif que cela puisqu'on fait autrement de temps à autre. Donc ce serait bien, de notre point de vue, de pouvoir continuer avec cette souplesse et permettre à des collègues de travailler parmi nous, surtout qu'on les a formés - enfin, on ne va pas revenir toujours sur les mêmes arguments - mais, pendant trois ans, qui sont opérationnels, et qu'il y a peut-être des possibilités un petit peu plus tard pour eux d'être titularisés.

Le Président.- On est d'accord. Précisément, ce que l'on voit dans le rapport Dizambourg, c'est que l'on n'a pas été dogmatique. On n'a jamais été dogmatique et que d'une certaine façon, on lit bien à travers ce rapport quand même la préoccupation qui a été la nôtre vis-à-vis de l'emploi précaire et vis-à-vis des collègues qui sont en situations sociales les plus fragiles. Et puis, en même temps, on sait bien maintenant aussi la situation économique qui est celle de notre université et on ne fera pas l'impasse d'une politique qui soit probablement assez exigeante dans les années qui viennent.

Merci. Pas d'autres remarques ou interrogations sur ce rapport ?

On va pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour qui est le rapport des travaux des comités techniques du 10 mars et du 20 mars 2017.

Je vais laisser Frédéric Debeaufort, qui a mené ces comités techniques, vous faire la présentation de ces différents points, alors qui, là, vont demander de notre part des délibérations.

V) Travaux du Comité Technique (CT) du 10 mars 2017 et du 20 mars 2017

1. Modification de la campagne d'emplois 2017

M. Debeaufort.- Sur la campagne d'emplois, je crois qu'on l'avait abordée au dernier conseil d'administration. Vous savez que le Rectorat nous a demandé de reprendre la campagne un vendredi pour le mardi suivant en nous demandant de geler des postes supplémentaires par rapport à la campagne qui avait été votée au mois de décembre en conseil d'administration.

Lors des DOM, nous avons travaillé avec les composantes et nous avons, j'allais dire, identifié un certain nombre de postes. Je parle des postes d'enseignants-chercheurs pour commencer, pardon j'ai oublié de le préciser. Donc nous avons identifié, au cas où, un certain nombre de postes supplémentaires susceptibles de pouvoir être gelés. Donc pendant le week-end qui a correspondu à la demande rectificative de la campagne d'emplois, nous avons échangé avec les deux composantes qui étaient susceptibles d'avoir des postes gelés - en l'occurrence, c'était l'IUT de Dijon et l'IUT du Creusot - sur cette modification de campagne. Et donc deux postes de maîtres de conférences supplémentaires ont donc été gelés. Sinon, c'était l'ensemble de la campagne d'emplois qui n'était pas accepté.

Un poste en 71^e section, à l'IUT de Dijon, qui était un poste « Information – Communication » et rattaché au CIMEOS. Il y avait deux postes dans le même département avec des profils assez proches et le même laboratoire. Donc en échangeant avec le laboratoire et l'IUT, ils ont accepté le gel et demandé que l'on retouche le profil du poste restant, de façon à mieux répondre aux besoins.

Et le deuxième poste est un poste à l'IUT du Creusot, 61^e section, je regarde Pierre-Étienne, je le dis de tête... Je crois que c'est 61^e section. Qui était un poste initialement PR transformé en maître de conférences.

Donc voilà les deux postes qui ont été proposés en gel en modification de la campagne.

Le Président.- Merci Frédéric. On a déjà eu l'occasion de parler en conseil d'administration du contexte extraordinaire dans lequel s'est opérée cette modification de la campagne d'emplois de l'année 2017.

Pour que votre information soit complète à ce sujet, je veux vous dire que cette évolution de la campagne d'emplois a, bien entendu, été soumise au comité technique et le comité technique a émis un avis unanime négatif sur ce dossier à deux reprises.

Il a également été soumis au conseil académique et le conseil académique s'est exprimé... Alors, c'était le conseil académique du 20 mars. Sur le volet enseignants-chercheurs, il s'est exprimé de façon favorable, il y a eu 12 votes contre et 6 abstentions, et sur le volet BIATSS, il y a eu 10 votes contre et 7 abstentions. Il y avait environ 44 ou 45 personnes dans la salle à ce moment-là, donc cela fait un vote qui est un vote positif du conseil académique, devant lequel l'ensemble des paramètres qui nous ont conduits à prendre cette décision a été, bien sûr, amplement discuté.

Je ne sais pas si vous souhaitez, les uns ou les autres, faire un commentaire supplémentaire. On a déjà eu l'occasion d'en parler.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Juste une question justement. Comme la dernière fois que nous en avons parlé, il était question de trois postes. Je ne sais plus de mémoire quel était le troisième poste.

Le Président.- Le troisième poste d'enseignant ?

Mme Cénac-Guesdon.- Oui.

M. Debeaufort.- Non, il n'y a pas eu de troisième poste gelé, mais il y a la neutralisation de la masse salariale correspondant au poste de Laurence Ravillon qui est décédée. Donc pour le moment, nous n'avons que deux postes de gelés à la campagne.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Le Président.- Pas d'autres remarques ?

Donc s'il n'y a pas d'autres remarques, je voudrais à nouveau dire que j'ai bien conscience du fait que l'on est, en termes de procédure, dans quelque chose qui n'est pas à reproduire et qu'en même temps, on a véritablement fait tout ce qui était en notre pouvoir pour limiter au maximum les conséquences de cette situation et faire en sorte qu'elle soit la... que la décision prise soit la moins mauvaise possible.

Donc je soumetts à votre approbation cette modification de la campagne d'emplois.

Alors, tout d'abord pour les personnels BIATSS, qui...

M. Debeaufort.- On n'a pas fait. On est sur les enseignants-chercheurs.

Le Président.- Pardon... Pardon... Alors, pour les personnels enseignants-chercheurs.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

17 voix pour, 9 voix contre

Frédéric, tu présentes pour les personnels BIATSS. Excuse-moi, j'ai été trop rapide.

M. Chevalier.- On pourrait avoir les résultats ? Combien de pour ? Combien de contre ?

Le Président.- Jean-Marc, vous avez les...

M. Bourgeon.- 9 contre.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Et on est combien de...

Mme Favier.- 26, donc cela fait 17... 17 pour.

Le Président.-... De présents ?

M. Bourgeon.- 17 pour.

Le Président.- Merci.

M. Chevalier.- Merci.

M. Debeaufort.- Sur la campagne BIATSS, il y a des modifications de deux types. La première ligne concerne un poste d'IGE pour quelqu'un qui était susceptible de partir à la retraite mais qui a changé d'avis. Donc le poste n'est plus mis à la publication. Donc cela fait un de moins dans la campagne. C'est le premier poste de la liste, le poste d'IGE qui est assuré par la responsable administrative de l'IUT de Chalon. Donc son poste n'est plus vacant puisqu'elle ne part pas.

Et puis les trois autres cas suivants étaient trois postes d'IGR qui avaient été discutés, négociés pour être publiés en interne puisque sur ces trois postes, nous avons des contractuels qui remplissent tout à fait les missions et qui donnent pleine et entière satisfaction. Donc il avait été discuté, demandé de pouvoir les publier en interne. La publication en interne est conditionnée au nombre de publications en externe puisque c'est un prorata du nombre de publications pour les IGR en externe. Il avait été négocié avec le ministère que l'on puisse mettre nos trois postes en interne et a priori on avait des chances que sur le pool complet de la campagne d'emplois nationale cela passe. Malheureusement cela a été refusé totalement en publication. Donc ces trois postes vont être mis en gel, sachant que ce n'est pas un gel comme sur les enseignants-chercheurs. C'est-à-dire que les missions sont assurées par un contractuel, ceux qui sont déjà en place sur ces postes-là. Donc les

missions continueront à être assurées et le service assuré. Donc c'était trois postes d'IGR, deux au PSIUN et un poste à l'UFR Droit. Je crois que c'était au CREDIMI.

Intervenant.- En fait, on a un doute sur le CREDIMI ou le CREDESPO.

M. Debeaufort.- Oui, sachant que les personnes qui sont aujourd'hui sur ces supports contractuels sont susceptibles de rester sur le support. Ce n'est pas un gel *stricto sensu* comme pour les enseignants-chercheurs où il n'y a pas de substitution par un contractuel.

Le Président.- Merci, Frédéric. Est-ce que vous avez des commentaires ou des questions sur ce volet BIATSS de l'adaptation de la campagne d'emplois ?

Là encore, je pense que les paramètres du débat, on les a tous bien en tête. Donc je vous propose d'adopter cette évolution de la campagne d'emplois BIATSS.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Très bien, je vous remercie.

17 voix pour, 9 voix contre

Donc on est sur le même équilibre, Jean-Marc ?

Merci.

Je vous propose maintenant de débattre et de délibérer sur deux mesures qui visent à participer de façon globale à la soutenabilité de l'offre de formation et qui ont également été présentées et débattues à l'occasion du comité technique du 10 mars et que Frédéric va également vous présenter.

2. Mesures visant à la soutenabilité de l'offre de formation :

- Limitation des services d'enseignement en présentiel à 1,5 fois les obligations statutaires

M. Debeaufort.- La première mesure consiste en la limitation des services d'enseignement à 1,5 fois le service statutaire, c'est-à-dire 96 heures complémentaires pour les enseignants-chercheurs et 192 heures complémentaires pour les enseignants du secondaire.

Jusqu'à présent, il n'y avait pas de limitation sur les enseignants du secondaire et la limitation sur les enseignants-chercheurs était à un service plein en heures complémentaires soit 192 heures. Donc ces mesures rentrent dans le plan aussi de soutenabilité de l'offre de formation et rentrent aussi dans un système d'équité de traitement entre les différentes catégories d'enseignants et d'enseignants-chercheurs.

Si vous avez des questions.

Le Président.- Peggy, allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai deux questions. La première, c'est : quel est le résultat du vote au comité technique ? Et la deuxième, c'est une question par rapport aux dérogations. Il est écrit dans le texte qui est soumis à notre approbation que les

dérogations seront données par la Direction générale des services. Est-ce qu'avec le passage au plan de retour à l'équilibre, est-ce que seul le DGS aura à donner son avis ou est-ce qu'il faudra aussi un accord du Rectorat pour les dérogations ?

Le Président.- Les dérogations seront vérifiées par la Direction générale des services. Elles seront accordées par le Président.

Mme Cénac-Guesdon.- Ah !

Le Président.- Mais c'est marqué « vérifiées », d'ailleurs. Ce n'est pas marqué « accordées »...

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, tout à fait.

Le Président.- ...mais « vérifiées ». Cela veut dire qu'il y aura une instruction administrative de façon à vérifier l'éligibilité véritablement des demandes en fonction de la situation financière et puis des motifs de dérogation qui sont affichés.

M. de Mesnard.- Je voulais juste ajouter un mot. C'est le président de l'université qui alloue les services. Évidemment, dans la pratique, le président ne va pas aller regarder chaque fiche de service, mais c'est lui qui alloue les services. C'est la loi.

Le Président.- La première question, Peggy, c'était ? Pardon, je n'ai pas...

Mme Cénac-Guesdon.- Le résultat du vote au comité technique.

Le Président.- Alors, sur ce point...

Intervenant.- (*mot inaudible*), un pour et huit abstentions.

Le Président.- Un pour et huit abstentions. Ce qui, vous le savez, compte tenu des règles de fonctionnement du comité technique, nous a permis d'avancer et de venir proposer cette mesure au conseil d'administration.

M. Debeaufort.- Il n'y a pas eu de vote contre en comité technique, c'est un pour et neuf abstentions.

Le Président.- Merci. D'autres remarques ?
Philippe.

M. Salvadori.- Je n'ai toujours pas compris à quoi servait cette mesure. La finalité, c'est quoi ? C'est aussi simple que cela ? Parce que si c'est limiter le recours aux heures complémentaires, je pense que c'est un coup d'épée dans l'eau puisque ces heures, soit elles existent soit elles n'existent pas. Si elles existent, quelqu'un les fera. Donc je m'interroge sur la finalité.

M. Debeaufort.- Il y a plusieurs finalités. C'est sûr qu'entre guillemets, l'effet indirect, c'est de ne pas encourager à avoir une inflation sur les maquettes ou sur les

heures, cela est clair. Les heures qui doivent être faites, c'est sûr qu'elles doivent être faites, donc elles seront payées. Que ce soit une heure complémentaire sur un titulaire ou une heure sur un vacataire extérieur, cela reste des heures qu'il faudra mettre en paiement à partir du moment où les maquettes sont validées et le coût des maquettes accepté dans le cadre de la soutenabilité. Cela est évident.

L'autre élément, c'est que l'on a aussi des cas où des gens sont tout juste en service voire légèrement en sous-service alors que d'autres collègues au sein de la même composante sont surchargés en heures complémentaires. Donc cela est aussi une voie pour encourager un petit peu la redistribution des heures complémentaires.

Sachant que cela ne veut pas dire que l'on imposera aux gens qui ont leur service de prendre des heures complémentaires. Ce n'est pas du tout cela, l'objectif.

M. de Mesnard.- Et il y a aussi le retour à la recherche pour certains. C'est-à-dire qu'en limitant les heures complémentaires de gens qui en font franchement trop sans faire de recherche ou sans avoir de responsabilité administrative, en limitant un peu, on leur donne la possibilité de « allez, on s'y remet ». Je sais bien que c'est long mais on s'y remet. Il n'y a pas d'âge pour pondre des articles et faire de la recherche.

M. Salvadori.- Oui, oui. Là, je pense que c'est vraiment... Enfin, Louis, tu es spécialisé dans ce genre d'intervention qui avance toujours la plus mauvaise raison. Oui, cela, c'est vraiment la plus mauvaise raison. Je suis désolé. Parce que les gens... Parce que...

M. de Mesnard.- Je pense que c'est une des meilleures.

M. Salvadori.- Non, je pense que ce n'est pas une des meilleures parce que derrière tout cela, il y a des choix qui sont faits par des individus dans des situations. Je pense qu'il y a très peu de collègues que cela amuse de faire tant d'heures complémentaires. Sauf que je me dis, moi, si mes collègues qui enseignent l'anglais dans mon UFR ne faisaient pas, ne tournaient pas à ces cadences-là, nous n'aurions pas de collègues en face de nos étudiants. Nous n'avons pas pu, cette année, pour la première fois, mettre des enseignants d'anglais de notre UFR ou d'autres UFR devant les étudiants de L1 de psychologie qui n'ont pas eu, en L1, au deuxième semestre, d'enseignement d'anglais. Donc je crois qu'il ne faut pas tout confondre.

Je persiste à penser que si bien intentionnée ou malintentionnée qu'elle soit, cette disposition n'aura aucune conséquence dans aucun domaine, ni pour le retour évidemment souhaitable à la recherche de gens qui en seraient privés, ni une contrainte et un contrôle sur notre masse salariale. Donc je pense que c'est le type même de la décision administrative d'enfumage qui veut prouver que nous voulons faire quelque chose et qui, malheureusement, ne débouchera sur rien.

M. de Mesnard.- Écoute, moi, je pense que si on ne veut pas que notre université devienne un collège, et c'est une crainte que l'on a tous, y compris, je ne vais pas parler de questions un peu plus générales et politiques, mais c'est une crainte pour nous tous que notre université ne devienne qu'un collège, il ne faut pas que les gens ne consacrent... Les enseignants-chercheurs, je parle. Pas les autres. Les enseignants-chercheurs, il ne faut pas qu'ils consacrent 100 % de leur temps à ne faire que de l'enseignement. Il faut aussi que l'enseignement se déverse dans la recherche. Pour cela, il faut avoir du temps et puis il ne faut pas avoir trop trop

d'heures. Donc ce n'est pas un petit argument. C'est un vrai argument. Nous sommes « enseignants - trait d'union – chercheurs ». C'est dans le décret de 1984, etc.

M. Salvadori.- Que tu fasses ce sur-service à 10 moins ou 10 plus heures complémentaires, cela ne change rien au problème que tu évoques, qui est un autre problème parce que si un certain nombre de collègues ont abandonné la recherche pour s'investir au-delà du raisonnable sans doute dans les tâches pédagogiques, c'est que, d'une part, je le redis, dans certaines situations, ils donnent au service commun, au service public, et ils se dévouent. Donc les sanctionner y compris financièrement me semble un petit peu plus limite et que, par ailleurs, l'impossibilité de faire de la recherche renvoie généralement à un gros déficit d'insertion dans les équipes de recherche et c'est cela qu'il faut traiter et pas... C'est-à-dire qu'il faut traiter la cause et pas la conséquence. Et certainement pas en sanctionnant individuellement des collègues par une perte de pouvoir d'achat.

Le Président.- Merci. D'autres remarques sur ce point ? Quelqu'un souhaite intervenir ? Non ? Il n'y a personne d'autre ?

Je voudrais peut-être vous dire que dans mon esprit, évidemment ce n'est pas une mesure qui va en elle-même être génératrice d'économie, on est bien d'accord. C'est pour moi une mesure qui a vocation à accompagner la réorganisation de l'offre de formation qui interviendra quand on va réduire son volume global de façon à permettre probablement des rééquilibrages de services entre les uns et les autres et donc cette mesure est un des éléments d'accompagnement de ce rééquilibrage.

D'autres interventions des uns et des autres ?

Si vous ne souhaitez pas intervenir davantage sur ce point, je vais le soumettre à votre approbation.

Qui s'oppose donc à cette délibération qui est : la limitation du nombre d'heures complémentaires, rémunérées par l'université aux enseignants-chercheurs et aux enseignants d'établissement, est de 1,5 fois les obligations statutaires, donc à compter de la rentrée 2017-2018 ?

Qui s'oppose à cette proposition ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Très bien. Je vous remercie.

15 voix pour, 4 voix contre, 6 abstentions

Donc le point suivant, Frédéric, tu fais la présentation également.

- Modalités de calcul de la valorisation TP/TD pour les enseignants du second degré

M. Debeaufort.- Le point suivant est directement lié au coût de l'offre de formation et à la soutenabilité mais aussi est lié à l'équité de traitement entre les enseignants-chercheurs et les enseignants du secondaire.

On fait partie des rares universités qui traitent différemment la gestion des heures complémentaires sur les titulaires enseignants-chercheurs et titulaires enseignants du secondaire détachés dans le supérieur. À savoir pour les enseignants du supérieur, ce qui est mis en heures complémentaires est directement

proportionnel au service complet. C'est-à-dire que s'il y a un service avec un tiers CM, un tiers TD et un tiers TP, on va retrouver un tiers de chacun dans le service et un tiers de chacun en heures complémentaires. C'est-à-dire que le CM est payé 1,5 et le TP est payé 0,66 l'heure TD.

Sur les enseignants du secondaire, le calcul est fait totalement différemment. C'est-à-dire que l'on attribue la totalité du service TP et TD en priorité sur le service et tout le reste sur les heures complémentaires. C'est-à-dire que sur les enseignants du secondaire, tout ce qui va être CM va se retrouver essentiellement en heures complémentaires pour ce qui dépasse et tous les TP se retrouvent sur leur service.

C'est-à-dire qu'entre un enseignant du supérieur qui va avoir des TP dans ses heures complémentaires, il va être payé 0,66, un enseignant du secondaire qui aura des TP sera payé en TD puisqu'il y a une équivalence TD/TP, et les CM, évidemment, 1,5, donc de façon à harmoniser les pratiques entre les deux catégories. C'est une première raison.

La deuxième raison est aussi une question purement de soutenabilité. Pour l'établissement, ce système différent entre enseignants du secondaire et enseignants du supérieur entraîne un surcoût de près de 5 000 heures. Entre 4 000 et 5000 heures pour l'établissement.

Mme Cénac-Guesdon.- Tout d'abord, je vais commencer par dénoncer l'hypocrisie du mot « complémentaire » alors que « supplémentaire » obligerait à rémunérer à 55 % de l'heure statutaire soit, en moyenne, 120 euros l'heure TD. L'heure complémentaire TD est donc largement sous-payée. Donc, maintenant, pour se rendre compte à quel point on est sous-payé, on vous propose un petit calcul.

Une heure TD, c'est 4,2 heures de fonction publique. Donc si on fait 40,91 euros divisé par 4,2, on trouve 9,74 euros de l'heure travail fonction publique. Or, le SMIC horaire brut est actuellement à 9,76, donc on est légèrement en dessous du SMIC horaire.

Maintenant, si on fait le calcul pour le TP. 27,26 divisé par 4,2 euros, cela fait 6,49 euros de l'heure, donc à mettre au prorata du SMIC horaire, pour bac+5 ou bac+8.

Donc, pour moi... pour les titulaires, sauf à considérer que la situation décrite ci-dessus est bonne, l'égalité « TP égal TD » doit être maintenue pour les heures complémentaires et, plutôt qu'aligner le statut de PRAG sur celui de maître de conférences, je proposerai de faire l'inverse.

Le Président.- Très bien. Philippe, tu veux intervenir.

M. Salvadori.- Évidemment, dans le même sens. Ce que l'on nous propose, c'est une harmonisation vers le bas. C'est depuis très longtemps un combat des collègues des disciplines dans lesquelles il y a des TD et des TP pour que ces TP soient valorisés comme des TD. Là, nous nous éloignons de ce qui avait été, pour certaines catégories, un enjeu important qui, je crois, le reste pour la dignité de notre travail. Donc on comprend parfaitement que l'occasion est belle, sous prétexte d'austérité, de dévaloriser le travail. Enfin, je n'étonnerai personne en disant que nous ne voterons pas pour.

M. Debeaufort.- Je rappelle que ce qui va changer, c'est ce qui concerne les heures complémentaires. Il y a une obligation sur le service statutaire...

M. Salvadori.- Oui, on avait bien compris.

M. Debeaufort.- ...il n'y a pas d'obligation de faire des heures supplémentaires ou complémentaires.

M. Salvadori.- On est bien d'accord. C'est bien comme cela qu'on l'entend, c'est quelque chose qui va changer et pas dans le bon sens. Voilà, c'est tout.

M. Clerc.- En alignant TD/TP pour les enseignants-chercheurs, c'était un plus quelque part. Aujourd'hui, on nous demande de taper sur les uns pour équilibrer les comptes. Enfin, je trouve que ce n'est pas très logique non plus. C'était la raison pour laquelle on s'était déjà opposé et on s'opposera aussi aujourd'hui.

M. Salvadori.- D'autant que dans le recours aux TP, il n'y a pas de stricte égalité dans les conditions... Enfin, dans les catégories d'enseignants. Donc, en clair, ceux qui font les TP sont rarement les professeurs.

M. Debeaufort.- Cela dépend des composantes.

M. Salvadori.- Cela dépend des composantes, mais cela se vérifie... Cela dépend sans doute des composantes, mais cela se vérifie globalement.

Le Président.- Merci pour ces interventions. D'autres commentaires, d'autres interrogations sur cette mesure qui est proposée ? Qui a, alors je me tourne vers Pierre-Étienne, obtenu une abstention et huit contre en comité technique mais, là encore, la procédure du comité technique fait que l'on peut donc venir auprès de vous aujourd'hui pour vous proposer cette mesure. Pas de commentaires supplémentaires ?

Donc je vais soumettre à votre approbation cette extension aux personnels enseignants du second degré, affectés à l'université de Bourgogne, les règles de gestion d'équivalence TP/TD appliquées aux enseignants-chercheurs, et ce, à compter de la rentrée 2017-2018.

Qui s'oppose à cette proposition ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui refuse de participer au vote ?

Très bien, je vous remercie.

16 voix pour, 9 voix contre, 1 abstention

Pardon, je t'en prie, Vincent.

M. Thomas.- Oui, je suis désolé d'intervenir à ce moment-là après les votes. Cela ne remet pas en cause mon vote, évidemment. C'est simplement que nous en sommes au deuxième point sur la soutenabilité de l'offre de formation et je voudrais faire état de certaines informations qui circulent et qui concernent le plan de retour à l'équilibre et selon lequel ou selon lesquelles informations la Rectrice envisagerait, au titre de ce plan de retour à l'équilibre, le gel du fonds de roulement.

Alors, cela soulève deux problèmes, deux questions, une question de principe et une question concrète de la soutenabilité de l'offre de formation.

La question de principe est la suivante. Il faut savoir que dans le fonds de roulement, sont remontés tous les reliquats de la formation continue qui n'ont pas été consommés au titre d'une année et qui peuvent, en principe, être consommés au cours des deux années suivantes, me semble-t-il.

Le gel du fonds de roulement aboutit donc à empêcher le retour de ces reliquats dans les composantes qui les ont réalisés. Ce qui aboutit donc pour la question de principe au paradoxe suivant : l'État mène une politique de désengagement constant dans le financement de l'enseignement supérieur, ce qui impose un comportement qui est lui-même encouragé par l'État de faire en sorte que les agents que nous sommes, d'aller chercher de l'argent à l'extérieur pour pouvoir financer non pas la formation continue, mais bien pour financer la formation initiale, nos licences par exemple, et ces financements effectivement ont été intégrés dans nos propositions de réductions horaires et de transfert de la charge d'enseignement de l'uB vers les composantes en comptant sur ses fonds propres.

Donc l'État nous encourage à faire cela, à la fois par la politique qu'il mène et par le discours qu'il tient, et au moment où nous en avons le plus besoin, eh bien, menace de geler ce fonds de roulement qui comprend nos reliquats de formation continue sur lesquels nous comptons pour pouvoir maintenir une offre de formation de qualité, à défaut d'être parfaite, en tout cas d'une qualité qui ne souffre pas trop précisément des difficultés économiques, en tout cas dans ma composante. Des difficultés économiques qui sont celles de l'université française en général et de l'université de Bourgogne en particulier.

La deuxième question, c'est dans la suite de la première, celle d'une question de principe, c'est que très clairement, nous avons eu des instructions de réduction de la charge d'enseignement, du moins à la charge de l'uB, que nous avons réussi à compenser grâce au développement d'une politique véritablement offensive de la part des collègues de mon UFR et je sais qu'ailleurs, c'est la même chose, il n'y a pas que l'UFR Droit, mais je ne vais pas parler à la place d'autres composantes, et il est très clair que si cette mesure de gel du fonds de roulement devait s'étendre jusqu'aux reliquats de la formation continue, nous ne serions pas en mesure d'assumer 5 500 heures équivalent TD que nous finançons actuellement grâce à ces reliquats de formation continue et que nous financerons, que nous devrions financer, à partir de septembre prochain. Cela représente, à titre d'information, la licence complète de droit, donc 1 400 étudiants, plus la licence d'économie et plus un bout de la licence d'AES.

C'est absolument considérable. C'est une menace qui est à la fois intolérable au plan des principes et insupportable au titre de la soutenabilité de l'offre de formation.

Je ne vous cache pas que j'ai fait part de cette information et de cette analyse à mes collègues, en tant que doyen, au conseil de gestion de l'UFR Droit, Sciences économique et politique, jeudi soir dernier.

Les réactions ont été extrêmement fortes, extrêmement vives de la part de tous les collègues, ceux qui s'impliquent dans la formation continue, ceux qui ne peuvent pas s'impliquer dans la formation continue parce que les matières et les disciplines ne s'y prêtent pas nécessairement, mais qui bénéficient d'une certaine solidarité puisque ce qui est financé par la formation continue sort de la charge de l'uB et permet... l'uB peut continuer à s'investir dans des formations, on va dire, qui ne rapportent pas au sens mercantile du terme.

Alors, les réactions ont été les suivantes. La première solution envisagée, mais c'était une discussion à bâtons rompus, donc voilà, mais avec une ferme détermination de la part des collègues qui ont tenu ces propos.

Première solution, c'est faire une campagne blanche de recrutement de toutes les formations ouvertes à la formation continue dès septembre prochain, de sorte que l'on montrera à l'État que les 600 000 euros de chiffre d'affaires que nous réalisons chaque année sont utiles pour l'université française et sont utiles pour nos étudiants et pour l'université de Bourgogne.

La deuxième réaction a été encore plus, à mon avis, dommageable pour les étudiants puisque certains ont commencé à dire « on ne va pas corriger les copies des prochains examens si jamais cette mesure devait être portée ».

Donc on en est là... On en est là. Je ne sais pas quelle est la réalité politique de cette décision. Est-ce qu'elle est sérieusement envisagée au niveau du Rectorat ? Je sais en tout cas que si elle devait être mise en œuvre, les réactions seraient, à mon avis, extrêmement préjudiciables, bien sûr, je pense, pour le budget de l'université de Bourgogne si jamais on arrivait à une campagne blanche de recrutement, mais au-delà, évidemment, ce serait très préjudiciable pour les étudiants de cette université. Mais je crois que la détermination des collègues est d'autant plus forte qu'ils ont toujours joué le jeu et que jusqu'à présent, parole avait été donnée que, de toute façon, ce qui était perçu au titre des ressources propres, on en conserverait la maîtrise. Il est clair que si le plan de retour à l'équilibre devait revenir sur cet engagement moral ou, à tout le moins, implicite, les conséquences et les réactions des collègues seraient extrêmement vives.

Cela n'appelle pas évidemment de vote ou... ces quelconques réactions collectives, mais en tant qu'administrateur, et il se trouve que je suis aussi doyen de l'UFR Droit qui est concernée, mais l'IAE est concerné, l'IUT est concerné, etc. Et je ne cite pas certaines autres composantes, mais je suis persuadé que la majeure partie des composantes est concernée. Si on devait en arriver là, il ne faut pas sous-estimer la réaction des collègues qui emporteraient, par voie de conséquence, la réaction des étudiants parce que j'imagine mal que si on ne leur corrige pas les copies, les étudiants laissent traîner les choses.

On en est là. Je vous le dis très ouvertement, très sincèrement, je ne souhaite pas, je ne souhaite certainement pas, que l'on en arrive à des solutions aussi catastrophiques pour nos étudiants. Pour nos étudiants. Mais si cela devait se produire, je crois que l'on arrive, entre le désengagement perpétuel de l'État, l'augmentation des charges mises à la charge, pardon, des universités sans aucune compensation depuis des années, on arrive au bout finalement de ce que l'on peut nous demander.

C'était mon propos un peu long, j'en suis désolé.

Le Président.- Frédéric ?

M. Debeaufort.- Oui, pour... J'irai dans ton sens. Ce serait un effet sismique immédiat. Il y aurait des répliques dans le sens où normalement les recettes de formation continue, nous avons l'obligation, entre guillemets, de les utiliser et donc de les justifier dans les trois ans, c'est-à-dire l'année d'exercice et les deux possibles années de report. Et dans le cas où elles ne sont pas justifiées ou utilisées, nous sommes normalement contraints de les rendre, ce qui voudrait dire que deux exercices plus loin, cela ferait encore des charges supplémentaires pour

l'établissement s'il fallait rendre ces recettes de formation continue. Je me trompe peut-être, mais je suis quasi sûr de cela.

M. de Mesnard.- Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Vincent Thomas. Donc juste en complément, je ne vais pas du tout m'engager pour le doyen de Sciences et Techniques. La composante ne s'est pas encore réunie, mais à ma connaissance, cela doit correspondre à l'équivalent de 145 000 euros qui serait bloqué. Donc autant dire que c'est une catastrophe pour Sciences et Techniques aussi.

Le Président.- Monsieur Marlot ?

M. Marlot.- Oui, alors, j'aimerais simplement intervenir pour rappeler en quelques mots le rôle que va avoir Mme la Rectrice dans le cadre du plan de retour à l'équilibre.

Il s'agit simplement d'émettre un avis sur le plan de retour à l'équilibre qui sera proposé par l'établissement. Donc ce n'est pas... Enfin, il n'y a pas de volonté de proposer des modifications dans le fonctionnement de l'université. Simplement, on émettra un avis sur le plan de retour à l'équilibre... Enfin, le rétablissement de l'équilibre qui sera proposé par l'université.

M. Thomas.- Alors, si je puis me permettre simplement, j'espère que cet avis sera éclairé des propos qui sont tenus aujourd'hui ici parce que les enjeux sont absolument considérables.

Et au-delà des enjeux vraiment immédiats, je pense que les étudiants ici ont peut être aussi un mot à dire sur cette perspective parce que c'est quand même les premiers concernés par cette soutenabilité financière de l'offre de formation sur laquelle on a travaillé. Enfin, cela fait des mois et des mois que l'on travaille pour trouver des solutions et au moment où on trouve les solutions, on nous dit « Ah non ! Non ! ». Le discours change. L'environnement change. « Oui, maintenant, vous êtes dans le plan de redressement ». « En plan de redressement », je suis désolé, j'utilise un terme de procédure collective, mais... De droit de la faillite. Mais on est en plan de rééquilibre... de retour à l'équilibre - je vais y arriver – et parce que ce plan de retour à l'équilibre va être mis en œuvre, les ressources sur lesquelles on pouvait compter ne sont plus disponibles là où on peut maintenir notre activité normale. Eh bien, le risque est d'aboutir à avoir les ailes coupées tout simplement juste au moment où finalement on trouve des solutions sans doute efficaces.

M. Debeaufort.- Oui, d'autant, j'allais dire, que l'on encourage toutes les composantes à continuer la dynamique de développement de la formation continue. On en a parlé tout à l'heure en particulier sur les actions courtes, etc. Donc c'est sûr que si les recettes afférentes ne peuvent pas être mobilisées et qu'elles servent, entre autres, aussi à financer la formation initiale, cela va être une démotivation totale pour les équipes. Je sais qu'il y a plusieurs projets en Sciences et Techniques de transformation de masters en alternance. Donc, c'est... Il faut en être conscient.

M. de Mesnard.- D'autant que les composantes ne consomment pas toutes les ressources de formation permanente qu'elles collectent et qu'il y a des excédents

qui tombent dans le pot commun. Donc si ce que tu décris, Vincent, se faisait, c'est un peu tuer la poule aux œufs d'or. C'est-à-dire qu'il y a un moment où... Et puis il y a l'effet de découragement parce que cela demande beaucoup de travail d'encadrer un diplôme en alternance. « Pourquoi dépenser autant si c'est pour que cela n'apporte même pas une sécurité de fonctionnement à ma composante ? » Et à toute l'université, d'ailleurs.

Le Président.- Sébastien.

M. Chevalier.- J'aimerais bien comprendre parce que visiblement, tous les administrateurs non par le même degré d'information par rapport à cela. Est-ce qu'il s'agit d'une rumeur ? Auquel cas, c'est troublant que l'on accorde autant de temps à une rumeur dans le cadre de ce conseil d'administration. Ou est-ce que cela concerne une information fiable ? Est-ce que l'on a un courrier de la Rectrice ? Est-ce que l'on a une information ? Parce que j'entends bien les interpellations « au cas où », avec les conséquences que cela peut avoir, mais à quoi bon jouer à se faire peur si ce n'est qu'une rumeur ? Je suis surpris.

M. Helleu.- Oui, je vais revenir sur le plan technique parce qu'en fait, c'était la discussion que l'on avait eue la dernière fois. Donc c'est l'article R.719-109 du code de l'éducation qui dit qu'en fait, le plan de rétablissement de l'équilibre financier est établi par le président après avis conforme du recteur. Et ensuite, l'alinéa 2, c'est : le recteur arrête les budgets rectificatifs.

Donc quand il y a prélèvement sur le fonds de roulement, ceux-ci sont inscrits dans le budget rectificatif qui est donc arrêté par la Rectrice. Donc il faut approbation, donc on entend bien que le Recteur, à ce stade de discussions, parce que comme on n'a pas commencé à entamer les discussions... Le travail a été entamé, mais on n'a pas encore entamé encore la phase de consultation. Le plan, pour l'instant, n'est pas... Le projet de plan de rétablissement de l'équilibre financier n'est pas arrêté.

Par contre, effectivement, la décision de prélèvement sur le fonds de roulement, sauf si je ne me trompe, il devrait être arrêté... Enfin, il faudrait que la Rectrice le valide.

Ensuite, il faut qu'il y ait les crédits disponibles. Il faut que l'on ait un fonds de roulement qui soit suffisant une fois que l'on a décaissé - c'est toute l'explication que l'on avait eue - pour permettre, en fait, le prélèvement sur le fonds de roulement.

Après, il est clair que s'il n'y a pas d'autorisation à prélever les recettes de formation continue pour faire tourner la formation continue qui est l'un des rares moyens d'apporter des recettes à l'établissement, on va être en grande difficulté.

Mais je crois que tout le monde l'a entendu, il y aura aussi une phase de discussion avec les services du Rectorat à ce sujet-là. Donc ce n'est pas tant le gel du fonds de roulement que le fait qu'il faut que l'on soit autorisé à prélever sur le fonds de roulement, ce que l'on ne peut pas faire pour l'instant.

M. Thomas.- Ce qui *in fine* peut revenir exactement au même.

M. Helleu.- Ce qui peut revenir tout à fait au même.

M. Thomas.- Absolument.

Le Président.- Bon, tout à fait. Donc je crois, en conclusion et en synthèse, qu'aucune décision n'est prise mais le risque est un risque qui est un risque réel puisque toute décision budgétaire nécessite l'avis conforme de Mme la Rectrice et je voudrais dire que jusqu'ici, le dialogue a toujours été un dialogue extrêmement ouvert entre la Rectrice et moi. Un dialogue qui a toujours été empreint de confiance mutuelle et je pense que l'on est plus que jamais dans une situation où ce niveau, cet excellent niveau de confiance mutuelle entre la Rectrice et moi est quelque chose qui sera déterminant.

Il faut en même temps que la Rectrice, qui est Chancelière de l'université et qui est responsable en bout de chaîne de la situation financière de l'établissement, puisse être dans sa responsabilité et puis il faut également qu'elle ait suffisamment confiance dans l'équipe de gouvernance pour savoir que l'équipe de gouvernance est consciente des réalités, est sérieuse, mobilise tout ce qu'il est possible de mobiliser pour revenir à l'équilibre mais qu'en même temps, en disant cela, on a aussi besoin de se garder une petite marge qui nous permette de ne pas décourager nos communautés et qui nous permette de ne pas avoir une vision strictement comptable de nos activités, mais vraiment de garder notre vision académique et stratégique.

Donc on a une ligne de crête. Je ne vous cache pas que l'on est sur une ligne de crête qui est une ligne de crête qui est étroite. C'est la ligne de crête de la confiance. Je pense que vraiment ce niveau de confiance est excellent et on l'a cultivé, la Rectrice et moi, depuis plusieurs mois en dialoguant sur un certain nombre de décisions qui ne sont pas toujours des décisions faciles, en faisant soit l'un soit l'autre un pas vers le partenaire quand cela est nécessaire.

Donc il faut que de notre côté, on montre bien la force de notre engagement vers le retour à l'équilibre et si on le fait, je pense que je serai en situation favorable pour pouvoir plaider ce qui est dit et ce que Vincent vient de nous expliquer, c'est la nécessité pour nous de pouvoir remobiliser effectivement les crédits de la formation continue. D'autant plus que, comme le disait Frédéric, si ces crédits ne sont pas remobilisés pour qu'on les utilise, de toute façon, on devra les rendre et donc quitte à les rendre, autant que ces crédits soient utilisés. Donc pour l'instant, on en est là et on va tous ensemble faire en sorte de rester sur cette ligne de crête de la confiance qui existe et qui est forte entre nous.

En tout cas, merci d'avoir abordé cette situation.

Je ne sais pas si je suis rassurant ou pas rassurant, mais j'entends bien. J'entends bien mais, Alain et moi et l'équipe de gouvernance, on avait parfaitement conscience de ce risque. À l'analyse de notre fonds de roulement, je pense que l'on a cette capacité, on a cette marge pour mobiliser ces crédits de la formation continue raisonnablement. En tout cas, au moins une partie de ces crédits de la formation continue. On va poursuivre ce travail d'analyse.

Frédéric, tu continues sur le reste des...

M. Debeaufort.- Je vais enchaîner sur...

Le Président.- D'accord, vas-y... Vas-y.

3. Rattachement du pôle achats-marchés au pôle des affaires juridiques et institutionnelles

M. Debeaufort.- Troisième point des travaux du comité technique. Cela concerne le rattachement du pôle achats-marchés au pôle des affaires juridiques et

institutionnelles. Le pôle achats-marchés, c'est quatre personnes dont l'ex-responsable, Adeline Michel, a quitté l'université et donc c'est un pôle qui fonctionne un petit peu tout seul et qui est surtout sollicité pour des questions juridiques, pas uniquement le volet marchés, etc. La plus grande difficulté est souvent d'ordre juridique. Et donc c'est... La proposition est de rattacher, avec l'accord des personnels concernés, ce service pôle achats-marchés au PAJI. Au pôle des affaires juridiques. Ceci a été présenté en CT et, de mémoire, je crois qu'il y a eu un vote à l'unanimité pour.

Le Président.- Je vous propose, à moins que vous n'ayez des interrogations, de donner unanimement également un avis favorable sur ce point qui nous permet de mieux fonctionner. Les personnels sont d'accord.

Je crois que cela ne pose pas de difficulté.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Très bien, je vous remercie.

26 voix pour (unanimité)

Et puis on va terminer, Frédéric, par la procédure d'avancement local des enseignants-chercheurs avec la structuration de la commission.

4. Procédure d'avancement local des enseignants-chercheurs : actualisation de la structure de la commission d'avancement local des Enseignants-Chercheurs (CALEChe)

M. Debeaufort.- Par rapport au fonctionnement dit de la « CALEChe », la commission locale d'avancement des enseignants-chercheurs dite « CALEChe », il n'y a pas de changement par rapport à l'année dernière. Je crois qu'il y a un mot qui a été corrigé dans le texte mais c'est simplement pour que ce soit plus compréhensible. Rien n'a été modifié par rapport à la représentation et à la composition.

Ce qui va changer par rapport à l'année dernière, c'est trois membres de cette CALEChe qui ont déposé des dossiers de candidature à l'avancement et donc ne peuvent pas siéger en tant que membres de la CALEChe et être candidats en même temps. Donc les trois personnes concernées ne sont pas invitées à siéger et elles sont remplacées :

- quand c'était une femme par une femme pour respecter la parité ;
- quand c'était au titre du CA, elles sont remplacées au titre du CA ;
- quand c'était quelqu'un au titre... en respectant les listes, c'est-à-dire quand c'était quelqu'un qui y était au titre du CA pour une liste, il est remplacé par un autre collègue du CA de même grade de cette même liste.

Donc nous n'avons absolument rien changé par rapport au fonctionnement précédent.

Nous avons également sollicité nos collègues de l'université de Reims pour assurer la présidence comme les années précédentes, ce dernier ayant également accepté.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. de Mesnard.- Je voudrais juste dire que la CALEChe applique des critères plus stricts que certains CNU où on voit des gens qui siègent alors qu'ils sont promouvables dans certains CNU, et dans la CALEChe, à partir du moment où on est promouvable, on ne siège pas.

Le Président.- Merci. En tout cas, la CALEChe est une belle réalisation des années passées qui a permis de prendre des décisions qui ne peuvent jamais être entachées ou soupçonnées de partialité. Donc je suis très attaché à ce que l'on maintienne ce dispositif et je vous propose de valider cette structure de la CALEChe. Étant entendu que la composition nominative sera de la responsabilité du CAC restreint, je crois.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ou des refus de vote ?

Je vous remercie.

26 voix pour (unanimité)

Je crois que l'on a terminé le rapport des travaux des comités techniques et Frédéric va enchaîner par la présentation du dossier de renouvellement de l'accréditation MEEF qui a été présenté en conseil académique.

VI) Travaux du Conseil Académique du 20 mars 2017

Renouvellement de l'accréditation MEEF - département de l'ESPE de l'Académie de Dijon

M. Debeaufort.- Qui a été présenté en conseil académique. Je vous rappelle qu'en fait, le dossier d'accréditation ESPE avait déjà été présenté en conseil d'administration et voté mais, suite au retour de la DGESIP qui a complètement changé le cahier des charge initial qui était l'accréditation spécifique de l'ESPE, le ministère, au mois de janvier, je ne sais plus exactement le jour, le 12 ou le 15 janvier, nous a fait savoir que le dossier n'était pas recevable et que le cahier des charges était une accréditation exclusivement MEEF.

Or, dans notre dossier, nous y avons mis les masters et licences de sciences de l'éducation, les masters en lien avec la culture de l'IUP Diderot. Or, la DGESIP a donc recalé le dossier et a demandé à réécrire totalement le dossier entre le 15 janvier et le 17 février où cela devait leur être retourné. Donc vous imaginez la charge de travail que cela a représenté pour les collègues de l'ESPE puisque c'est un dossier qui fait un peu plus de 120 pages qu'il a fallu complètement réécrire et exclusivement centrer sur le MEEF.

Donc ce travail a été assuré et piloté par Elsa Lang Ripert que je remercie, parce que cela a été un énorme travail, et ses collègues, toutes les composantes de l'ESPE ont contribué à ce travail. Vous avez le dossier. Donc le dossier est vraiment centré sur le MEEF. Par contre, l'uB, Elsa et l'ESPE ont été vigilants pour montrer tout l'environnement autour du MEEF de ce qu'apportait la structuration de l'ESPE.

Donc formellement, il nous est demandé de voter ce dossier, sachant qu'il a été présenté au CNESER mercredi dernier. Il a été validé en CAC, il a été validé en CE de l'ESPE avant le CNESER. Donc le CNESER a accepté d'évaluer l'ESPE de Dijon et a donc voté, de mémoire, 15 pour et... 14 pour et 5 abstentions. Au CNESER, les cinq abstentions étant motivées non pas contre le dossier ou l'ESPE

de Dijon, mais les cinq abstentions, comme cela a été dit en début de conseil, étaient motivées contre la DGESIP par rapport au fait que l'État impose et envoie en formation continue un certain nombre d'enseignants des académies sans, pour autant, mettre et donner les moyens au Rectorat et donc aux universités d'assurer la surcharge que cela engendre pour les ESPE.

À noter que notre ESPE, par les membres du CNESER et contrairement à la DGESIP, a été extrêmement appréciée justement du fait de sa structure en tant qu'UFR ou école en tant que telle dans une université, c'est-à-dire pas simplement l'ex-IUFM, mais le MEEF qui a été rattaché à une université comme c'est le cas dans toutes les autres ESPE de France. On est la seule à avoir une structure avec une équipe de recherche, l'IREDU, un département Culture, Diderot, un département Sciences de l'éducation, le CIPE. Donc cette structuration que nous a fortement reprochée la DGESIP est ce qui a été le plus apprécié par les instances du CNESER.

Donc il faut quand même valider le dossier d'accréditation MEEF et non plus ESPE de l'université de Bourgogne.

Le Président.- Merci, Frédéric.
Cédric veut intervenir.

M. Clerc.- Oui, un point qui me pose question à propos de la commission BIATSS qui est indiquée page 12. On parle... Il y a une phrase donc qui dit : « *Cette commission est une instance de concertation qui peut se saisir de tous les problèmes concernant le statut, la carrière, les missions et les conditions de travail de ces personnels* ». Donc BIATSS. Je ne vois pas en quoi cette commission va traiter des statuts des personnels ainsi que de leur carrière puisque, réglementairement, il y a dans l'établissement des commissions paritaires notamment qui jugent des carrières précisément.

M. Debeaufort.- Je pense que c'est plus une instance de dialogue au sein de l'ESPE pour faire remonter justement aux instances, CPE, etc. C'est peut-être mal exprimé. Personne n'est revenu dessus sur les représentations du CNESER... enfin, les différents représentants du CNESER.

Ce n'est pas décisionnel.

Le Président.- Ceci dit, elle peut se saisir et cela n'indique pas qu'elle est décisionnelle, effectivement.

Sébastien puis Peggy ensuite.
Sébastien ?

M. Chevalier.- J'ai regardé, moi, les volumes horaires proposés du master MEEF premier degré et second degré. Je les ai comparés avec l'existant et donc il y a des coupes budgétaires considérables puisque je vois pour le master premier degré qu'il y a 859 heures. De mémoire, il était à plus de 1 000 heures au moment de la mastérisation... enfin, de la phase 2 de la mastérisation. Donc ma question est la suivante. Est-ce que, du coup, on donne moins de... Enfin, il faut que tout le monde comprenne bien que ces masters sont des masters particuliers dans la mesure où ils préparent à une insertion professionnelle via un concours. Ils préparent aussi via les stages à la découverte du métier par pratique accompagnée, stage en responsabilité, etc. Et puis surtout ils préparent à obtenir un diplôme de master. Donc

je me demande si la combinaison de ces trois contraintes qui est une des difficultés de la réforme est compatible avec un volume horaire aussi bas pour ce type de master.

M. Debeaufort.- Alors, je peux déjà te répondre, c'est que la demande d'abaisser le volume horaire, elle ne vient pas du tout de l'établissement, elle vient du ministère et elle vient des remontées, entre autres, des syndicats étudiants qui montrent que la charge est beaucoup trop lourde entre l'alternance et la charge de cours quand ils sont présents sur les établissements. Enfin, c'est ce que nous a explicité le ministère au mois de janvier. Il nous a été redit lorsque le dossier a été présenté. Donc cette diminution est à la demande du ministère qui voulait qu'on redescende de plus... entre 100 et 150 heures sur tous les masters MEEF pour laisser du temps aux étudiants, quand ils sont présents sur l'établissement, de pouvoir réfléchir, travailler et travailler à la restitution et au retour de la période en établissement.

M. Chevalier.- J'entends bien, mais est-ce que c'est compatible avec la triple exigence de ce master qui est un master vraiment particulier ? Que le ministère ait une vision vue de Paris, j'imagine bien. Après, il y a une réalité vue du terrain et vue de la capacité pour ces jeunes à accomplir ces multiples missions en deux ans. C'est un master très compliqué. Mais je trouve que le delta en termes d'heures est vraiment très très important.

M. Debeaufort.- C'est vrai que c'est très important. Peut-être que cela aurait été sur la partie stage qu'il aurait fallu baisser un petit peu pour récupérer un peu de... Mais bon, cela reste de l'expérience professionnelle pour le stage.

Mme Leoni.- Oui, je voulais abonder dans ce sens pour m'être occupée pendant plusieurs années du master MEEF Lettres. Effectivement, depuis la dernière mouture de la réforme, les protestations des étudiants étaient récurrentes du fait qu'ils n'arrivaient pas à la fois à faire le stage, suivre les cours de formation, préparer les concours. Et donc tout cela se traduisait, effectivement, par une surcharge de travail et c'était le principal grief qui était fait, qui remontait de la part des étudiants. Donc ce n'est pas seulement quelque chose qui vient de Paris mais qui vient aussi du terrain.

Le Président.- Peggy voulait intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une question par rapport au vote au conseil d'établissement. Est-ce que vous connaissez le résultat du vote du projet au conseil d'établissement de l'ESPE ?

M. Debeaufort.- Au conseil d'école ?

Mme Cénac-Guesdon.- Au conseil d'école, pardon.

M. Debeaufort.- Il y a eu une abstention. Unanimité pour et une abstention. Je vais dire que tout le monde a été extrêmement favorable au dossier, à la démarche et à la construction de l'ESPE.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci. Et l'autre chose, je me demande formellement à quoi sert le vote d'aujourd'hui puisque le dossier est déjà passé au CNESER formellement. À quoi cela sert qu'on le vote aujourd'hui ?

M. Debeaufort.- Il sert à pouvoir publier l'arrêté, pour dire clairement les choses, et le CNESER a exceptionnellement accepté de traiter le dossier de l'ESPE de Dijon parce qu'il y avait eu un vote extrêmement favorable par le conseil d'école et par le CAC. Mais il faut que ce soir, peut-être même avant le CA, je transmette le résultat du vote d'aujourd'hui pour officiellement permettre l'accréditation du MEEF.

M. Salvadori.- Deux choses. Sur les plaintes des étudiants stagiaires de M2, nous les avons tous, sauf que les heures qui sont enlevées, fatalement, ne sont pas enlevées sur le M2, elles sont enlevées sur le M1, c'est-à-dire des heures de préparation disciplinaires au concours. Donc le paquet, on a beau retirer 100 heures ou 120 heures, cela n'allégera en rien la tâche des stagiaires de M2. Le vrai problème est, en effet, sur la lourdeur du stage professionnel de jeunes collègues qui sont en service à mi-temps, ce qui est évidemment beaucoup trop, surtout quand on se souvient de la situation, il y a une vingtaine d'années.

Le deuxième point, malgré tout. Je veux bien que l'injonction soit ministérielle. Je ne sais pas qui donne cette injonction mais, visiblement, elle n'est pas reçue de la même manière dans tous les établissements universitaires de France parce que quand on fait entre collègues la tournée des popotes en demandant tout simplement « Et vous ? Combien avez-vous d'heures dans vos formations ? », on s'aperçoit avec étonnement que certaines grosses universités maintiennent des volumes horaires qui sont très substantiellement supérieurs aux 800-850 desquelles nous partions, nous, pour les faire descendre à 750. Donc là, si cette injonction ministérielle n'est pas véritablement égalitaire, nous allons placer nos formations déjà, on l'a rappelé, en situation de concurrence nationale dans une situation très particulière à leur désavantage et ce serait vraiment dommage parce que ce sont généralement, à l'université de Bourgogne, des formations qui obtiennent de bons résultats en proportion de nos effectifs.

M. Debeaufort.- Je suis d'accord avec toi, c'est d'ailleurs ce que l'on a un petit peu soulevé entre les différentes... dans la comparaison des différentes ESPE. Il est clair que cela a été demandé aux gens de cette vague puisqu'en fait, la réponse était que jusqu'à présent, on n'avait pas assez de recul et pas assez de retour des étudiants sur le système en alternance. La réforme du MEEF n'est quand même pas très ancienne, donc la DGESIP n'avait pas beaucoup de retour et ils ont demandé cette réduction à toutes les universités qui rentraient dans la vague B, donc la nôtre, et apparemment ils vont le demander, au fur et à mesure des vagues, à toutes les universités concernées.

Le Président.- Sébastien ?

M. Salvadori.- Si je peux me permettre un très rapide complément. Dans beaucoup d'universités, il y a des heures maquettes sur lesquelles un effort a été et/ou sera fait par injonction ministérielle et puis il y a des heures à côté qui viennent en soutien, et là, l'effort différentiel suivant les universités est très marqué. En gros, techniquement, les gens le savent bien, la quantité d'heures de colles, c'est-à-dire pour les admissibles, peuvent varier de 1 à 10, je n'exagère en rien, suivant les

établissements. Donc là, il faut que nous prenions conscience de cette hétérogénéité si nous voulons maintenir des résultats décentes au niveau national et cela ne passe pas forcément par la seule analyse des heures maquettes.

M. Chevalier.- Une question concernant les situations où les étudiants ont validé le master mais n'ont pas le concours ou ont le concours mais non pas le master. J'ai probablement mal lu parmi les 200 pages du dossier, mais quels sont les dispositifs mis en place pour donner une seconde chance dans un sens ou dans l'autre ?

M. Debeaufort.- Je vais essayer de répondre de tête parce que j'ai lu le dossier mais pour le vote du conseil de l'école, donc le 17 février. Cela date d'un petit moment.

M. Chevalier.- De mémoire.

M. Debeaufort.- Avec l'âge... Pour ceux qui ont le concours sans avoir fait le master. C'était ta première question.

M. Chevalier.- En fait, il y a plusieurs...

M. Debeaufort.- Oui, il y a deux cas. Il y a ceux qui ont préparé le concours sans avoir suivi le master MEEF. Donc il y a un dispositif couplé à un DU qui leur permet de refaire... Donc ils sont déjà titulaires d'un master, en général. Donc qui leur permet de refaire la formation vraiment liée à la pédagogie tout en faisant leur expérience en établissement.

Pour l'autre cas, c'est-à-dire ceux qui préparent le concours et qui ne l'ont pas, il y en a un certain nombre qui sont autorisés à redoubler, si je ne me trompe pas, et les autres, j'avoue que je ne sais plus exactement les dispositifs. Il y a la réorientation sur d'autres masters. Éventuellement, ils peuvent aussi continuer en thèse. Mais je ne suis pas sûr de... Je n'ai plus en mémoire les différents dispositifs.

M. Chevalier.- OK, merci.

M. Boutaud.- Oui, si je peux simplement rajouter un mot. Effectivement, est passé, il n'y a pas longtemps, en CFVU un avis favorable pour le DU qui permet aux étudiants MEEF qui ont bien le master mais qui n'avaient pas eu le concours, grâce à ce DU, de pouvoir re-préparer le concours.

Mme Cénac-Guesdon.- Non, justement.

M. Boutaud.- Ils ont bien leur master mais n'ont pas le concours. Et donc le problème, c'est qu'ayant le master et n'ayant pas le concours, ils ne pouvaient plus se réinscrire dans le master puisqu'ils l'avaient.

M. Chevalier.- Bien sûr... Oui.

M. Boutaud.- Donc on a créé... Tu as l'air dubitatif, Peggy, mais c'est bien cela.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne me rappelle plus trop bien exactement de la teneur des débats, mais il me semble que j'avais voté contre pour cette raison-là...

M. Boutaud.- Oui ?

Mme Cénac-Guesdon.-...c'est-à-dire que l'on ne pouvait pas faire redoubler quelqu'un qui avait déjà le master et qui était...

M. Boutaud.- Peggy, la teneur du débat, c'était : pourquoi ne pas l'ouvrir à d'autres étudiants que les étudiants de MEEF. Je me souviens, c'était bien cela.

Mme Cénac-Guesdon.- Il y avait deux éléments, il y avait cela...

M. Boutaud.- Il y avait deux éléments.

Mme Cénac-Guesdon.- ...plus la possibilité...

M. Boutaud.- Mais nous avons quand même voté favorablement la possibilité pour un étudiant...

Mme Cénac-Guesdon.- Je pense que l'on avait justement modifié pour l'empêcher.

M. Debeaufort.- De mémoire, il y a deux choses. C'est-à-dire qu'il y a ceux qui n'ont pas fait le master MEEF mais qui ont le concours. Auquel cas, il y a le DU qui leur permet de re-préparer, en gros de refaire, comme ils ont un autre master que le MEEF et qu'ils ont obtenu le concours, qui leur permet de refaire une partie des enseignements dans le cadre du DU pour, entre autres, tout ce qui touche à la pédagogie.

Et il y a le deuxième cas, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas eu le concours mais qui ont validé leur master, pour pouvoir refaire l'année sans que ce soit un redoublement pour préparer le concours.

Donc il y a deux dispositifs qui ont été traités à deux temps différents parce que le premier dispositif était passé en CFVU, il y a un an, je pense. Peut-être un peu plus.

Mme Leoni.- Pardon, si je me souviens bien, le motif de désaccord que l'on avait à propos du DU, c'est que vous pensiez que ce DU aurait dû être mis en place à la fin du M1 et non pas après le M2 parce que si les étudiants échouent au concours de recrutement, c'est à la fin du M1...

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, c'est cela.

Mme Leoni.- ...et donc il aurait été... Vous pensiez qu'il était plus logique de mettre ce DU à la fin du M1 et non pas à la fin du M2 parce que cela voulait dire que l'étudiant à la fin du M1 ne réussissait pas le CAPES, il passait quand même en M2 où il faisait une période d'apprentissage mais, en fait, cette période d'apprentissage en quelque sorte n'était pas rentabilisée puisque ce qui lui manquait, c'était les épreuves théoriques. Donc le désaccord portait là-dessus, mais non pas sur le DU lui-même.

Mme Cénac-Guesdon.- Non, c'était sur les... C'était sur les conditions d'inscription. Donc il me semblait que l'on éliminait de fait des personnes qui avaient échoué au concours et qui avaient réussi leur M1 pour pouvoir leur permettre de repasser le concours sans avoir à aller intervenir dans les établissements.

Mme Leoni.- Oui, c'est cela.

Le Président.- Bien. Merci pour ces échanges. D'autres remarques ou commentaires sur le dossier accréditation ESPE ?

Je voudrais juste rajouter un petit mot pour me joindre à Frédéric et dire l'immense satisfaction qui est la mienne vis-à-vis des remarques qui ont été faites en CNESER où le CNESER a expressément souligné la qualité du projet de l'ESPE de l'université de Bourgogne, avec cette architecture en quatre départements. Et bien sûr, ce n'est pas facile, mais l'ambition qui est la nôtre est de construire des partenariats avec des compétences croisées entre ces quatre départements.

On a vécu un premier mandat de la création de l'école qui était difficile. Il fallait créer l'école, il fallait la mettre en place et puis on aborde maintenant une deuxième période au cours de laquelle je suis convaincu que l'on va pouvoir tirer tout le profit possible de ces croisements de compétences entre les quatre départements. En tout cas, c'est quelque chose qui a été expressément souligné par le CNESER et qui, pour nous tous, vraiment, est une grande satisfaction et je ne doute pas que pour l'équipe de l'ESPE, ce soit aussi une grande satisfaction.

M. Debeaufort.- À souligner aussi qu'aux deux derniers conseils de l'ESPE, j'allais dire, l'intégralité des membres du conseil et, en particulier, les représentants syndicaux, qui étaient plutôt opposés au projet il y a trois ans, sont ceux qui ont le plus défendu le dossier. Plus que la gouvernance et la direction de l'ESPE, il faut en être conscient.

Le Président.- Cela est tout à fait vrai. On voit bien qu'il y a maintenant une appropriation collective de la structuration de cette ESPE que l'on n'aurait pas anticipée, il y a quelques années, et qu'il faut véritablement mettre au crédit de l'équipe qui a porté ce projet d'ESPE sur le terrain depuis quelques années.

Philippe à toi.

M. Salvadori.- Si le débat... Si le débat évolue de ce côté-là, il y a peut-être une appropriation de la part de l'ESPE, mais je tiens quand même à souligner que c'est au prix d'une désappropriation accélérée des composantes. Des UFR.

Je rappellerai, Monsieur le Président, que nous étions partis dans des printemps lointains sur la métaphore de la marguerite et que maintenant, c'est plutôt le pissenlit. Voilà.

Donc les graines se sont évaporées sous le souffle de l'austérité. Vous savez que je suis d'humeur bucolique. C'est parce que je suis Nivernais sans doute. Mais là, et le simple fait de retirer sur le M1 une centaine d'heures, par exemple, en histoire-géo, c'est nous, les UFR, qui payons.

Alors, que nos amis de l'ESPE soient ravis, je peux l'entendre, mais j'attire quand même l'attention de notre conseil sur le fait que le modèle de départ, qui était relativement équilibré, l'est toujours moins et je pense que l'on n'est plus très loin du moment où nous abandonnerons, nous les UFR, le travail de gestion de ces

diplômes à la seule ESPE, ce qui est... Le simple fait, d'ailleurs, que nous ayons voté et que le CNESER ait examiné de manière séparée ce volet-là, le montre bien.

Donc je suis désolé, je ne peux pas vraiment m'associer à ce concert de satisfaction parce que j'ai quand même le sentiment chez mes collègues des UFR, qui continuent à donner quand même les trois quarts des heures, que là, on a plutôt une nouvelle régression qu'un progrès.

Le Président.- Alors, bon, je ne peux pas te donner tort, Philippe. Je faisais référence à la structuration en quatre départements...

M. Salvadori.- Oui.

Le Président.-... qui est une structuration, une macro-structuration qui a été plutôt contestée, il y a quatre ans, cinq ans, quand on a créé l'ESPE, et qui maintenant ne fait plus vraiment questionnement y compris de la part de ceux qui, à ce moment-là, la questionnaient. Ceci étant, il est vrai que les...

M. Salvadori.- Pour y avoir été favorable d'emblée en ayant laissé partir sans problème le département de Sciences de l'éducation, je ne peux que me réjouir de cet aspect-là.

Le Président.- C'est tout à fait vrai... C'est tout à fait vrai. Je pense qu'il faut rendre hommage à l'UFR de Sciences humaines qui a fait un effort tout de même considérable en termes d'identité de composante, effectivement, d'accepter que le département de Sciences de l'éducation soit transféré à l'ESPE et, là, c'était vraiment participer à une ambition et à une construction collective. Et ce niveau, ce grain-là de la construction de l'ESPE, je crois, est quelque chose qui ne fait plus vraiment questionnement.

Maintenant, effectivement, les relations entre le département MEEF et les composantes sont des relations qui ont toujours été difficiles. Je pense qu'elles ne sont pas difficiles que dans notre université. Elles sont souvent difficiles. Elles me semblent relativement actuellement apaisées et constructives, en tout cas dans une situation de dialogue que je trouve relativement constructive par rapport à ce qui a été le cas, il y a plusieurs années, et ce qui est le cas sur d'autres sites universitaires. Maintenant, je ne dirais pas que l'on est dans une situation idyllique vis-à-vis de ce dossier.

Mais il ne s'agissait pas de relancer le débat, de repositionner le débat. Simplement de dire que le CNESER avait quand même noté et que cela nous a d'autant plus intéressé que la DGESIP, quand on a eu la visioconférence, était plutôt un petit peu en retrait vis-à-vis de cette structuration en quatre départements.

Ceci étant, je vais soumettre à votre approbation la demande de renouvellement de l'accréditation de l'offre de formation donc des masters MEEF de l'ESPE de l'académie de Dijon pour la période 2017-2021.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui ne souhaite pas participer au vote ?

Très bien, je vous remercie.

20 voix pour, 4 abstentions, 2 refus de prendre part au vote

On a terminé sur ce point et donc je vais pouvoir passer la parole à Jean-Jacques Boutaud qui va nous présenter les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 13 mars.

Jean-Jacques, à toi la parole.

VII) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 13 mars 2017

1. Travaux de la Commission FSDIE du 8 mars 2017

M. Boutaud.- J'attends que mon appariteur fasse son office... Bien, je n'ai pas pris le temps de vous saluer toutes et tous. Donc bonjour. On est plein écran, c'est très bien. Je pense que les choses devraient aller assez vite en commençant par... Puisqu'on a quatre points à l'ordre du jour dont le compte rendu des travaux de la commission FSDIE qui s'est tenue le 8 mars.

Le Président de cette commission, Valentin, est là. Je pense, Valentin, que tu n'as qu'une hâte, c'est de pouvoir nous en donner un peu la substance. Tout simplement, je me permets de rappeler que ce sont des travaux qui se sont très bien passés puisque, si je projette, le vote s'est fait... l'avis s'est fait favorable à l'unanimité. A été donné à l'unanimité.

Valentin, si tu as... Je crois qu'il faut faire court.

M. Gomes.- Oui, je vais faire très court. Déjà je vais remercier tous les membres, encore une fois, qui sont restés jusqu'au bout parce que c'est une séance qui a duré 4 heures 45.

M. Boutaud.- Oui.

M. Gomes.- Donc c'est... Je tiens à remercier toutes les personnes qui sont restées jusqu'au bout pour étudier tous les dossiers. Les 48 dossiers. Donc nous avons quelques reports et, au vu de la situation budgétaire du FSDIE, c'est-à-dire en ne connaissant pas la dotation de la Région encore, on était obligé... on était assez restreint sur le budget. Donc on a été beaucoup plus attentif aussi sur si les bilans avaient bien été rendus, si la dotation était bien pour un nouveau projet. Donc on a vraiment été plus attentif sur l'esprit et sur la forme et donc c'est quelque chose qui devra être refait dans l'avenir. Mais globalement, il n'y a pas de remarque particulière.

M. Boutaud.- Oui, il y avait quand même beaucoup de dossiers. Il y avait 48 dossiers.

M. Gomes.- 48 dossiers.

M. Boutaud.- 48 dossiers.

M. Gomes.- Et 60 la dernière fois.

M. Boutaud.- Voilà. Huit reports et, malheureusement, même des dossiers qui sont avec report ne donnent pas toujours satisfaction. Les motivations, pour le dire vite, c'est l'absence de pièces qui sont attendues. C'est une signature de charte

qui n'est pas faite. Des bilans qui ne tiennent pas vraiment la route. Donc là, il faut évidemment féliciter le comité qui étudie ces dossiers et qui est très vigilant sur ces points de détail.

Le Président.- Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Plusieurs choses. Déjà je voulais vous remercier pour la qualité du document reçu parce que je trouve qu'il est très clair et il y a des justifications. Il y a un réel effort de ce côté-là, donc je tiens à vous remercier.

J'ai deux remarques. Alors, j'ai été estomaquée sur la ligne correspondant au gala de l'ISAT de voir ce qu'était le coût du gala, plus de 120 000 euros. Alors, certes, le FSDIE ne va payer que, entre guillemets, 5 % et la Région ne va payer « que » 5 %, mais est-ce que vous savez ce qu'il y a derrière ce montant ?

En plus, j'ai le plaisir de voir que les lignes « alcool » et « imprévus » ont été retirées, mais là, c'est un montant qui paraît phénoménal et qui me paraît démesuré.

Ma deuxième question qui est récurrente, c'est le manque, à mon sens, du « S » de « FSDIE » dans les dossiers sélectionnés. Est-ce que vous avez une idée pour favoriser les demandes qui vont plus dans le critère social du FSDIE ?

M. Gomes.- Alors, sur la première question, sur le gala de l'ISAT, il faut rappeler déjà que ce n'est fait que tous les deux ans. C'est un énorme gala qui fait vivre une... C'est quelque chose qui fait vivre tout l'ISAT et qui rassemble aussi tous les acteurs de la Nièvre pour fêter justement cette belle école et ce bel enseignement dans la Nièvre. Et donc c'est vrai que les associations ne le font que tous les deux ans et font un énorme engagement justement là-dessus, avec donc un financement, avec aussi beaucoup de partenaires extérieurs. Cela aussi, on est attentif à cela. C'est vrai que c'est une grosse somme mais je pense qu'il faut aussi participer à la vie étudiante sur place même si ce n'est peut-être pas le « S » de « solidarité » que vous attendez et ce à quoi vous pensez, mais je pense que c'est aussi important de solliciter... de participer à ces événements étudiants qui permettent à la fois de rassembler élus, étudiants, professeurs et de pouvoir partager ensemble et fêter cet enseignement dans la Nièvre.

Et sur la deuxième question...

M. Boutaud.- Valentin, je voulais simplement... Valentin, s'il te plaît, je voulais simplement compléter. Effectivement, c'est tous les deux ans. Il y a plus de 500 participants. Donc c'est énorme. Il faut rappeler aussi que sur un budget qui est au-delà de 100 000 euros, la dotation ne peut pas dépasser 10 %. Donc évidemment, cela reste important. On est quand même sur une échelle qui est contrainte, qui est réduite et qui paraît raisonnée, malgré tout, puisqu'on est à hauteur de 10 %. Ce n'est pas comme si on subventionnait 50 % d'une manifestation à 80 000. On reste dans des échelles, mais c'est vrai que la somme peut alerter.

M. Gomes.- Et sur donc le deuxième point, vous parlez du « S » de « solidarité ». Alors, vous parlez de sélection, mais on ne fait pas de sélection des dossiers. On présente tous les dossiers qui sont présentés au bureau de la vie étudiante et, évidemment, on a une attention toute particulière aux dossiers qui présentent un intérêt de solidarité, donc bientôt Epi'campus, l'ADA, par exemple, qui fait partie... qui est une association humanitaire. On est vraiment très attentif à ces dossiers et vraiment on a un travail quotidien aussi s'ils ont besoin évidemment de

pouvoir les soutenir. Et, évidemment, j'espère que dans l'avenir, ces associations vont justement se développer et je pense beaucoup que, voilà, l'association implique en plus... Donc l'épicerie solidaire, je pense, va donner des idées aussi aux étudiants puisqu'elle ne sera pas juste une association pour couvrir la distribution de nourriture mais aussi pour être un lieu et aussi pour permettre des événements de cohésion entre étudiants, d'étudiants dans le besoin et leur permettre de rencontrer des acteurs, des psychologues, etc., et ce, au quotidien.

Donc cela pourra aussi donner des idées à des étudiants qui arriveront dans l'avenir et c'est déjà l'impression que j'ai sur des L1 qui ont entendu parler d'Epi'campus puisqu'il y a eu un recrutement cette année de nouveaux bénévoles.

M. Boutaud.- Il y a peut-être aussi des choses qui ne sont pas visibles au premier coup d'œil. Par exemple, il y a beaucoup de voyages d'études qui intègrent une dimension humanitaire. Donc on ne le voit pas évidemment en première ligne, en première lecture, mais si on regarde le dossier, si je ne me trompe pas, Valentin, on a fait cette recommandation aux étudiants qui font un voyage d'étude ou une mission à l'étranger de voir s'ils pouvaient intégrer cette dimension humanitaire, donc aide à des associations, aide à des réfugiés ou aide humanitaire de toute nature.

Le Président.- Merci. D'autres interrogations ou commentaires sur ce dossier du FSDIE ?

Donc s'il n'y a pas d'autres remarques ou d'autres interrogations, je vais soumettre à votre approbation les travaux de la commission FSDIE du 8 mars et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE qui sont accordés aux associations.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Très bien, je vous remercie.

23 voix pour, 1 abstention

Jean-Jacques, tu peux passer au compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie.

2. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 27 février 2017

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Oui, en commençant par les relations internationales. Donc un seul dossier qui concerne la convention avec le collège Holy Cross qui se situe... Alors attention, si on n'a pas eu la moyenne en anglais deuxième langue... Non pas dans le « Worcester », mais dans le « Wôster ». Donc je vous ai mis une petite carte parce que j'ai horreur de me balader comme cela, de façon erratique, sans bien comprendre où on se situe, donc pardon. Et puis en même temps, cela nous donne une dimension peut-être un peu plus incarnée pour traiter le dossier.

Alors, l'intérêt aussi par rapport à cet échange, c'est que, vous le voyez, avec une convention qui ne concernait cette année qu'un seul étudiant... une seule étudiante, la dotation était de 8 669 euros pour l'université de Bourgogne dont 2 500 euros qui sont fléchés sur le laboratoire de rattachement qui est le TIL.

Donc un bel accord qui est solide, pérenne, déjà installé depuis quelques années et voué évidemment à se prolonger avec ce collège Holy Cross dans le Massachusetts. Voilà, j'aurai tout dit.

C'est le seul.

Le Président.- Est-ce que vous avez des questions sur ce projet qui a été validé, je crois, en CFVU sans problème, Jean-Jacques, il n'y a pas eu de...

M. Boutaud.- Non.

Le Président.- D'une façon générale, il n'y a pas eu de difficulté sur les projets que l'on vous soumet aujourd'hui.

Je vous propose que l'on adopte cette délibération donc sur les projets internationaux. Le projet concernant Holy Cross.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie.

23 voix pour (unanimité)

- Diplômes d'Université

M. Boutaud.- Ensuite, les DU. Et on commence avec un DUETI. Donc un post-DUT à l'international, un diplôme d'études technologiques internationales dont on rappelle à chaque conseil qu'évidemment, cela n'est pas reconnu en tant que bac+3 mais que cela offre par définition une expérience à l'international très intéressante pour l'étudiant qui peut ensuite envisager de façon peut-être plus sereine une poursuite d'études, une entrée en école d'ingénieurs et globalement donc une poursuite d'études et puis surtout une expérience humaine intéressante.

Donc l'IUT, en fait, a beaucoup de partenariats à ce niveau-là à travers le monde, Europe et hors Europe. Le dossier qui vous a été joint intégrait un accord-cadre type avec une des destinations favorites pour les étudiants qui est en Malaisie.

Très rapidement, cet accord-type intègre la capacité maximale d'accueil des étudiants, les départements d'IUT qui sont concernés, le niveau d'anglais requis - c'est toujours le niveau B2 -, les frais d'inscription qui sont ceux de l'université d'origine, les capacités d'accueil et de logement et d'hébergement pour l'étudiant. Et puis si, cerise sur le gâteau, l'étudiant souhaite obtenir un niveau « bachelor », dans ce cas-là, il doit s'acquitter des frais de scolarité, donc cela c'est moins drôle, de l'université d'accueil. Moins drôle selon les pays d'accueil.

Donc on a beaucoup d'accords qui sont faits. Donc le dossier qui vous a été donné fournissait un accord-cadre assez simple qui est dupliqué d'une région à l'autre.

Le deuxième... Alors, je ne sais pas s'il faudrait... Pardon.

Mme Cénac-Guesdon.- Une question naïve. Je ne comprends pas bien ce qu'apporte le DUETI par rapport à l'année de césure puisque j'avais compris que l'une des possibilités pour l'année de césure, c'était de continuer à avoir le statut d'étudiant tout en allant tenter une autre expérience qui pouvait être un stage à l'étranger ou juste une réflexion pour se tourner vers d'autres horizons.

M. Boutaud.- Oui, tel que je le comprends, c'est l'assurance et peut-être la garantie pour l'étudiant d'aller sur une destination à l'international qui est déjà bien cadrée par rapport à une antériorité dans les expériences avec l'université de Bourgogne.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Boutaud.- Donc à ce niveau-là, lui, il a la garantie. Il peut peut-être bénéficier du témoignage de ceux qui ont vécu cette expérience. On vient d'évoquer la Malaisie. C'est facile pour l'étudiant de dire « toi, tu y es allé l'an dernier, qu'est-ce que tu as vécu ? ». C'est encadré. On connaît toutes les choses. Donc c'est peut-être un peu moins l'aventure que l'année de césure. Peut-être moins de liberté pour l'étudiant mais plus de cadrage et de sécurité dans sa mobilité internationale.

Le deuxième point, alors...

M. de Mesnard.- C'est global.

M. Boutaud.- Oui, c'est global, pardon... Le deuxième point concerne l'UFR STAPS. Alors, là, c'est un DU de préparation physique qui se fait en un an pour les inscrits au titre de la formation continue et en deux ans en formation initiale.

À titre indicatif, la formation continue, c'est 3 800 euros d'inscription et il n'y a pas moins de 80 inscrits cette année et une soixantaine au titre de la formation initiale.

Le problème, c'était que, de mémoire, on ne validait pas... Donc ce DU se fait sur deux ans et il y avait une espèce de continuité mécanique qui se faisait entre la première et la deuxième année. Donc il n'y a plus de continuité mécanique aujourd'hui entre première et deuxième année. À la fin de la première année, l'étudiant doit valider un stage et passe devant une petite commission, par exemple à la faveur d'une soutenance de son mémoire et, dans la foulée, on lui dit « montre-nous la nature du stage que tu as fait, comment tu l'as validé ». Et donc cet accès, maintenant, pour les étudiants de formation initiale en deuxième année du DU est conditionné par la validation de ce stage. C'est un peu plus formel. Un peu mieux cadré et cela permet de mieux suivre et puis surtout cela donne l'opportunité à l'étudiant de dire un peu ce qu'il a fait dans ce stage. Donc cela paraît une bonne initiative plutôt qu'un processus mécanique sur les deux ans sans jamais rien évaluer, sans jamais rien regarder.

C'est tout, c'était la nature de la demande.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques. Des remarques ou des questions sur ces deux dossiers, là encore, qui n'ont fait l'objet d'aucune réserve en CFVU ?

Donc je vais les soumettre à votre approbation, donc à la fois la mise à jour de la fiche filière du DUETI porté par l'IUT du Creusot et puis celle de la fiche filière du diplôme d'université « Préparation physique » qui est porté par l'UFR STAPS.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Je vous remercie.

24 voix pour (unanimité)

Ensuite, la création d'une UE optionnelle à l'ESPE.

- ESPE : création d'une UE optionnelle « Engagement citoyen »

M. Boutaud.- Alors, pourquoi je n'ai plus rien ?... Oui, voilà, c'est cela, pardon...

De façon intuitive, je me dis qu'on a déjà vu passer ce dossier sur l'engagement citoyen et, en fait, c'est une petite confusion avec un DU qui, lui, concernait le master MEEF. Là, vous le voyez, l'environnement est différent. Ce DU du master MEEF s'appelait DAC. Son acronyme, c'était « DAC » comme « démarche d'action citoyenne ». Et là, nous ne sommes plus dans le cadre du master MEEF mais bien de la licence EFEC.

Donc l'originalité de ce DU, c'est qu'il peut se faire au niveau L2 ou au niveau L3. Si vous le faites en niveau L2, il est réservé aux parcours d'excellence et aux cordées de la réussite. En clair, l'étudiant va parrainer un lycéen ou plusieurs lycéens dans le cadre de 20 heures minimum à 35 heures si on travaille avec un groupe maximum de cinq élèves. Et puis cela concerne... Ces parcours d'excellence et ces cordées de la réussite concernent le DU en version L2.

Et il y a un deuxième volet qui, lui, est dédié spécifiquement à la L3 et qui concerne l'immersion dans une vie associative. Là encore, c'est cadré puisque cela ne peut se faire qu'à partir d'une liste établie par le collectif des associations partenaires de l'école, et là, l'étudiant va faire environ 15 à 30 heures par semestre de stage en immersion dans cette association.

La demande concernait donc la reconnaissance de ce parcours d'engagement associatif sous les deux volets que je viens d'exprimer, à la fois en L2 pour les cordées de la réussite et en L3 pour l'engagement associatif et l'immersion au sein d'une association.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques...

M. Boutaud.- Oui, je voulais seulement dire qu'il prend une valeur expérimentale. Si vraiment cela marche, l'idée, c'est de ne plus le laisser optionnel mais obligatoire dans la formation.

Le Président.- Tout à fait, et on s'est assuré qu'il n'y avait pas de surcoût...

M. Boutaud.- Oui.

Le Président.- ...du tout de cette unité d'enseignement optionnelle transversale.

Donc s'il n'y a pas de remarque... Si, Sébastien ? Vas-y.

M. Chevalier.- Juste une question. Comme la licence EFEC a une année ouverte à Nevers, est-ce que, du coup, les étudiants à Nevers peuvent bénéficier de cette UE optionnelle ou c'est simplement pour les étudiants dijonnais ? On parle beaucoup de la Nièvre aujourd'hui.

M. Boutaud.- Oui... Écoute, on n'a pas abordé cette question en CFVU, mais je ne vois pas pourquoi il y aurait entrave particulière aux étudiants nivernais dans le cadre de la licence EFEC.

Je ne sais pas ce que tu en penses, Frédéric, mais je ne vois pas d'ostracisation.

M. Debeaufort.- Non, je confirme. Cela a été discuté en conseil d'ESPE. Il n'a jamais été envisagé que ce soit différent entre Nevers et Dijon. Après, pour certains dispositifs, il est aussi envisagé de suppléer ce qui se fait à Dijon par d'autres choses possibles à Nevers, entre autres dans le cadre du design, etc., avec les partenariats qui sont sur Nevers. Mais sur cette UE-là, à ma connaissance (*suite inaudible*).

M. Boutaud.- Pour être tout à fait clair, cela n'a pas été explicité, si tu veux, en CFVU, mais je pense que dans le principe, je vois mal comment créer une exclusive qui sortirait des rangs les étudiants nivernais.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Merci. Merci bien. Donc je vous propose que l'on...

M. Boutaud.- C'est tout pour moi.

Le Président.- Oui... Que l'on adopte la création de cette UE optionnelle « Engagement citoyen » à l'ESPE pour les étudiants de licence EFEC à la rentrée 2017.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

24 voix pour (unanimité)

Et on a terminé, Jean-Jacques, pour les travaux de la CFVU et c'est Pascal qui va maintenant nous présenter un point relatif aux travaux de la commission de la recherche du 20 mars.

VIII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 20 mars 2017

Demande de subvention FEDER : Projet Silva Numerica / PIA E-Fran

M. Neige.- Bonjour à tous. Un point relativement simple qui concerne une demande de subvention FEDER dans le cadre du projet Silva Numerica pour un montant au FEDER de 21 081,69 euros et un coût total de l'opération de 191 890 euros. Le porteur du projet est Jean-Michel Boucheix, qui travaille là pour le laboratoire LEAD.

Le Président.- Merci, Pascal. Donc c'est, bien entendu, un accord qui est requis du conseil d'administration pour toucher une subvention. Il n'y a pas de... C'est une règle qui est très formelle pour ces subventions FEDER.

Est-ce qu'il y a besoin d'informations complémentaires ? Non ?

Donc je vous propose que l'on adopte cette demande de subvention FEDER pour le projet Silva Numerica / PIA E-Fran.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?
Des refus de vote ?
Merci beaucoup.

23 voix pour (unanimité)

Merci, Pascal. Donc on aborde les questions financières, tarifs, subventions et dons, et les sorties d'inventaire.

Louis, à toi la parole.

IX) Questions financières

1. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Alors, vous avez tous reçu le listing qui comprend les tarifs, subventions et dons.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste une question. La dernière ligne, l'intitulé ne me parle pas beaucoup. Est-ce que vous pouvez préciser à quoi correspond la « subvention 2017 CRSU Heures de districts » ?

M. de Mesnard.- Alors, la toute dernière ligne, « subvention 2017 CRSU », 2 600 euros. Moi, je n'ai pas la réponse.

Le Président.- Le CRSU, c'est le Comité régional du sport universitaire. C'est tout ce que je peux vous dire. Mais alors, le contenu précis ?

Pascal, vous avez des éléments ? Non ? Je vous vois regarder avec attention votre ordinateur.

Non, on n'a pas d'élément là-dessus. Est-ce que vous voulez qu'on le reporte à la prochaine fois ?

Ceci dit, je ne sais pas s'il y a un élément d'urgence dans cette délibération. En tout cas, on pourra rechercher, on pourra collecter les informations pour y répondre la prochaine fois. On ne va pas reporter parce que si c'est quelque chose d'urgent...

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, oui... Je comprends.

M. de Mesnard.- Cela risque de mettre en difficulté éventuellement.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

On peut passer au vote alors.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

25 voix pour (unanimité)

2. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Nous avons deux sorties d'inventaire. Je ne vais pas les lister. Une affuteuse... Une machine MOON 5 axes.

Est-ce qu'il y avait des remarques ?

Donc je pense qu'on peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

23 voix pour (unanimité)

M. de Mesnard.- Ensuite, nous avons donc les comptes rendus et approbation de conventions et de contrats et je repasse la parole au Président pour le Pôle Ingénierie Management.

X) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Convention Pôle Ingénierie Management (UBFC)

Le Président.- La convention qui est relative au Pôle Ingénierie Management est la convention qui crée, en fait, ce Pôle Ingénierie Management qui associe l'ensemble des écoles internes aux universités, des IAE et des écoles externes.

Pour ce qui concerne notre université, on est partie prenante. L'uB est partie prenante du Pôle Ingénierie Management via l'ESIREM, l'ISAT et l'IAE de l'université de Bourgogne.

Je vous passe les éléments de détail. Vous avez pris connaissance de ce dossier. Simplement, je voudrais vous dire que le Pôle Ingénierie Management se situe dans la continuité du Polytechnicum qui fédérait déjà les écoles d'ingénieurs et les écoles. Et il s'agit dans la continuité du Polytechnicum de créer un pôle thématique interne à la COMUE et qui s'articule avec le reste du fonctionnement de la COMUE.

Tout ceci ne pose pas de difficulté. Simplement, je vous suggère une petite évolution par rapport au document qui vous a été adressé et qui découle du conseil d'école de l'ESIREM qui s'est tenu la semaine dernière parce qu'à cette occasion, il a été constaté que le Grand Dijon, qui a joué un rôle éminemment important dans la structuration de l'ingénierie et du management et dans le financement, dans la création de fait, et dans le financement du Polytechnicum, n'apparaît pas comme membre du conseil d'orientation stratégique du Pôle Ingénierie Management. Et donc, à l'occasion du conseil d'école de l'ESIREM, il a été suggéré que l'on prévoie en annexe à la délibération, la demande d'ajouter la collectivité du Grand Dijon au sein du conseil d'orientation stratégique.

Donc je voudrais vous proposer que l'on annexe cette réserve et qu'on libelle notre délibération en indiquant que nous votons ces statuts du consortium Ingénierie Management sous réserve donc que la collectivité du Grand Dijon soit ajoutée au conseil d'orientation stratégique dans un délai raisonnable. Ce qui permet de faire évoluer ces statuts dans un délai qui est un délai raisonnable.

Pour le reste, vous savez à quel point je soutiens et je me suis engagé pour aider à cette structuration de l'ingénierie et du management dans notre région et donc dans cette structuration de ce Pôle Ingénierie Management qui me paraît un élément extrêmement fort de notre tissu académique de Bourgogne-Franche-Comté. Peggy, vous voulez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est une explication de vote pour la liste SNESUP-CGT... Enfin, SNESUP-FSU-CGT.

Je vais voter contre cette convention pour plusieurs raisons. Donc, tout d'abord, parce que ce qui relève des formations d'ingénieurs et plus généralement tout ce qui relève des disciplines à vocation technologique n'a pas à être géré par les seules écoles. Il existe des écoles internes aux universités et des formations de master en ingénierie, par exemple, ou des formations des IUT qui pourraient figurer dans ce pôle. Donc le périmètre, pour nous, ne doit pas être fermé. Il doit rester évolutif.

Or, dans l'article 2, on lit que ne peuvent figurer dans le PIM que les seules composantes qui dispensent une formation d'ingénieur habilitée par la CTI ou une formation de management labellisée, etc., ou des diplômes nationaux de master dans le domaine du management.

Donc toutes les formations technologiques de niveau Master, il y en a un paquet dans les UFR Sciences, en particulier en Sciences et Techniques, qui sont exclues.

Ce n'est pas parce que les écoles créent le cadre qu'elles doivent exclure les autres formations.

Donc nous ne comprenons pas bien comment les présidents d'université peuvent essayer de faire voter un tel texte qui risque de mettre une grande partie de leurs formations en difficulté.

De plus, les missions du pôle sont quand même relativement vagues et généralistes. Donc il y a d'autres pôles qui pourraient vouloir les afficher.

Sur la notion de pôle, comme nous en avons discuté tout à l'heure, la question du pôle au sein d'UBFC n'est pas très claire. Donc pourquoi commencer à voter un pôle structurant en particulier avant d'avoir défini précisément la structuration en pôles au niveau de la COMUE ?

Cela, c'est pour les idées générales qui motivent le vote contre. Après, sur le document, en particulier.

En page 7, il est noté une fois de plus... Alors, je ne sais plus exactement où c'est situé dans la page 7 et le paragraphe auquel mon commentaire fait référence, mais on constate que c'est le public qui prend les risques et que les bénéfices sont pour les entreprises privées. C'est une petite parenthèse.

Enfin, sur le comité d'orientation stratégique qui comprend trois représentants d'entreprises, un du MEDEF, un seul scientifique sur six membres. On me pose la question de savoir si on est encore à l'université ou dans un « think tank ».

Et puis où sont les représentants des personnels et des étudiants alors qu'il est quand même question de formation aussi ?

Je crois que c'était tout ce que j'avais noté. C'est tout pour mes questions sur le document.

Le Président.- Quelques éléments de réponse. Sur la question... C'est vrai que le Pôle Ingénierie Management se trouve un petit peu à l'épicentre des

discussions actuelles sur la structuration académique de la COMUE, c'est tout à fait exact, mais la décision de principe de créer ce Pôle Ingénierie Management est quelque chose qui a été acté puisque cette décision figure même dans le préambule aux statuts de la COMUE.

La question qui reste en suspens, c'est comment on articule ce pôle thématique par rapport aux autres structures internes de la COMUE. Mais le bien-fondé de créer et la décision de créer le Pôle Ingénierie Management ne sont pas remis en question. Donc là-dessus il n'y a pas débat.

En revanche, on est d'accord, il n'y a pas forcément actuellement de consensus sur le contenu de ce Pôle Ingénierie Management qui, vous avez bien compris, est issu des écoles, est issu du Polytechnicum et donc émerge, en fait, de cette volonté qu'ont eue les écoles CTI, CEFDG, mais les IAE en font partie, de fait, et on voit bien qu'il n'y a pas d'ostracisation des structures qui sont hors CEFDG, vous le voyez bien. Est issu du Polytechnicum.

En même temps, je suis d'accord, il y a un débat qui est en cours sur le fait de savoir si, un jour, on ouvrira possiblement le Pôle Ingénierie Management à d'autres formations. Donc la question des licences et des masters en ingénierie est posée.

Il y a une autre question qui, à mes yeux, est posée mais, pour l'instant, je crois que l'on n'est pas mûr pour y répondre. Moi, je respecte cela même si ce n'est pas mon sentiment personnel, c'est la question des IUT. J'aurais personnellement aimé que les IUT puissent intégrer le Pôle Ingénierie Management parce qu'en les intégrant, on faisait du pôle une très grande filière de formation technologique qui allait du cycle technicien jusqu'au cycle ingénieur.

Je pense que cette question... Les lignes sont en train de bouger. Doucement, mais elles sont en train de bouger. Doucement. Probablement, cette évolution se fera. Pour l'instant, la question n'est pas tout à fait prête mais j'admets que c'est une question qui est tout à fait pertinente.

On a abordé cette question. On l'a abordée au cours de ces dernières semaines. Elle pose une difficulté pour l'instant, en tout cas qui apparaît pour l'instant comme une difficulté, c'est que si on rajoute les IUT dans le Pôle Ingénierie Management, on fait du Pôle Ingénierie Management une structure qui va pratiquement représenter le tiers de la COMUE et, pour l'instant, c'est une sorte de déséquilibre de fonctionnement interne qui semble excessif.

En tout cas, je vous le dis d'autant plus librement qu'à titre personnel, je plaide depuis le temps du Polytechnicum, je plaide pour l'intégration des IUT dans ces structures à l'argument que je verrai très favorablement une structure qui affiche cette continuité du cycle de formation technologique et professionnel. Mais voilà, je ne suis pas le seul dans cette décision et j'admets bien volontiers que ce soit quelque chose qui ne fasse pas consensus pour l'instant.

Oui, allez-y, Peggy. Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Une fois que la convention sera votée avec l'article 2, tel qu'il est rédigé actuellement, je ne vois pas comment on peut évoluer vers une redéfinition du périmètre ou... Est-ce qu'il y a une urgence à voter et à valider cette convention avant d'avoir réfléchi vraiment à la structuration de pôles de la COMUE ?

Le Président.- Oui, tout à fait. C'est quelque chose qui est urgent parce que le Polytechnicum s'arrête. Les régions notamment, qui finançaient jusqu'ici le

Polytechnicum, ont décidé d'arrêter de le soutenir et de le financer et, précisément, on a besoin d'une structure qui s'insère dans la continuité du Polytechnicum parce que le Polytechnicum a été un instrument vraiment très efficace pour construire des parcours partagés, des parcours croisés entre les écoles. Il faut vraiment que l'on soit attentif à ne pas laisser retomber cette construction qui a été engagée.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose qu'on adopte ces statuts avec cette clause additive qui est que...

M. Salvadori.- Excusez-moi, j'ai...

Le Président.- Pardon.

M. Salvadori.- J'ai quand même une question qui n'est pas une question puisque je connais la réponse. C'est la composition du COS. Je vois trois représentants d'entreprises, un représentant d'une collectivité territoriale (Région Bourgogne-Franche-Comté), un représentant du MEDEF ou de l'UIMM, un scientifique ayant une position globale d'envergure internationale.

Moi, je ne vois pas pourquoi... Autant je peux comprendre pourquoi des entreprises, des chefs d'entreprise siègent à ce COS, mais je ne vois pas ce qui légitime que les représentants des syndicats patronaux siègent alors que ne siègent pas, ès qualité, des représentants des syndicats de salariés. Je trouve qu'il y a là quelque chose qui, moi, me choque profondément sur la place de l'ensemble des syndicats dans les comités stratégiques. Je ne vois pas en quoi un représentant de syndicat patronal aurait plus d'éclairage à apporter qu'un représentant de syndicat de salariés ou la fonction publique.

Moi, je ne voterai pas ces statuts parce que je pense qu'ils sont tout à fait représentatifs d'une disproportion qui s'installe dans nos organismes de réflexion et dans nos comités stratégiques au profit des syndicats patronaux. Je dis bien « des syndicats patronaux » qui, pour moi, sont tout à fait différents du monde de l'entreprise, ils le représentent fort mal.

Le Président.- Sébastien ?

M. Chevalier.- Toujours dans la constitution du COS, je suis également surpris que la seule collectivité représentée, c'est, de fait, la Région. Or, quand on voit les partenaires d'écoles, comme cela maille tout le territoire, je suis surpris qu'il n'y ait pas une agglomération ou une ville qui soit aussi présente. Peut-être avec un système tournant de façon à ce que tout le monde soit représenté à un moment ou à un autre, mais je trouve cela assez monocentré sur la Région et seulement la Région.

Le Président.- C'est la raison pour laquelle ce point que tu abordes a été soulevé au conseil de l'ESIREM où le Pôle Ingénierie Management a été discuté. C'était la semaine dernière ou la semaine d'avant. Le vendredi d'avant, je crois. Le conseil de l'ESIREM a émis ce souhait que le Grand Dijon puisse être représenté et, de fait, je vous propose que l'on conditionne effectivement notre vote au fait que, dans un délai raisonnable, parce que là encore, je souhaite que l'on puisse ne pas interrompre la continuité entre le Polytechnicum et le Pôle Ingénierie Management, que dans un délai raisonnable on puisse revoir la composition de ce COS pour intégrer une ou plusieurs parce qu'il n'y a pas davantage de raison d'intégrer le

Grand Dijon que d'intégrer le Grand Besançon. Donc il faudra qu'on reprenne la réflexion à ce sujet. Je suis absolument d'accord avec cela. Mais, en même temps, on ne peut pas se permettre collectivement cette rupture de continuité entre le Polytechnicum et le Pôle Ingénierie Management.

D'autres remarques ?

Ceci étant, je vous propose de valider ces statuts avec cette clause conditionnelle d'ajouter la collectivité du Grand Dijon au sein du COS. Donc le texte de la délibération que me montre Louis est le suivant : « nous approuvons l'accord de consortium portant sur la constitution du Pôle d'ingénierie et de management d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté – UBFC », sous couvert de l'intégration du Grand Dijon au sein du comité d'orientation stratégique, dans un délai raisonnable ».

Qui s'oppose à cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Cela fait combien de voix, cela ? Et combien de pour ?

M. Bourgeon.- 18.

Le Président.- D'accord.

Je vous remercie.

18 voix pour, 8 voix contre

Pour les autres conventions et contrats, je repasse la parole à Louis.

2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard.- Vous voyez, donc on avait pour approbation une convention Espace Entreprise. C'est quelque chose que l'on a déjà vu passer dans le passé.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Alors, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Je n'ai pas compris si c'était une dépense ou une recette pour nous. Les 10 000 euros pour... On parle bien des 10 000 euros pour l'organisation de l'école d'été ?

M. de Mesnard.- C'est bien des accords et conventions portant versement de subvention par l'uB. C'est une somme que l'on verse.

Mme Cénac-Guesdon.- On accueille les journées d'été du MEDEF dans nos locaux mais, en plus, on paye ?

M. de Mesnard.- Alors, le MEDEF...

Le Président.- On paye en tant que partenaire Premium ou quelque chose comme cela, ce qui permet de mettre en avant l'université et ce qui permet aussi que le MEDEF mette en valeur l'université dans plusieurs des manifestations qu'il organise.

M. Salvadori.- Écoutez, Monsieur le Président, je veux bien entendre beaucoup de choses, mais quand on négocie des partenariats de mise en valeur réciproque, là, je pense que c'est nous qui mettons en valeur le MEDEF en lui donnant une crédibilité universitaire. Donc s'il faut payer 10 000 euros pour servir à la crédibilisation stratégique du MEDEF, j'avoue que là, les bras m'en tombent. Cela me laisse sans voix pour une fois.

Le Président.- D'autres remarques ?

M. Salvadori.- Je n'aurais pas le front de vous rappeler ce que 10 000 euros signifient en termes de TD.

Le Président.- C'est la seule ? Cette convention, Louis, elle appelle...

M. de Mesnard.- Elle appelle un vote. C'est la seule convention.

M. Salvadori.- Oui, oui... Je rappelle quand même que l'on nous a fort intelligemment demandé d'être désormais prestataires de services pour organiser des colloques et ramener de l'argent à l'université et, là, nous sommes prestataires... Nous payons pour être prestataires de services à notre détriment. Là, non ! Non ! Non !

M. de Mesnard.- Non, il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de...

M. Salvadori.- Il s'agit de quoi ?

M. de Mesnard.- Il s'agit de passer une convention avec le MEDEF de telle manière que le MEDEF, disons, travaille étroitement avec l'université de Bourgogne sur plusieurs événements.

M. Salvadori.- Et on y gagne quoi ? Puisqu'on paye pour cette convention. On y gagne quoi ? On y gagne quoi ?

M. de Mesnard.- Eh bien, on gagne une visibilité auprès des entreprises...

M. Salvadori.- Une visibilité auprès des entreprises ! Parce que les... Nous ne cessons de travailler avec des entreprises et c'est très bien ! Mais, enfin, c'est ridicule ! Mais dans ce cas-là... Mais, enfin, tu as déjà négocié, je crois, avec des entreprises. Là, c'est donnant-donnant. Nous payons et nous n'avons rien !

M. de Mesnard.- Nous n'avons pas rien.

M. Salvadori.- Qu'est-ce que c'est que cette histoire de visibilité ? La visibilité, ici, c'est le MEDEF qui cherche à l'avoir. C'est tant mieux, dans sa stratégie, je comprends parfaitement, mais vous voulez...

M. de Mesnard.- Le MEDEF n'a pas besoin de visibilité.

M. Salvadori.- Ah, si ! Parce qu'il a besoin des locaux de l'université parce que c'est très bien. Mais bien sûr ! C'est pour cela qu'il le fait parce que cela le crédibilise et c'est ce que fait... Enfin, il suffit de regarder les documents internes du MEDEF. Mais enfin ! Vous êtes... Les bras m'en tombent devant cette naïveté. Alors, si c'est cela, franchement, le rapport que vous voulez avoir avec l'entreprise, excusez-moi, mais il est vraiment au détriment de l'université. J'attendais beaucoup mieux de votre réflexion et de votre habileté de négociateur, là.

Le Président.- Le MEDEF n'a pas besoin des locaux de l'université.

M. Salvadori.- Si, puisqu'il s'y est installé pour tenir son colloque. Excusez-moi !

M. Debeaufort.- Si je peux me permettre, je pense qu'il ne faut pas voir cela directement en coûts directs. Il faut aussi imaginer ce que cela amène en recettes indirectes. Le fait d'être dans le réseau permet aussi d'aller présenter toutes nos formations aux différentes manifestations du MEDEF et, derrière, d'aller décrocher auprès des entreprises des places pour nos étudiants en contrat pro ou en embauche.

M. Salvadori.- Eh bien, je crois que vous n'avez pas besoin de payer pour cela. Je crois que vous n'avez pas besoin de payer pour cela parce que nous sommes une force et nous construisons la main-d'œuvre qualifiée dont le patronat français a besoin. Je suis désolé. Le rapport de force, ici, est pour une fois en faveur de l'université. Je ne vois pas pourquoi nous abonderions pour ce cycle vertueux qui peut nous être offert gratuitement.

M. Debeaufort.- Sauf que nous ne serions plus invités dans toutes les manifestations du réseau.

M. Salvadori.- Mais bien sûr que si... Mais bien sûr que si...

M. Debeaufort.- Non.

M. Salvadori.- Bien sûr que si.

M. de Mesnard.- Pour trouver des stages et des placements en alternance, il faut quand même faire du *push*. Ce n'est pas les entreprises qui attendent nos étudiants. Il faut faire un drôle de lobbying auprès de...

M. Salvadori.- Eh bien, ce n'est pas exactement ce que disent les entreprises elles-mêmes ou ce qu'elles répètent dans toutes leurs communications de presse. Tout le système de communication sur la bienveillance entrepreneuriale envers la société est justement construit à l'inverse de ce que tu dis. Je pense qu'il faut prendre les organisations patronales au mot et ils ont besoin de nous. Moi, je ne vois pas pourquoi nous payerions un centime pour cette logique que nous construisons à notre détriment.

Le Président.- On a besoin les uns des autres sur ce terrain-là.

M. Salvadori.- Oui mais l'université n'a pas d'argent. Je vous le rappelle.

Le Président.- Ceci étant, je vous propose...

M. de Mesnard.- On va passer au vote.

Le Président.- ...d'adopter... Voilà, d'adopter cette convention.

M. de Mesnard.- Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Le Président.- Cela fait combien de... Jean-Marc ?

M. Bourgeon.- Neuf contre, deux abstentions et quinze pour.

15 voix pour, 9 voix contre, 2 abstentions

Le Président.- Les autres conventions.

3. Compte rendu des conventions hors subvention

M. de Mesnard.- Ensuite, on a les conventions pour compte rendu, vous avez l'habitude, qui n'entraînent pas de vote.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

Apparemment pas, donc je repasse la parole au Président.

XI) Questions diverses

Le Président.- Qui va clore ce conseil d'administration en vous remerciant de votre présence et de la qualité de nos débats tout au long de l'après-midi et puis...

Oui, tu veux intervenir, Bérénice ?

Mme Cluzel.- Je voulais profiter du point « Questions diverses » pour aborder le passage des élus, vu que ce CA est sous le thème de la Nièvre aujourd'hui. Je voulais faire une remarque sur le passage des élus nivernais à ce conseil d'administration.

Vous aviez proposé une motion sur la PACES à Nevers au dernier CA. C'est vrai que l'on a été pris un peu de court et que l'on n'a pas pu se permettre de vous faire une réponse là-dessus complète et on aimerait en faire une aujourd'hui.

D'une part, les étudiants ont été étonnés et surpris. On n'a eu aucun contact par les élus de Nevers en tant qu'étudiants. Pourtant, on a un rôle assez important dans l'organisation de la PACES à Nevers et je vais expliquer un peu pourquoi.

Selon les pétitions qui circulent et les éléments fournis par la presse, les élus nivernais s'appuient sur deux arguments, l'équité pour les néo-bacheliers et la démographie médicale.

Le premier argument étant l'équité, je vais d'abord parler d'équité.

Vous savez que la PACES est une année très sélective et la pédagogie est très limitée. Un professeur fait cours dans une salle. Une salle peut accueillir 40 personnes. Il y a une liste qui autorise ces personnes à accéder à cette salle et qui est renouvelée toutes les semaines. Par souci d'équité, on renouvelle les personnes. Les étudiants de Nevers n'auraient pas accès à cette salle, mais cela est un petit point, ce n'est pas très important.

Le cours est retransmis dans trois amphis au premier semestre, deux seulement au deuxième. Les CM sont faits de cette façon. Il y a un prof, une petite salle, une caméra. Les étudiants en Santé qualifient cela, d'ailleurs, de « boucherie pédagogique ». Cette pédagogie précaire est une aubaine pour les prépas privées. Des prépas privées se sont développées et, du coup, cela leur permet de monnayer pour une modique somme de 1 000 euros par an un support pédagogique privé.

Face à cela, pour contrer cela, les étudiants, cela avait été initié par la corporation des étudiants en médecine de Dijon et c'est relayé maintenant depuis 2010 par le tutorat des étudiants dijonnais, ont décidé de mettre en place une préparation au concours gratuite qui s'appelle le tutorat.

Ce tutorat apporte une ou deux colles et séances de tutorat par semaine. Ce sont des sortes d'examens blancs rédigés par les tuteurs et validés par les professeurs responsables des matières qui servent à entraîner les PACES aux conditions du concours.

Il propose un parrainage individualisé pour les étudiants qui le souhaitent, des permanences hebdomadaires de questions-réponses entre étudiants de première année et les tuteurs, une pré-rentrée pour chaque semestre, un forum de réponses aux questions. Cela est sur Internet, cela peut s'adapter facilement à Nevers, c'est la seule chose.

Les tuteurs sont des étudiants en Santé qui ont validé leur première année et qui ont été sélectionnés par leurs notes et par leur motivation au cours d'entretiens. 100 % des étudiants qui sont admis en année supérieure de Santé ont fait le tutorat.

Les services mis en place sont entièrement gratuits. Il n'y a qu'un seul service qui est payant, ce sont les annales qui coûtent 15 euros. Les annales des tuteurs. Sinon, le reste est entièrement gratuit. Cela sert à faire un barrage important aux prépas privées et établir une véritable équité entre les étudiants.

Quand, dans certaines villes, il est inenvisageable de réussir sa PACES sans prépa, à Dijon, c'est possible. J'en suis la preuve, d'ailleurs.

Ces services sont très difficilement adaptables à Nevers parce que ce sont des tuteurs qui donnent de leur personne en présentiel. On peut adapter, mais là-dessus... Non, c'est difficile. C'est très difficile, il y a un travail à faire dessus et c'est pour cela que l'on aurait bien aimé que les élus contactent les étudiants.

On s'inquiète aussi de la transmission des documents. Il y a 10 à 12 distributions par semestre de photocopiés pour les PACES. Donc il faudrait faire des navettes. Il faudrait trouver une solution qui n'a pas été réfléchie. Cela, c'est l'argument de l'équité.

Nous, on s'inquiète. Installer une PACES à Nevers, c'est bien. Par contre, adapter le tutorat, c'est difficile et si c'est pour que Nevers devienne un peu un tremplin de prépas privées, nous, on est assez mitigé voire totalement opposé.

Le deuxième argument, c'est la démocratie médicale. La volonté est de fidéliser les étudiants à la Nièvre. Je cite : « la PACES de la Nièvre enverra les étudiants qui réussiront à la faculté de Dijon, ce qui permettra aux futurs médecins de revenir en stage dans le 58 durant leur deuxième et leur troisième cycle des études médicales ».

Venir en stage de deuxième cycle en périphérie, les étudiants le veulent bien, ils le demandent d'ailleurs, même sans venir de la Nièvre. Par contre... D'ailleurs, les stages en périphérie, cela devient obligatoire l'an prochain pour nous. Par contre, on aimerait bien des logements accessibles. Les étudiants en médecine travaillent à temps plein en alternance au CHU. Ils sont rémunérés en quatrième année 104 euros par mois par le CHU. Du coup, devoir se déplacer dans la Nièvre, on veut bien, mais on demande des logements et ces logements nous ont été refusés par Nevers. Du coup, on trouve cela un peu ironique que l'on nous refuse un logement pour six étudiants mais qu'à côté, on a tout à fait les moyens d'installer une PACES à Nevers.

Pour ce qui est des étudiants en troisième cycle, on aimerait rappeler que les étudiants de deuxième et de troisième... enfin, les études de deuxième et troisième cycles sont séparées par ce que l'on appelle l'examen de classement national. C'est un examen de classement qui permet de déterminer le choix de sa spécialité et sa ville, ce qui fait que les étudiants ne restent pas dans leur ville d'origine d'études entre le deuxième et le troisième cycle. Ce qui fait que l'on a déjà un taux de réussite en PACES qui est déjà faible.

Il faut associer ce taux à la proportion d'étudiants qui restent dans leur région d'origine pour le troisième cycle et, à cela, il faut encore associer une proportion des nouveaux diplômés qui s'installent dans leur département d'origine. Cela fait un taux très très faible et parler de démocratie... de démographie médicale là-dedans, c'est très très très très très très très ambitieux.

Du coup, ces remarques ne sont pas exhaustives. On va rassembler tout cela dans un communiqué, mais on trouvait important de rappeler l'importance d'une pédagogie accessible et gratuite. Les tuteurs font un travail phénoménal au cours de leurs deuxième et troisième années, pour ceux qui continuent en troisième année. Ils sont rémunérés par l'enveloppe financée par le tutorat... par l'université. Leur salaire a été revu à la baisse cette année. Ils font énormément d'efforts. Ce serait bien d'éviter de les empêcher de faire un travail correctement et de fournir aux premières années de médecine quelque chose de décent.

Le Président.- Merci, Bérénice. Je pense que les élus de la Nièvre savent substantiellement ce que tu viens d'indiquer parce que depuis quatre ans, je m'acharne à leur expliquer que l'on ne réglera pas les problèmes de démographie médicale exactement pour les raisons que tu dis et que la première chose à faire pour fidéliser les jeunes médecins, c'est d'avoir des logements de bonne qualité. C'est d'avoir des internats avec des logements de bonne qualité. Dans les internats pour ceux qui seront en stage de troisième cycle. Tout cela, je le leur explique depuis 2012.

Et quant à la question, essentielle pour moi, qui est la question de l'équité pour les étudiants qui seraient en PACES à Nevers, c'est l'incapacité à construire un tutorat qui soit de bonne qualité.

Et donc pour toutes ces raisons, effectivement, et je suis très très heureux de cette intervention, l'installation d'une PACES à Nevers est quelque chose qui fondamentalement n'est pas honnête vis-à-vis des étudiants à qui on va faire croire qu'ils pourront réussir dans d'aussi bonnes conditions que s'ils étaient à Dijon.

Sébastien et Philippe.

M. Chevalier.- Alors, je suis désolé, mais le Nivernais que je suis ne peut pas rester neutre dans cette discussion. Deux choses.

Le fait qu'il y ait une délégation d'élus nivernais qui se déplace, qui fasse cinq heures aller-retour dans l'après-midi pour nous rencontrer, parce que je pense qu'ils avaient sollicité un rendez-vous auprès de toi, leur présence ici était aussi de rencontrer les administrateurs et de discuter d'une situation. Je trouve quand même regrettable qu'on ne les ait pas écoutés. Ils pouvaient rentrer dix minutes, quinze minutes, et expliquer. Qu'il y ait un vrai échange.

Moi, ce qui m'inquiète dans cette situation, c'est qu'il faut qu'il y ait un vrai dialogue. Alors, ils ont peut-être commis une maladresse en forçant un peu cette volonté de PACES. Je partage assez bien ton analyse, je ne suis pas sûr que ce soit une très bonne idée de mettre une PACES à Nevers, mais je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée de ne plus dialoguer ou de ne pas accepter, lorsque des élus demandent une audience.

Je pense qu'il y a plein de choses à créer pour la Nièvre parce que c'est un véritable désert médical. Moi, je conseille à la demoiselle d'aller faire un tour à Nevers si elle ne connaît pas.

Mme Cluzel.- Je connais.

M. Chevalier.- Ou un petit peu éloigné de Nevers, il y a une vraie difficulté pour trouver des médecins, des spécialistes. Il y a probablement des choses à construire avec l'université. Il y a des maisons de santé. Il y a ce que l'on a fait avec la ville de Chenôve qui est un bel exemple mais, encore une fois, qui est presque facile parce qu'elle est à la proximité de Dijon. Le jour où on le réalise à Château-Chinon, à Decize ou Imphy, là on aura vraiment gagné et ce sera un vrai pari. Donc je pense qu'il y a des choses à construire.

Et puis je pense que derrière la démarche des élus nivernais, il y a aussi une volonté de faire un vrai pôle universitaire à Nevers. Alors, la PACES, probablement pas, mais peut-être autour d'un département d'IUT par rapport à d'autres diplômes. Par rapport peut-être à l'extension de la licence EFEC qui, si on ne laisse qu'une année à Nevers, cela n'impactera pas beaucoup et les Nivernais et la collectivité de Nevers.

Moi, je regrette sincèrement que l'on n'ait pas accueilli la délégation. Il y avait le Président du Conseil départemental. Il y avait le Maire de Dijon. Il y avait des élus...

M. Salvadori.- De Nevers.

M. Chevalier.- Le Maire de Nevers, lapsus révélateur... Et il y avait donc des élus qui avaient fait le déplacement. Qui ont fait cinq heures quand même dans la journée pour venir nous voir. On aurait pu les recevoir et les écouter.

Le Président.- Tu sais, je les ai déjà reçus et écoutés à plusieurs reprises et le Président du Conseil départemental, avec d'autres élus, avec des professionnels de santé, je les ai reçus dès l'automne de mon premier mandat de façon... Je les ai vus vraiment à plusieurs reprises. Le Maire de Nevers également.

Le conseil d'administration... On ne peut pas... Je pense qu'en conseil d'administration, on ne peut pas se mettre en situation de rencontrer des groupes quels qu'ils soient qui viennent exposer leurs besoins, leurs revendications. Si on commence à le faire en conseil d'administration, on ne pourra plus tenir nos conseils

d'administration. Je rappelle qu'un conseil d'administration d'université se déroule à huis clos. Ce sont les textes et donc on ne peut pas fonctionner de cette façon.

Évidemment, le dialogue reste ouvert. Évidemment, personnellement, et tu le sais bien, je suis à Nevers au moins trois ou quatre fois dans l'année. Je suis vraiment un des présidents qui ont été les plus présents sur les sites territoriaux. Les vice-présidents de l'équipe sont en dialogue constant. Frédéric, qui est ici présent, est en dialogue avec la structure de l'agglomération de Nevers qui travaille sur le schéma d'aménagement de l'enseignement supérieur. Je crois que l'on partage l'ambition pour Nevers, l'ambition universitaire, mais vous savez, encore une fois, que dans le contexte économique qui est le nôtre, avoir mis en place la nouvelle option « Infrastructures routières » à Nevers et avoir mis en place la licence EFEC à Nevers, cela correspond à des engagements qui sont très forts.

Ceci étant, je comprends parfaitement que les élus de Nevers et de la Nièvre veuillent... Ils sont dans leur rôle et c'est honorable qu'ils veuillent développer l'enseignement supérieur dans leur ville et dans leur bassin de vie. Je trouve cela tout à fait honorable.

Simplement, sur la question de la PACES, sur la question dont on parlait en début d'après-midi de l'ergothérapie, ce ne sont peut-être pas les meilleurs des projets possibles.

Le projet d'IUT, peut-être Frédéric pourra en dire un mot, est un projet qui pourrait être raisonnable, dont on a beaucoup discuté au cours des années passées pour bloquer sur un certain nombre de difficultés que l'on finira peut-être par régler, mais alors là, pour le coup, une vraie difficulté en termes de moyens parce que pour monter un département d'IUT dans le domaine secondaire, il faut au moins cinq postes d'enseignants et deux postes administratifs et, évidemment, on ne les a pas actuellement.

Tu peux peut-être dire un petit mot, Frédéric, sur ce que l'on a fait sur le département d'IUT et ensuite Philippe pourra s'exprimer et on s'arrêtera là. Mais je pense que le débat sur l'IUT est un débat profond et intéressant auquel on n'a pas mis fin parce que je pense que cela pourrait un jour avoir du sens.

M. Debeaufort.- Oui, c'est un débat que l'on mène depuis maintenant un peu plus de deux ans vraiment en profondeur, avec plusieurs éventualités envisagées en termes, entre autres, de soutenabilité. Donc au début, il y avait des velléités pour mettre un département Génie Biologique ou une des options qu'il n'y avait pas à Dijon, mais Génie Biologique, cela demande des infrastructures de TP et puis des enseignants dans tellement de disciplines différentes que cela n'était pas réalisable. Donc ce que l'on a regardé, c'était ce qui, entre guillemets, coûterait le moins à l'établissement en termes d'implantation. Carrières Juridiques, cela voulait dire que l'on tuait, entre guillemets, ce qui se faisait en licence de droit sur place parce qu'ils auraient tous glissé sur un département Carrières Juridiques de DUT. Donc j'allais dire que l'on ne gagnait rien sur le site, si ce n'est que l'on fragilisait le Droit.

On a regardé plusieurs scénarii. On est arrivé sur un scénario qui était un DUT Génie Thermique et Énergétique, orientation « Motorisation » parce qu'il n'y avait rien sur le secteur. Or, il y a des bacs qui pouvaient alimenter, des bacs technologiques et des bacs professionnels, sur le territoire. Il y avait les infrastructures présentes, en particulier sur l'ISAT, mais aussi dans les lycées avec qui il était possible d'établir des partenariats et, là, on aurait pu ouvrir avec cinq postes. Cela aurait tourné. On pouvait ouvrir un département complet qui venait

ensuite aussi alimenter indirectement l'ISAT avec quelques places de DUT. Donc c'était un projet.

On avait discuté pour aller défendre et aller chercher les postes au ministère, ce que l'on a fait, mais on a eu une fin de non-recevoir du ministère sur cette demande. Donc on est toujours sur ce dialogue et sur ce travail. D'ailleurs, il n'est pas fermé. Il est toujours en cours sur un département d'IUT.

On est arrivé aussi avec des propositions pour pouvoir nous accompagner sur le développement de la deuxième puis de la troisième année de la licence EFEC parce que ce que l'on dit sur les médecins, c'est vrai aussi pour des enseignants au premier degré sur la Nièvre. Cela ne se bouscule pas au portillon pour aller prendre des classes dans la Nièvre. Donc motiver les étudiants dès la licence EFEC pour qu'ils alimentent le master MEEF premier degré à Nevers et qu'ils prennent des postes dans la Nièvre, c'est aussi une stratégie importante pour le territoire. On discute là-dessus, sauf que l'on n'a pas beaucoup de retour ni d'entente. J'ai l'impression qu'ils ne nous entendent pas quand on discute de l'EFEC.

On a commencé à travailler, à regarder quelles étaient les licences professionnelles qui peuvent être dupliquées. Ce n'était même pas des créations, c'était de la duplication. Ce que l'on a fait, par exemple, entre Auxerre et Mâcon, on peut l'imaginer entre Dijon et Nevers ou Auxerre et Nevers. Donc il y a des possibilités. Sauf que l'on a en face de nous des collègues du groupe de travail du schéma local qui ne parlent que de la PACES et je peux vous dire qu'à la dernière réunion que j'ai faite en visio, on ne m'a même pas laissé finir et faire ces propositions parce qu'on avait listé quelques licences pros possibles. Après, il faut aller discuter avec les partenariats possibles, avec les lycées, pour que ce soit viable et raisonnable. Je me suis fait couper la parole systématiquement à partir du moment où on a dit et argumenté pourquoi la PACES n'était pas raisonnable. Je n'ai même pas pu finir. On m'a coupé la parole, je n'ai pas pu m'exprimer. Finir de m'exprimer sur notre proposition.

On n'est pas sur une position « porte fermée ». Ce n'est pas vrai. On échange et on dialogue. On a reçu l'équipe de l'agglomération de Nevers à Dijon au mois de février... fin janvier ou début février, justement pour continuer à avancer sur ces dossiers, mais c'est là que l'on a découvert et qu'ils nous ont annoncé officiellement l'école d'ergothérapie alors que cela fait un an et demi que l'on a des réunions tous les trois mois sur le schéma local d'enseignement supérieur. Cela n'a jamais été annoncé. J'ai repris toutes les diapos, toutes les présentations que l'on a eues, jamais l'école d'ergothérapie n'était apparue. Mais le dialogue reste ouvert.

Le Président.- Tout à fait.
Philippe ?

M. Salvadori.- J'ai l'impression que l'on n'a pas avancé depuis la dernière fois. Si on veut avancer... Je ne sais pas dans quelle direction. Enfin, ce que je constate et ce que Frédéric vient de nous dire me conforte dans cette constatation, c'est que le dialogue n'est plus de bonne qualité. C'est le moins que l'on puisse dire. Et qu'il y a sans doute des torts du point de vue des élus nivernais et que si l'on veut continuer à travailler, il va quand même falloir renouer. Moi, je persiste à penser que recevoir un quart d'heure une délégation aussi large des élus de la République d'un territoire représenté dans toute sa diversité politique et géographique n'aurait pas profondément perturbé le conseil d'administration. Cela, c'est le premier point, mais je crois que visiblement, là, on est dans une situation de crise qu'il faut remettre à sa

juste dimension, mais quand même. Et moi j'ai déjà fait part de ma préoccupation sur la qualité des relations avec les gens qui nous financent d'une manière ou d'une autre. À travers la Région. À travers le Département. À travers les agglomérations.

J'aimerais... Quand même, ce sont des choses qui apparaissent dans le débat qui n'apparaissent pas lors de la proposition de vœu de la fois précédente, et je remercie Frédéric de ses interventions, c'est la diversité de l'offre que nous faisons et qu'il faut faire entendre. Mais tous les points ne sont pas totalement éclaircis ou totalement sur la table. Nous avons appris dans une scène un petit peu burlesque la fois dernière par une rectification de vote après le vote que, semble-t-il, le doyen de santé n'est pas radicalement hostile ou, du moins, pendant un moment, a pu laisser croire qu'il n'était pas défavorable au projet. C'est quand même quelque chose qu'il faut porter au dossier.

Par ailleurs, ces PACES d'intérêt local, je le dis avec... enfin, sans mépris, elles existent. Je crois qu'il y en a cinq ou six en France. Est-ce que nous avons des résultats sur... des statistiques fiables sur les résultats en termes de sociologie de l'éducation, c'est-à-dire pas seulement les résultats bruts mais les résultats au regard des attentes sociologiques, toutes choses que l'on sait parfaitement faire ?

Mme Cluzel.- Une petite remarque. Le tutorat de Dijon est l'un des tutorats les plus développés de France et il s'essaiera à tenir...

M. Salvadori.- Oui, oui, oui, mais cela...

Mme Cluzel.- Et je rajoute... Je ne vous contredis pas, je suis d'ailleurs intéressée par ce que vous dites, mais c'est à rajouter dans le constat qu'il y a des évaluations des tutorats qui se font et que, oui, il y a des villes où il y a des sites délocalisés, où la réussite est la même dans un site délocalisé et dans le site central...

M. Salvadori.- Oui.

Mme Cluzel.- Cependant, la pédagogie n'est pas la même et les tutorats ne sont pas aussi développés et cela est à prendre en...

M. Salvadori.- Non, mais je pense que l'on ne peut pas... Que l'argument pédagogique auquel, moi, je suis particulièrement sensible... J'ai toujours été hostile au fait que l'on installe de l'histoire ou de la philo partout, c'est-à-dire dans les endroits où il n'y a pas de bibliothèque tout particulièrement. Je l'entends. Sauf qu'il n'est peut-être pas aussi imparable que cela et qu'il y a... Enfin, moi, je n'ai pas vérifié. Je ne suis pas... Ce que vous me dites là me conforte dans cette idée que ce n'est pas radicalement impossible sous certaines conditions d'encadrement et peut-être, en effet, du tutorat, mais là il faut voir, je pense que cela ne peut pas être l'argument d'une fin de non-recevoir.

Que l'on fasse... Alors, là aussi, je ne sais pas ce que coûte une année d'IUT, j'ai l'impression que dans le contexte de « boucherie pédagogique » que, Mademoiselle, vous évoquez, une année de PACES ne m'a pas l'air si cher que cela.

Je crois qu'il faut quand même que nous mettions... si nous avons à reparler de tout cela, que nous reparlions sincèrement, largement, avec tous les éléments de comparaison par rapport à des expériences qui existent. Je ne vais pas parler de la

Corse mais il me semble que pendant un temps, il fallait commencer à Ajaccio et qu'après, on allait à Nice ou à Aix et c'était mieux que quand il fallait aller à Aix ou à Nice directement. Maintenant, c'est différent.

Donc je crois franchement que si on veut s'épargner... Parce qu'on a beaucoup parlé de la Nièvre aujourd'hui alors qu'il ne fallait pas en parler. Donc on aurait pu prendre un quart d'heure pour les écouter, cela nous aurait pris finalement moins de temps et je pense que si nous avons à reparler de tout cela, c'est peut-être en faisant, en écoutant ce qu'ont à dire les responsables de l'UFR de Santé et puis en comparant avec ce qui est comparable, c'est-à-dire les expériences ailleurs qui réussissent ou ne réussissent pas. C'est surtout par rapport à cela que moi, j'aimerais me déterminer. Si, dans ces expériences-là, on s'aperçoit que finalement les chances de réussite sont les mêmes, peut-être même parfois même...

Vous savez, vous êtes comme moi, fort lecteur des dépêches spécialisées dans le domaine de l'instruction publique. Le taux de réussite, cela m'a toujours interpellé. Le taux de réussite le plus élevé de toutes les enquêtes sur le premier cycle universitaire, c'est le centre Champollion qui est je ne sais pas trop où.

Le Président.- À Albi.

M. Salvadori.- À Albi, voilà. Je le savais mais... C'est-à-dire un endroit où a priori, tant par le profil sociologique que par le caractère tout à fait inconnu de ce centre, on ne pouvait pas attendre un très fort taux de réussite.

Alors, je ne suis pas dupe. Je sais très bien comment on obtient ces taux de réussite quand on veut, mais quand même, parfois, le « *small is beautiful* » et si cela pouvait être l'occasion d'une innovation pédagogique, à vous qui voulez tant d'innovation pédagogique, c'est peut-être là où on pourrait ne pas passer à côté d'une occasion, mais je pense surtout qu'il ne faut pas se crispier sur ce débat.

J'entends bien ce que vous dites. Je crois que l'on fait beaucoup de choses et moi, je n'ai jamais dit le contraire. On fait beaucoup de choses pour la Nièvre. Il se trouve que, oui, apparemment, le public attend de nous, le public local attend de nous et les décideurs locaux attendent de nous aussi cela. Alors, est-ce que... Il faut peut-être encore en reparler.

Le Président.- Mais on en parle. Je t'assure que l'on en parle souvent. J'ai eu Patrice Joly...

M. Salvadori.- Oui, j'entends bien. Mais si les critères que l'on met en avant sont « attention, pédagogiquement, ce n'est pas soutenable » et que, par ailleurs, ils arrivent en nous disant « écoutez, là, là et là, le taux de réussite est équivalent voire supérieur », que dirons-nous ?

Le Président.- Mais tu vois, Philippe, hier, par exemple, il y a un projet à Vichy actuellement. Mais Vichy est à environ 45 kilomètres de Clermont-Ferrand et dans des conditions qui sont complètement différentes de la situation des trajets entre Dijon et Nevers en termes de distance. Par exemple. Donc il y a effectivement quelques expériences. Je ne sais pas si on a des résultats des évaluations, mais on ne peut pas comparer une expérience entre Clermont-Ferrand et Vichy à une expérience possible entre Dijon et Nevers.

Pour ce qui est de la position du doyen de la fac de médecine, elle est tout à fait claire. Quand on a reçu Patrice Joly la première fois, au début de mon premier

mandat, c'était avec lui et il était totalement opposé. Il est vrai qu'au fil du temps, il a pu, à un moment donné, et c'était l'impression fautive qu'avait la Directrice générale du CHU, dire « possiblement », « peut-être », mais je peux t'assurer que sa position claire et écrite actuellement est la position qui est tout à fait comparable à la mienne. Et il l'a écrit. D'ailleurs, faudra-t-il peut-être que l'on adresse aux administrateurs le texte qu'il a écrit et qui ne laisse place à aucune ambiguïté sur son positionnement. Je pense que la Directrice générale du CHU, avec laquelle j'en ai parlé le lendemain, était restée sur une impression fautive.

En tout cas, on pourra fort bien avoir une discussion en conseil d'administration plus profonde sur l'ensemble de ce que l'on fait à Nevers, effectivement, et de ce qu'il serait souhaitable de faire. Tout à fait.

M. Debeaufort.- Et pas que Nevers parce que Mâcon est toujours un site fragile et Chalon n'est pas encore un site de pleine ampleur.

M. Salvadori.- Oui, oui... Non, mais bien sûr... Enfin...

Le Président.- Je crois vraiment que Nevers...

M. Salvadori.- ...10 000 euros pour la PACES plutôt que le MEDEF, moi, cela ne me choquerait pas.

Le Président.- Je crois vraiment que Nevers était le site sur lequel, depuis 2012, on a mis le plus de moyens. Vraiment. En moyens financiers. En reprise d'emplois gagés à l'ISAT. Enfin, on a vraiment eu, et à juste titre, un engagement puissant et structurant, et avec la licence EFEC à Nevers.

Écoutez, en tout cas, chers amis, c'était une bonne conversation. Merci à tous et puis donc on se retrouve, je l'espère, le 10 avril.

Bonne soirée.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35)

Le Président

Alain BONNIN